

R a p p o r t a n n u e l

06



Sommaire

01	Entreprendre... avec nos structures	15
02	Entreprendre... avec les femmes et les hommes du Groupe SNCB	33
03	Entreprendre... durablement	41
04	Entreprendre... au cœur de la cité	45
05	Entreprendre... pour la collectivité	51
06	Entreprendre... pour nos clients	57
07	Entreprendre... pour le Groupe	63
08	Entreprendre... avec performance	71



Rapport annuel 2006

SNCB-Holding
S.A. de droit public
Rue de France 85
B-1060 Bruxelles

Entreprendre... pour la mobilité



Jannie Haek

Administrateur Délégué de
la SNCB-Holding

Jean-Claude Fontinoy

Président du Conseil
d'Administration de la SNCB-Holding

Message du Président et de l'Administrateur Délégué

La structure dite de holding mise en œuvre en 2005 fut décisive pour l'avenir du Groupe SNCB.

Forte de cette réorganisation stratégique, l'un de nos principaux défis en 2006 fut d'assurer, avec nos atouts et nos compétences, l'ensemble des fonctions de coordination, d'assistance à nos filiales et de créer une structure de groupe d'entreprises cohérente.

Permettez-nous de vous présenter quelques faits marquants.

La finalisation des plans d'entreprises respectifs et du plan d'entreprise consolidé pour les années 2006-2007 nous a permis d'asseoir une stratégie de Groupe renouant avec la croissance grâce notamment à une efficacité des activités et une structure rigoureuse des coûts.

La croissance des ventes et prestations du Groupe s'est concrètement poursuivie tout au long de l'année conduisant une augmentation du chiffre d'affaires de 7.9 % pour le trafic de voyageurs en service intérieur de 8.3 % pour le trafic de voyageurs à l'international de 15.5 % pour les marchandises. La maîtrise structurelle de l'ensemble des dépenses d'exploitation combinée à l'augmentation du chiffre d'affaires a influencé plus que positivement les résultats de l'année 2006. Le résultat opérationnel (EBITDA) du Groupe SNCB en 2006 s'établit à 132 millions d'euros, par rapport à 2005 (43,2 millions d'euros) soit une croissance de 205 %. Le résultat net s'établit à -171,6 millions d'euros sous l'impact des charges exceptionnelles, principalement à la suite des provisions comptabilisées pour la cession d'ABX et en vue de l'adaptation aux règles comptables internationales.

Chacune des composantes du Groupe a ainsi réalisé une performance opérationnelle supérieure aux objectifs qu'elle s'était fixée. Globalement ceci se traduit, outre la nouvelle amélioration de la productivité, par une utilisation encore plus performante des dotations reçues de l'Etat pour les missions de service public. C'est ainsi que la dotation nette par voyageur-km, en euros constants, a diminué de 2,6 % par rapport à 2005. En 5 ans, de 2001 à 2006, cette dotation par voyageur-km a même diminué de 16 %, en euro constant.

En matière environnementale, le Groupe SNCB a apporté davantage sa contribution à la lutte contre l'effet de serre et le réchauffement climatique. Les chemins de fer sont cinq fois plus sobres en matière d'émissions de CO₂ que le secteur routier. Notre performance en la matière s'est améliorée de 20 % sur 5 ans.

L'année écoulée a été marquée par la cession totale d'ABX, réduisant significativement les risques pour l'ensemble de notre Groupe. Au début du mois d'août 2006 en effet, la vente définitive de 100% des actions d'ABX Logistics Worldwide au groupe d'investissement britannique 3i a été conclue. Et en décembre 2006, un accord était signé avec GLS, un acteur important sur le marché du transport en Europe, pour la cession des activités domestiques belges (ABX BELGIUM Distribution). La dernière composante de

l'ancien Groupe ABX étant ainsi vendue, la SNCB-Holding satisfait à l'ensemble des obligations imposées par la Commission européenne. L'impact de la sortie d'ABX sur le résultat exceptionnel 2006 de la SNCB-Holding s'élève à -112 millions d'euros.

Notre Groupe SNCB cultive aussi le dialogue permanent avec les organisations syndicales et a conclu, une nouvelle fois, en même temps que l'élaboration des plans d'entreprises et des contrats de gestion, un nouvel accord social pour les années 2006-2007. Cet accord s'il porte sur des points spécifiques d'amélioration des conditions de travail porte aussi sur des sujets précis des métiers techniques. En outre, il consacre le financement par le Groupe d'un mécanisme d'assurance collective d'hospitalisation. Il s'inscrit surtout dans un contexte plus global de promotion d'un transport ferroviaire de qualité alliant efficacité, qualité et efficience tout en garantissant la stabilisation de la dette de notre groupe à court terme.

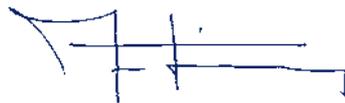
Au cours de l'année sous revue, le Groupe SNCB a résolument continué à préparer son avenir en investissant pas moins de 1,3 milliard d'euros à la fois dans les extensions d'infrastructure (490 millions d'euros), le maintien de capacité d'infrastructure (281 millions d'euros), les gares et parkings (211 millions d'euros), le matériel roulant (211 millions d'euros) et des outils de production (62 millions d'euros).

Les dépenses d'investissements de la SNCB-Holding ont dépassé les 175 millions d'euros contre 105,7 millions d'euros en 2005. Nous avons en premier lieu travaillé à la modernisation des bâtiments de gare (Anvers, Liège, Charleroi...). Quelque 40 millions d'euros ont été consacrés à la construction et à l'équipement d'emplacements de parking pour les voyageurs.

Le monde bouge et vite. Nous devons anticiper, renforcer nos infrastructures et préparer l'avenir. Car au-delà de nos parts de marché, ce qui fonde notre stratégie et notre mission, c'est notre engagement pour la mobilité durable. Le nouveau plan d'investissement 2008-2012 du Groupe SNCB consacrera des moyens ambitieux pour une excellence en matière de mobilité.

C'est aussi la fierté de chacun de nos collaborateurs d'apporter chaque jour son expertise au service de nos clients. Notre actionnaire nous permet de concrétiser cet engagement.

Ensemble, nous serons donc plus forts pour aborder la poursuite de la croissance de notre Groupe.





Les grands défis auxquels devra faire face le Groupe

Questions à Jannie Haek, Administrateur délégué de la SNCB-Holding

1. Le cadre réglementaire européen est en mutation constante en matière de transports. Quelles seront les conséquences d'avenir pour le Groupe SNCB ?

La politique des transports de l'Union européenne a été marquée au cours des deux dernières décennies par deux évolutions majeures.

La première est propre aux transports ferroviaires de l'Union européenne et est composée de Directives et Règlements regroupés par thème. Il s'agit des « paquets ferroviaires ».

La seconde évolution est plus transversale et est relative à la mise en œuvre d'une politique globale de mobilité durable, « le Livre Blanc à l'horizon 2010 ».

Le premier paquet ferroviaire a mené à l'ouverture du marché dans le domaine des transports de marchandises- l'accès à l'infrastructure et en particulier l'attribution des sillons avec une neutralité suffisante. La nouvelle structure de notre groupe depuis 2005 répond à ces exigences.

Plus récemment et en application du deuxième paquet ferroviaire, le Groupe SNCB s'est vu imposé de nouvelles contraintes dans le domaine de la sécurité et de l'interopérabilité. L'obligation d'un système de gestion de la sécurité a donné lieu à la création d'une autorité nationale de sécurité au sein du SPF Mobilité et Transports. Un organisme d'enquête indépendant en matière d'accidents devra également être créé.

Quant au troisième paquet ferroviaire qui devrait être finalisé pour fin de cette année, il prévoit trois volets importants qui devront mobiliser nos forces.

La libéralisation du transport international de voyageurs à l'échéance 2010 - c'est-à-dire demain -, le principe d'un certificat européen pour les conducteurs de train ainsi qu'un Règlement européen régissant l'ensemble des modalités et obligations contractuelles du transporteur ferroviaires vis-à-vis de son client-voyageur (celui-ci comprend des dispositions en matière d'information, de billetterie, de responsabilité, de compensations en cas de retards, du transport des personnes à mobilité réduite, du transport de vélos etc.) La portée de ce dernier Règlement revêt une importance considérable tant les implications au niveau des coûts s'avéreront sensiblement différentes.

Pour ce qui est du développement des différentes normes prévues par les paquets ferroviaires, notre groupe participe activement aux débats européens en la matière, notamment au sein d'organisations internationales telles l'UIC, la CER... et est a fortiori impliqué dans les travaux de l'Agence ferroviaire européenne à Valenciennes/Lilles.

À côté de ces règlements et directives, le Livre Blanc comprend un programme de travail exhaustif en vue de poursuivre l'objectif de mobilité durable. Cette approche entre autres de la complémentarité entre les modes de transport est louable mais ne me semble pas suffisante. La Belgique d'ailleurs semble s'orienter pour résoudre les problèmes environnementaux vers une piste plus volontariste encore. Le Groupe SNCB souhaite s'inscrire dans cette politique progressiste en matière de développement durable et donc de mobilité durable.



2. La ponctualité en 2006 n'est pas le meilleur cru des dernières années. Quelle est votre perception et quelles sont vos propositions d'amélioration ?

Le manque de régularité est aux transports publics ce que la fièvre est au corps humain ; or, ce manque de ponctualité s'est aggravé ces derniers temps : faut-il en conclure que le Groupe SNCB est malade ?

Absolument pas. Sa santé s'améliore de jour en jour : il suffit de voir le nombre croissant de clients et nos résultats financiers en hausse. En raison de notre succès grandissant, notre appareil de production est beaucoup plus sollicité, d'où une moins bonne régularité. Des solutions sont cependant recherchées : pas seulement au quotidien grâce au dévouement de l'ensemble du personnel (personnel roulant, personnel d'entretien, régulateurs du trafic), mais aussi structurellement via des investissements très importants afin de renouveler notre appareil de production et d'en améliorer la fiabilité.

3. Les comptages sociaux se dérouleront en janvier 2008, un moment important dans la vie sociale du Groupe SNCB. Dans cette perspective, quel effet sur le climat social d'aujourd'hui et de demain ?

Négocié et signé en 2006 par la direction de notre Groupe et les partenaires sociaux, le dernier accord social définit des engagements forts en matière de ressources humaines. Il traite à la fois de conditions de travail et d'emploi mais également de solutions négociées telles que l'assurance hospitalisation gratuite pour l'ensemble du personnel statutaire y compris les pensionnés. Ces accords sont régulièrement évalués en comité de pilotage. Des sous-commissions permettent d'aborder, dans le cadre d'un dialogue de proximité des thèmes spécifiques aux différents métiers.

C'est la raison pour laquelle je peux parler de cohésion sociale au sein de notre groupe et cela a beaucoup de valeur pour les organes de gestion. L'efficacité de la démarche contribue largement à la qualité des prestations au sein de notre groupe et comme on le constate aujourd'hui aux grandes améliorations indispensables dans la productivité. Je dois saluer l'ensemble du personnel qui a contribué à cet assainissement du groupe. Chacun y a contribué et pas seulement le personnel mais également l'Etat qui a pris une part importante à sa charge par la reprise de la dette par exemple mais aussi en nous accordant des dotations spécifiques pour des projets valorisants tout en maintenant les dotations classiques à des niveaux élevés.

Cette dynamique nous semble la pierre angulaire pour garantir le bon fonctionnement de notre groupe à l'avenir au service de ses clients et dans un total respect de son personnel.

C'est dans ce cadre serein et riche en efficacité que j'aborde les prochaines échéances sociales.

4. Au vu des chiffres 2006, quelles sont vos perspectives financières d'avenir ?

Les résultats pour l'année 2006 confirment clairement l'amélioration de la santé financière de notre Groupe. La croissance se poursuit, soutenue par un chiffre d'affaires en hausse et par la maîtrise structurelle de l'ensemble des dépenses d'exploitation.

La performance opérationnelle de chacune des composantes de notre groupe se traduit par une nouvelle amélioration de la productivité et par une utilisation encore plus performante des dotations reçues de l'Etat. A la condition de poursuivre ces efforts, la dette consolidée devrait être stabilisée pour 2008 comme nous en avons pris l'engagement.

Nous devons donc dès aujourd'hui et pour les prochaines années poursuivre de manière continue la progression de la productivité et la maîtrise durable de nos coûts. Chaque membre du personnel du Groupe peut et doit y contribuer si on veut éviter de retomber dans l'état de faiblesse financière dans lequel s'est trouvé notre entreprise par le passé.

Je souhaite que cette rigueur financière devienne un des éléments clés de la culture interne de notre groupe. Un vrai défi que je souhaite relever !

5. En quelques mots, quel serait votre engagement pour l'avenir ?

Mon ambition est que le Groupe SNCB joue un rôle de premier plan, par l'excellence, la compétence et les connaissances de chacun des collaborateurs pour développer au mieux les synergies au sein du Groupe SNCB et nous donner une place de premier choix dans le monde de la mobilité en Belgique. Je crois fermement que nous pouvons jouer aussi un rôle crucial et essentiel dans les enjeux liés au climat en Belgique.

Ce projet est ambitieux mais nous avons les moyens de notre ambition. Ma détermination sera sans faille.

Nous sommes déjà le leader belge en tant que premier employeur, je crois fermement qu'un champion de la mobilité durable est en train de se constituer !



Chiffres clés

• Résultats consolidés

Amélioration du résultat opérationnel des 3 composantes du Groupe

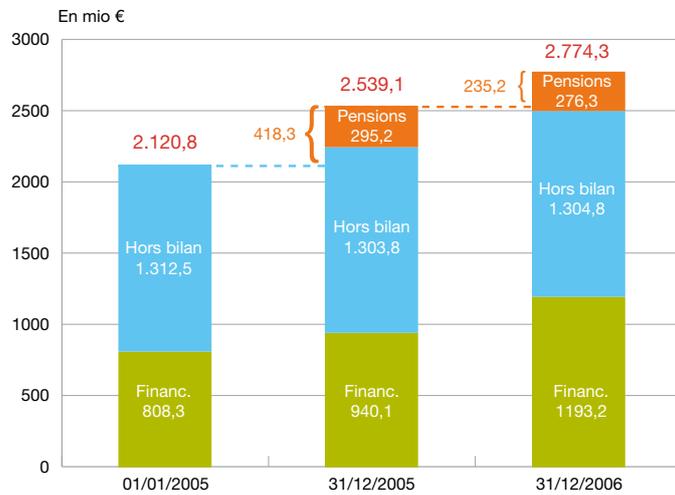
En millions €	2006 (Groupe)	2005 (Groupe)	Evolution %
Produits d'exploitation	3 217,3	3 010,4	6,9%
Chiffre d'Affaires	1 292,1	1 189,7	8,6%
Dotation publique	1 459,1	1 402,8	4,0%
Production immobilisée	432,1	389,4	11,0%
Autres	34,0	28,5	19,3%
Charges d'exploitation	-3 085,3	-2 967,2	4,0%
Services & biens divers	-978,1	-904,3	8,2%
Personnel	-1 872,1	-1 859,9	0,7%
Autres	-235,1	-203,0	15,8%
EBITDA	132,0	43,2	205,6%
Charges non décaissées	-270,3	-264,7	
EBIT	-138,3	-221,5	
Résultats financiers	227,3	84,8	
Résultats exceptionnels	-260,6	15,5	
EBT	-171,6	-121,2	

• Résultats SNCB-Holding

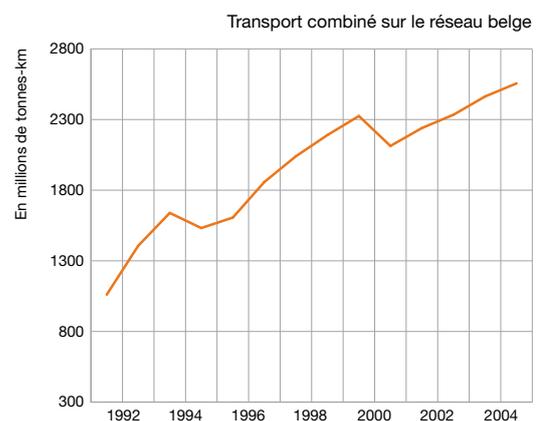
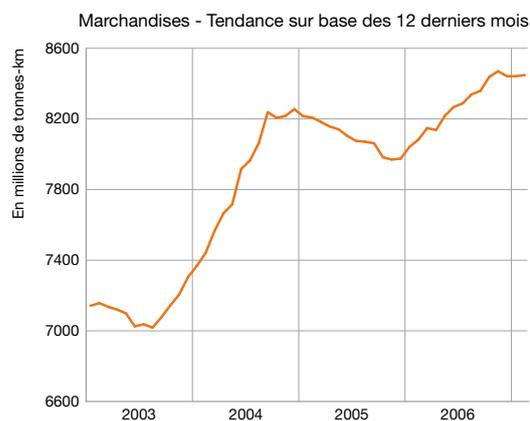
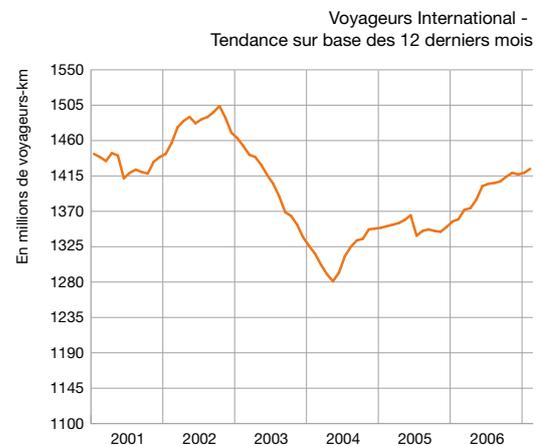
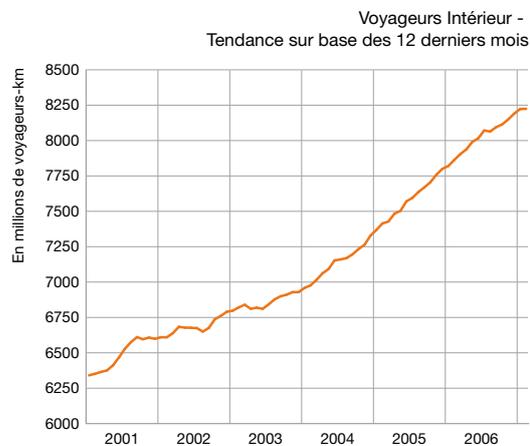
Amélioration du résultat opérationnel

En millions €	2006	2005	Evolution %
Produits d'exploitation	2 287,6	2 236,7	2,3%
Chiffre d'affaires	2 047,1	2 025,8	1,1%
Dotation publique	186,3	164,2	13,5%
Autres	54,2	46,7	16,1%
Charges d'exploitation	-2 215,0	-2 194,1	1,0%
Services & biens divers	-327,2	-323,8	1,1%
Personnel	-1 872,1	-1 859,8	0,7%
Autres	-15,7	-10,5	49,6%
EBITDA	72,6	42,6	70,4%
Charges non décaissées	-26,0	-47,5	
EBIT	46,6	-4,9	
Résultats financiers	51,9	-79,5	
Résultats exceptionnels	-256,3	-20,0	
Réforme comptable 2005	96,9	93,3	
EBT	-60,9	-11,1	

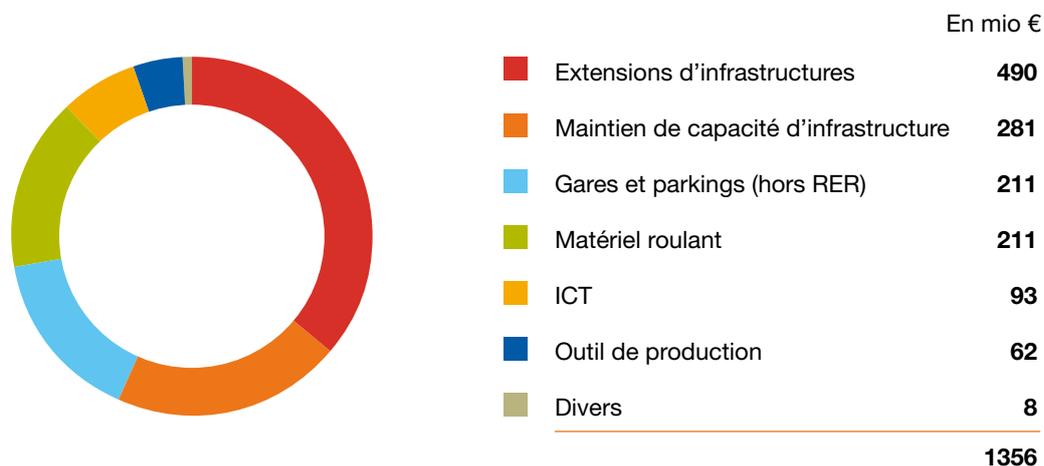
• Dette consolidée



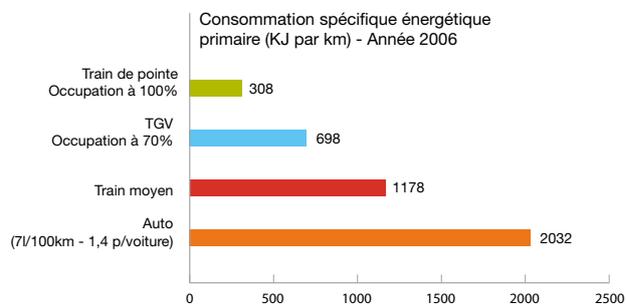
• Les chemins de fer belges



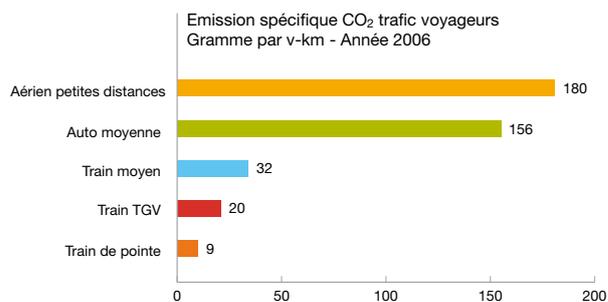
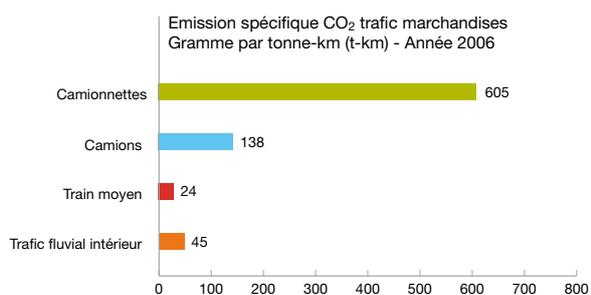
• Investissements du Groupe



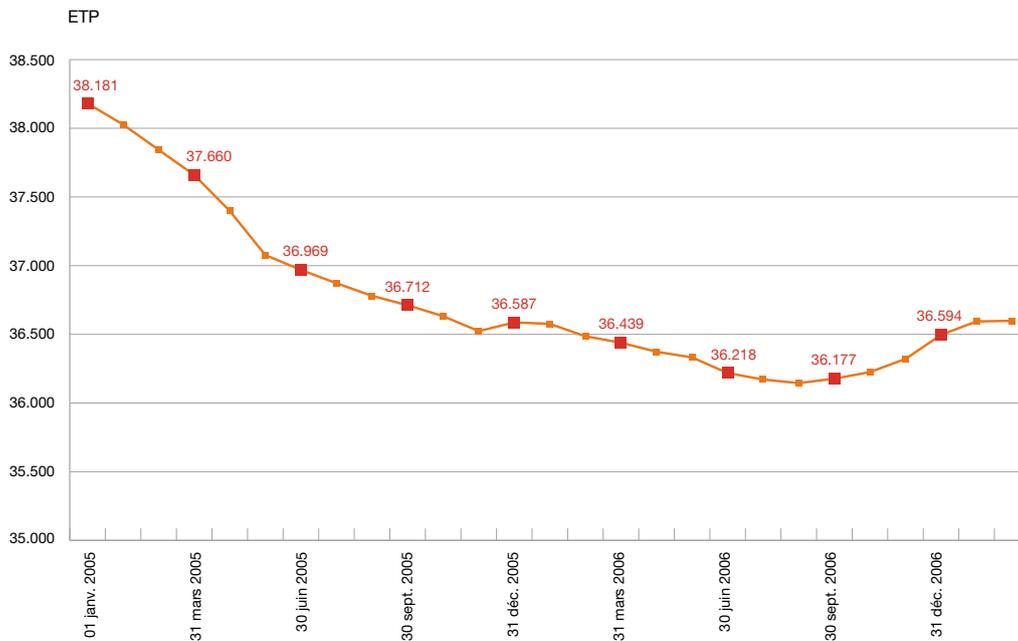
• Consommation énergétique



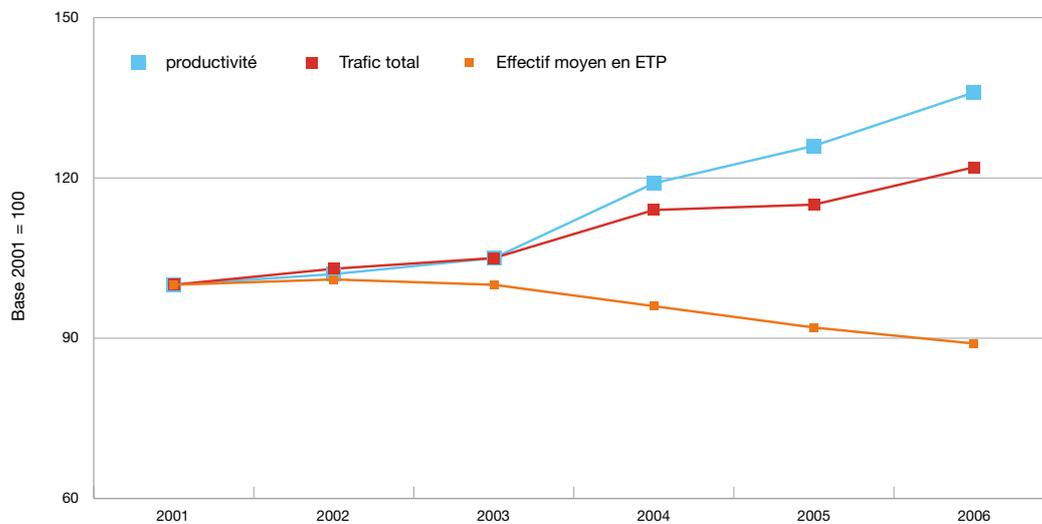
• Emission CO₂



- **Evolution du personnel du Groupe SNCB**
Reprise des recrutements pour préparer l'avenir



- **Evolution de la productivité du personnel du Groupe SNCB**
Augmentation de 37% en 5 ans

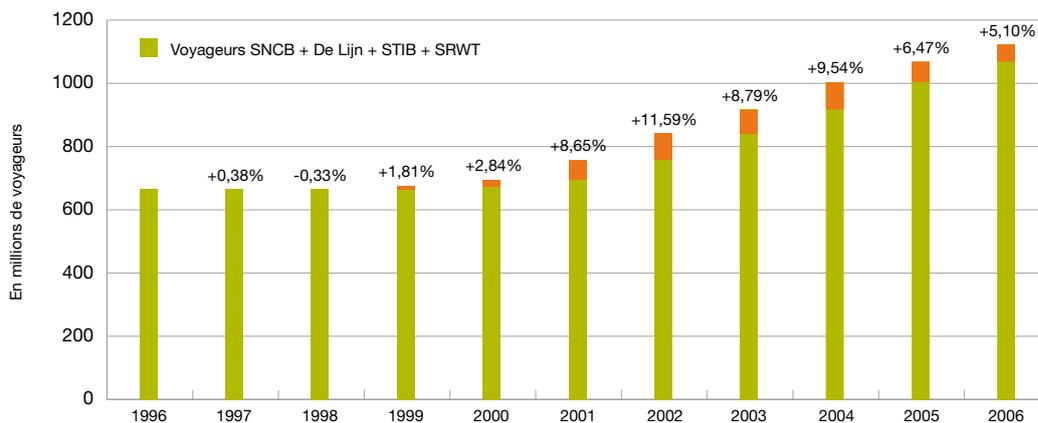


Quelques statistiques...

• Transport public - transport de voyageurs (en mio de voyageurs)

Société de transport	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Evol. moy. 2001/2006	Evolution 2005/2006
SNCB	160,287	164,936	168,363	178,421	187,078	197,519	4,27%	5,58%
<i>national</i>	<i>146,468</i>	<i>150,842</i>	<i>154,946</i>	<i>165,039</i>	<i>173,418</i>	<i>182,849</i>	<i>4,54%</i>	<i>5,44%</i>
<i>international</i>	<i>13,819</i>	<i>14,094</i>	<i>13,417</i>	<i>13,382</i>	<i>13,660</i>	<i>14,670</i>	<i>1,20%</i>	<i>7,39%</i>
VVM - De Lijn	265,000	318,400	362,200	413,900	448,700	463,000	11,81%	3,19%
MIVB/STIB	182,600	204,300	219,800	239,200	254,800	269,420	8,09%	5,74%
SRWT - TEC	160,800	168,800	179,400	185,600	191,800	208,000	5,28%	8,45%
Total national	754,868	842,342	916,346	1003,739	1068,718	1123,269	8,27%	5,10%

• Evolution du transport public en Belgique



- Les chemins de fer belges par rapport aux réseaux voisins

2005/2006 12 mois	Trafic voyageurs					
	Voyageurs (x 10 ³)			Voyageurs - km (x 10 ⁶)		
	2005	2006	% variation 2005-2006	2005	2006	% variation 2005-2006
SNCB (B)	187 140	197 523	+ 5,5	9 150	9 607	+ 5,0
DB AG (D)	1 784 594	1 853 414	+ 3,9	71 776	73 957	+ 3,0
SNCF (F)	962 721	1 013 000	+ 5,2	76 483	78 784	+ 3,0
NS (NL)	321 040	327 711	+ 2,1	14 730	15 414	+ 4,6
ATOC (UK)	1 075 000	1 114 000	+ 3,6	12 800	44 900	+ 4,9
Total EU	6 238 643	6 435 172	+ 3,2	351 092	361 011	+ 2,8
2005/2006 12 mois	Trafic marchandises					
	Tonnes transportées (x 10 ³)			Tonnes-km (x 10 ⁶)		
	2005	2006	% variation 2005-2006	2005	2006	% variation 2005-2006
SNCB	60 977	62 189	+ 2,0	8 129	8 576	+ 5,5
DB AG ¹	274 632	307 644	+ 12,0	88 022	96 388	+ 9,5
SNCF	107 532	108 323	+ 0,7	40 701	40 916	+ 0,5
FOC (UK)	103 980	108 150	+ 4,0	21 690	22 250	+ 2,6
Total EU	1 366 864	1 467 624	+ 7,4	362 652	372 777	+ 2,8

¹ DB AG : englobe également Railion NL et Railion DK



Station Kortrijk



KORT

Entreprendre... avec nos structures

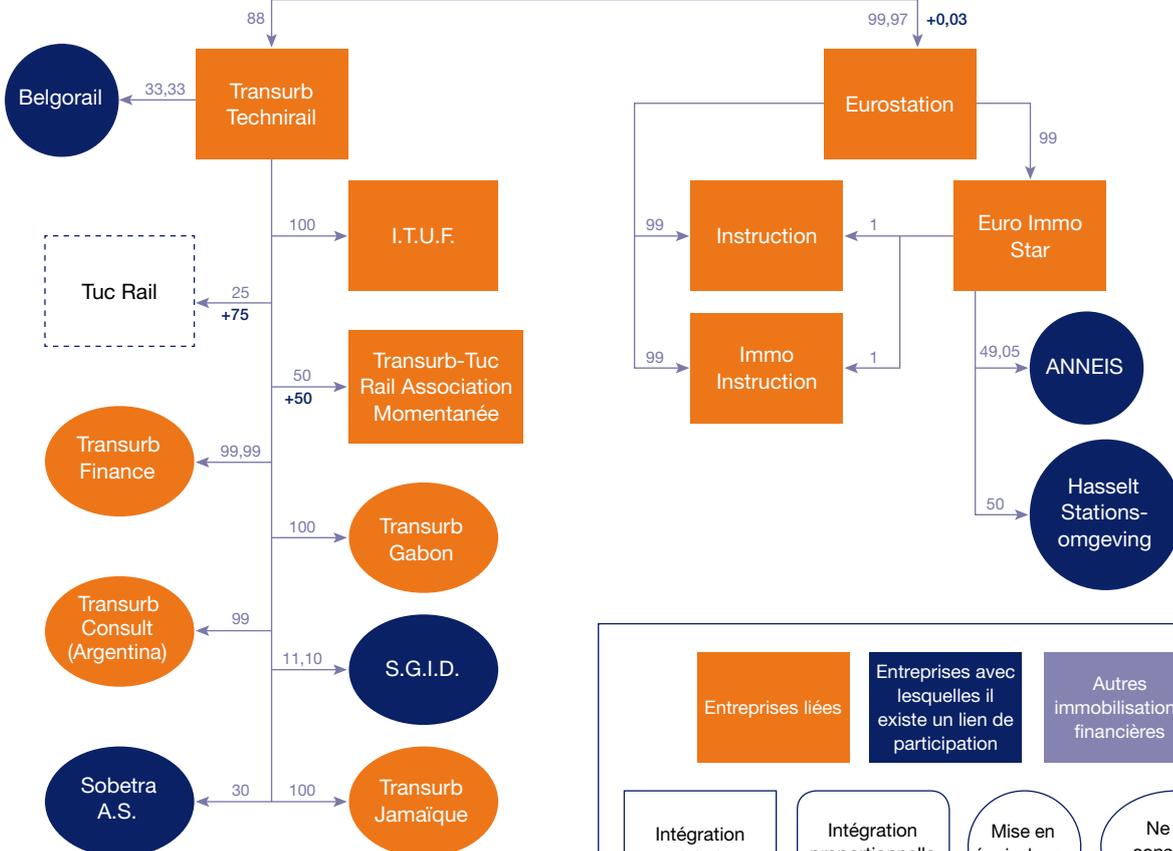
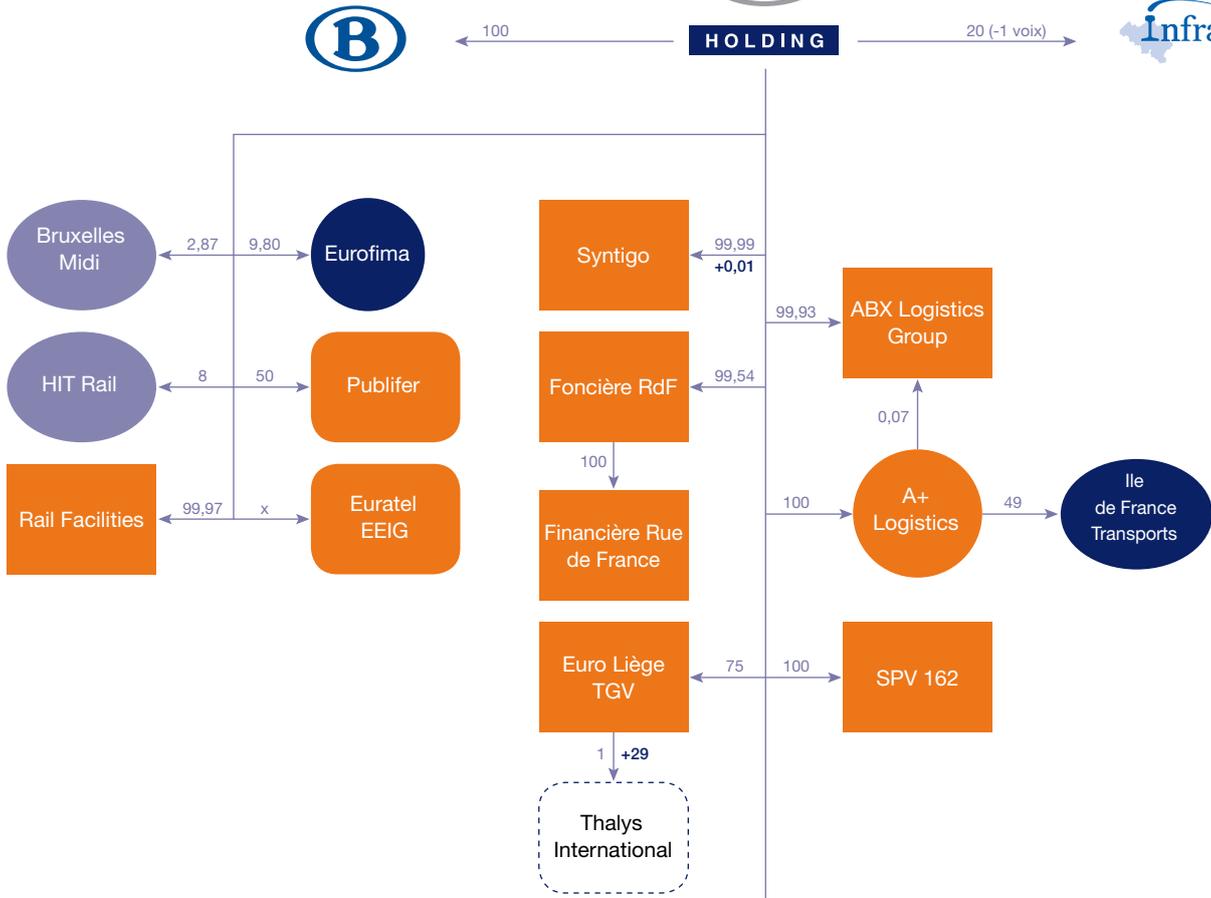
01

Situation 31 décembre 2006

(Pourcentage de détention & méthode de consolidation sur base des informations en notre possession)



HOLDING



Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	Autres immobilisations financières	
Intégration globale	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence	Ne pas consolider



A partir du 01.01.2006

Conseil d'Administration

Président :	Jean-Claude FONTINOY
Administrateur Délégué :	Jannie HAEK
Administrateurs :	Eddy BRUYNINCKX, Antoon COLPAERT, Jean-Claude DEHOVRE, Catherine GERNAY, Geertje SMET, Magali VERDONCK, Marianne VERGEYLE, Melchior WATHELET.

Comité de Direction

Président :	Jannie HAEK
Directeurs Généraux :	Michel ALLE (Finances), Vincent BOURLARD (Patrimoine), Alex MIGOM (Stratégie et Coordination), Tony VAN DEN BERGHEN (Human Resources).

Comité d'Audit

Président :	Geertje SMET
Membres :	Eddy BRUYNINCKX, Catherine GERNAY, Melchior WATHELET.

Comité de Nominations et de Rémunération

Président :	Jean-Claude FONTINOY
Membres :	Jean-Claude DEHOVRE, Jannie HAEK, Marianne VERGEYLE.

Comité Stratégique

Président : Jannie HAEK
Membres : Les 9 autres administrateurs

Les Directeurs Généraux :

Michel ALLE,
Vincent BOURLARD,
Alex MIGOM,
Tony VAN DEN BERGHEN.

Les représentants des organisations syndicales :

Claude BOSSICART,
Dominique DALNE,
Gérard GELMINI⁽¹⁾,
Michel ABDISSI⁽²⁾,
Jean-Pierre GOOSSENS,
Marc VAN LAETHEM,
Roland VERMEULEN.

Comité de pilotage

Président : Jannie HAEK
Membres : Marc DESCHEEMAECCKER,
Luc LALLEMAND,
Michel BOVY,
José DAMILOT⁽³⁾,
Gérard GELMINI⁽⁴⁾,
Jos DIGNEFFE.

Commissaire du Gouvernement

Marc BOEYKENS

Collège des Commissaires

Président : Herman VAN IMPE
Membres : Michel DELBROUCK,
Michel de FAYS,
François VANSTAPEL.

⁽¹⁾ Jusqu'au 05/07/2006. ⁽²⁾ A partir du 06/07/2006. ⁽³⁾ Jusqu'au 30/04/2006. ⁽⁴⁾ A partir du 01/05/2006.



Corporate Governance

Ce chapitre est consacré au gouvernement d'entreprise, communément appelé Corporate Governance. Il a pour ambition de faire connaître les règles de fonctionnement de la Société à la lumière des principes du Corporate Governance, garantie d'un fonctionnement efficace des organes de gestion.

Pour mener à bien sa mission ou ses missions, la SNCB-Holding s'appuie non seulement sur son Conseil d'Administration mais également sur trois comités spécialisés, le Comité d'audit, le Comité de nomination et rémunération et le Comité stratégique ainsi qu'au comité de direction ou encore d'autres comités ou commissions de concertation tels que :

- le comité de pilotage
- la commission paritaire nationale
- le comité des trois CEO
- la cellule stratégique

Sans oublier les organes de contrôle comme le commissaire du gouvernement ou le collège des commissaires.

Pour une description plus détaillée de la structure de gestion et des règles de fonctionnement des organes de gestion, il est renvoyé à la Charte de Corporate Governance publiée sur le site internet de la SNCB-Holding (www.sncb-holding.be).



Rangée avant de gauche à droite
**Jean-Claude Dehovre, Jannie Haek,
Jean-Claude Fontinoy, Catherine Gernay, Magali Verdonck**

Rangée arrière de gauche à droite
**Eddy Bruyninckx, Geertje Smet, Marc Boeykens,
Marianne Vergeyle, Antoon Colpaert, Melchior Wathelet**

Conseil d'Administration

Composition

Le Conseil est composé de 10 membres, en ce compris l'administrateur délégué. Un tiers de ses membres au minimum doivent être de l'autre sexe (article 162 bis § 1 de la loi du 21 mars 1991). La parité linguistique est respectée.

Fonctionnement

• Fréquence des réunions

« Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société et, au moins, quatre fois par an. » (article 10 des statuts).

• Points traités

En 2006, en plus des dossiers récurrents, le Conseil d'Administration a pris des décisions et assuré le suivi d'un certain nombre de dossiers importants :

- Etablissement du plan d'entreprise 2006-2007 de la SNCB-Holding et du plan d'entreprise 2006-2007 consolidé ;
- Approbation du protocole d'accord social 2006 2007 ;
- Mise en œuvre et suivi d'une grande campagne de recrutements afin de pallier le déficit en certaines catégories de personnel (informaticiens, techniciens, conducteurs, accompagnateurs de trains...);
- Dans le cadre de l'exécution de l'accord social 2006-2007, conclusion d'une assurance collective hospitalisation pour tous les cheminots en service et pensionnés ainsi que leurs ayants droit affiliés au Fonds des Œuvres Sociales ;
- Suivi de dossier ABX. Dans le cadre de ce dossier, cession d'ABX Logistics Worldwide à 3i et cession des parts d'ABX Belgium Distribution à GLS (General Logistics Systems), filiale de la poste britannique ;
- Finalisation par transaction du litige EUROSTATION / EUROPROJECT ;
- Approbation de l'implémentation d'un ERP-Finances pour le Groupe SNCB et de l'intégration de la dimension IFRS dans la mise en place de cet ERP-Finances ;
- Présentation et approbation du plan stratégique et opérationnel des 4 Directions de la SNCB-Holding.
- En vertu du contrat de gestion de la SNCH-Holding, augmentation du capital de la SNCB pour un montant de € 185 millions ;
- Décision de transférer la branche d'activités B-Télécom à SYNTIGO filiale à 100% de la SNCB-Holding en vue de garantir une meilleure commercialisation de l'excédent de capacité de l'infrastructure télécom.

16 réunions du Conseil d'Administration en 2006

Comité d'Audit

Fonctionnement

• Fréquence des réunions

Le Comité se réunit à intervalles réguliers. Le président du Comité peut convoquer des réunions spéciales afin que le Comité puisse mener à bien sa mission.

• Points traités

Les principaux sujets examinés en 2006 par le Comité d'audit concernent :

- les comptes annuels de la SNCB-Holding et les comptes annuels consolidés 2005
- les comptes trimestriels 2006
- les principales conclusions et recommandations formulées par l'Audit Interne dans ses rapports
- le suivi des recommandations formulées par l'Audit Interne et des plans d'action convenus entre celui-ci et le management opérationnel
- la proposition de programme d'activités 2007 de l'Audit Interne et en particulier des missions d'audit à réaliser
- le budget d'exploitation 2007 de la SNCB-Holding
- la politique financière de Groupe SNCB et le financement de la dette
- les participations du Groupe SNCB
- l'évolution du dossier ABX et en particulier les risques résiduels dans ce domaine
- la cession à la SNCB des créances détenues par la SNCB-Holding sur IFB.

11 réunions du Comité d'Audit en 2006

Comité de Nominations et de Rémunération

L'existence du Comité de Nominations et de Rémunération est prévue par la loi du 21 mars 1991 à l'article 161 ter.

Fonctionnement

• Fréquence des réunions

Le Comité se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société.

3 réunions du Comité de Nominations et de Rémunération en 2006

Comité Stratégique

Ce Comité a été créé par la loi du 22 mars 2002 modifiant la loi du 21 mars 1991 (article 161 ter §§ 1, 5, 5bis, 6 et 7 de la loi du 21 mars 1991). Ce Comité a été installé le 20 décembre 2002.

Fonctionnement

• Fréquence des réunions

Ce Comité se réunit chaque fois que des décisions doivent être prises par le Conseil dans les matières stratégiques pour lesquelles l'avis préalable du Comité est requis ainsi que chaque fois qu'il faut discuter du contrat de gestion.

• Points traités

En plus des dossiers relevant de ses compétences d'avis, le Comité Stratégique a été consulté pour les dossiers suivants :

1. L'implémentation d'un ERP-finances (Enterprise Resources Planning).
2. Le dossier ABX.
3. La filialisation des activités commerciales B-Telecom.

9 réunions du Comité Stratégique en 2006



**Tony
Van den Berghen**
Directeur général
Human Resources

Michel Allé
Directeur général
Finances

Jannie Haek
Administrateur Délégué

Alex Migom
Directeur général
Stratégie et coordination

Vincent Bourlard
Directeur général
Patrimoine

Comité de Direction

Tous les membres du Comité de Direction remplissent au sein de la SNCB-Holding, ou pour la représentation de celle-ci, des fonctions de plein exercice (article 162 quater de la loi du 21 mars 1991).

Fonctionnement

- **Fréquence des réunions**

Les réunions du Comité de Direction se tiennent en principe chaque semaine, d'ordinaire le lundi.

Compétences

Conformément à l'article 162 ter de la loi du 21 mars 1991, «Le comité de Direction est chargé de la gestion journalière et de la représentation en ce qui concerne cette gestion, de même que de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration.

Les membres du Comité de Direction forment un collège. Ils peuvent se répartir les tâches.

45 réunions du Comité de Direction en 2006

Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage a été constitué à la SNCB par l'assemblée générale du 28 mai 2004. Il est un organe statutaire compétent pour accompagner le développement des nouvelles structures, les plans d'entreprise et les problèmes de gestion opérationnelle.

• Fréquence des réunions

Le Comité se réunit au moins une fois par mois. Il peut être convoqué par tout membre ou par le Comité de Direction de la SNCB-Holding. Celui-ci ou tout membre peut mettre des points à l'ordre du jour (article 25 des statuts).

• Points traités

- la préparation du protocole d'accord social 2006-2007 ;
- la stratégie de B-Cargo avec e.a. la création de Sibelit et Sideros ;
- la réforme New Passengers et Réseau ;
- la création du Traffic Control à Infrabel ;
- la nouvelle organisation de Corporate Security Service ;
- le nouveau concept de nettoyage des trains ;
- l'évolution du personnel au sein du groupe ferroviaire (avec notamment la problématique du recrutement) ;
- l'adaptation du plan de carrière ;
- les avenants aux contrats de gestion ;
- la sécurité d'exploitation des chemins de fer (loi et AR) ;
- la collaboration avec La Poste via les points poste ;
- l'avenir d'ABX ;
- l'ERP Finances (Enterprise Resources Planning).

14 réunions du Comité de Pilotage en 2006.

Comité des 3 CEO

Le comité des 3 CEO's est l'organe constitué des administrateurs délégués des trois sociétés et présidé par l'administrateur délégué de la SNCB-Holding. Il prépare notamment les réunions du Comité de Pilotage et coordonne les projets qui concernent l'ensemble du groupe.

• Points traités

- l'élaboration du plan d'entreprise consolidé 2006-2007
- le suivi de la ponctualité du trafic de trains
- la préparation de la concertation sociale et en particulier la préparation du protocole d'accord social 2006-2007
- le suivi des recrutements
- l'exécution du budget d'investissements 2006
- la préparation du budget d'investissements 2007 et du plan pluriannuel 2008-2012
- le suivi de l'implémentation d'un ERP Finances
- la politique en matière de parking pour voitures et vélos
- la préparation du projet de New Passengers
- l'implémentation du système ERTMS (European Rail Train Management System)

37 réunions du Comité des 3 CEO en 2006.



Commission Paritaire Nationale

• Points traités

- métiers cargo
- plan d'enseignement du conducteur de train et du conducteur de manœuvre
- plans d'entreprise
- réorganisation des activités liées à la gestion du trafic
- projet de loi relatif à la sécurité d'exploitation ferroviaire
- formation d'un nouveau contingent de formateurs
- système général des primes de productivité

5 réunions de la Commission Paritaire en 2006.



Commissaire du Gouvernement

L'article 162 nonies de la loi du 21 mars 1991 stipule « La SNCB-Holding est soumise au pouvoir de contrôle du Ministre ayant les Chemins de Fer dans ses attributions. Ce contrôle est exercé à l'intervention d'un commissaire du Gouvernement, nommé et révoqué par le Roi, sur la proposition du Ministre concerné. »

Le commissaire est invité à toutes les réunions du Conseil d'Administration, du Comité de Direction, du Comité Stratégique, sa voix est consultative. En outre, il participe avec voix consultative aux réunions du Comité d'Audit.

Collège des Commissaires

L'article 25 §1 de la loi du 21 mars 1991 stipule « Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité, au regard de la loi et du statut organique, des opérations à constater dans les comptes annuels, est confié, dans chaque entreprise publique autonome, à un Collège des Commissaires. »

Il est composé de quatre membres dont deux sont nommés par la Cour des Comptes parmi ses membres et les deux autres sont nommés par l'Assemblée Générale parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale du 31 mai 2006 a fixé les principes, exposés ci-dessous, afin de déterminer les rémunérations des administrateurs à l'exception de l'administrateur délégué.

La rémunération du président se compose d'une partie annuelle fixe qui s'élève à € 39.200 et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions. Ces jetons sont de :

- € 500 par Conseil,
- € 400 par Comité auquel il participe,

En outre, il perçoit une indemnité annuelle pour frais de fonctionnement de € 2.400.

La rémunération des autres administrateurs se compose d'une partie annuelle fixe de € 13.600 et d'une partie variable constituée par les jetons de présence. Ces jetons sont de :

- € 500 par Conseil,
- € 400 par réunion des autres Comités.

En outre, ils perçoivent une indemnité annuelle pour frais de fonctionnement de € 1.200.

La présence aux réunions est une condition nécessaire à l'obtention du jeton de présence.

Nom	Présences aux réunions du Conseil et des Comités de la SNCB-Holding				Rémunération des administrateurs (indemnités de fonctionnement exclues)	
	Conseil (total 16)	Comité d'Audit (total 11)	C. Nom. et Rém. (total 3)	Comité Stratégique (total 9)	Conseil et Comités de la SNCB-Holding (€)	Mandats dans d'autres sociétés du Groupe (€)
J-C. FONTINOY	16	11	3	9	55.200,04	12.600 ⁽¹⁾
E. BRUYNINCKX	15	10	-	9	27.499,96	-
A. COLPAERT	16	-	-	9	10.400,00	37.900,04 ⁽²⁾
J-C. DEHOVRE	12	-	2	7	16.000,04	13.900,04 ⁽³⁾
C. GERNAY	16	11	-	8	28.399,96	400 ⁽⁴⁾
G. SMET	14	9	-	7	19.800,04	13.900,04 ⁽³⁾
M. VERDONCK	11	-	-	7	21.499,96	-
M. VERGEYLE	16	-	3	9	25.199,96	-
M. WATHELET	12	11	-	8	26.399,96	400 ⁽⁴⁾

⁽¹⁾ administrateur de la SNCB et président Euroliège TGV

⁽²⁾ président du Conseil d'Administration d'Infrabel

⁽³⁾ administrateur de la SNCB et Euroliège TGV

⁽⁴⁾ administrateur Euroliège TGV

89 % de taux d'assiduité en 2006

Comité de Direction

Rémunération de l'Administrateur délégué

La rémunération brute versée en 2006 à M. Haek s'élève à € 483.075,63. Les primes de l'année 2005 sont comprises dans ce montant. Les primes pour les prestations 2006 ne seront fixées qu'en 2007, et ne sont dès lors pas comprises dans le montant précité.

Monsieur Haek n'exerce aucun autre mandat rémunéré à l'intérieur du groupe ou en dehors du Groupe SNCB.

Rémunération des directeurs généraux

Le Conseil a fixé la rémunération des membres du Comité de Direction.

Le système de rémunération comprend :

1. une partie fixe, à savoir :

- le traitement de base ;
- l'allocation de gestion octroyée mensuellement ;
- l'indemnité de fonction : montant forfaitaire mensuel.

2. une partie variable, à savoir :

- l'allocation de fonction : 0 à 100 % du traitement annuel de base. Le pourcentage d'octroi est déterminé par le Comité de Nominations et de Rémunération, sur proposition de l'administrateur délégué, compte tenu du degré de difficulté et de la complexité sociale de la fonction exercée.
- la prime de productivité : variable selon un coefficient d'appréciation de 0 à 3. Une évaluation est réalisée une fois par an par l'administrateur délégué et elle est soumise au Comité de Nominations et de Rémunération. L'évaluation est basée sur la réalisation des objectifs fixés préalablement.

La partie variable représentera en moyenne environ 30 % de la rémunération.

Le pécule de vacances, la prime annuelle et les autres allocations et indemnités éventuelles sont déterminés selon les dispositions réglementaires applicables. Les contractuels bénéficient d'une assurance-groupe et d'une assurance hospitalisation.

Le montant global brut, y compris les avantages en nature, payé en 2006 aux membres du Comité de Direction autres que l'administrateur délégué s'élève à € 1.203.915,22. Les primes pour l'année 2005 sont comprises dans ce montant. Les primes pour les prestations 2006 ne seront fixées qu'en 2007, et ne sont dès lors pas comprises dans le montant précité.

Mandat dans les filiales et sociétés avec un lien de participation

Le Conseil du 25 février 2005 a décidé que les mandats d'administrateur dans les filiales, exercés par des membres du personnel du Groupe SNCB, ne sont pas rémunérés.



Entreprendre... ensemble avec les femmes et les hommes du Groupe SNCB

02

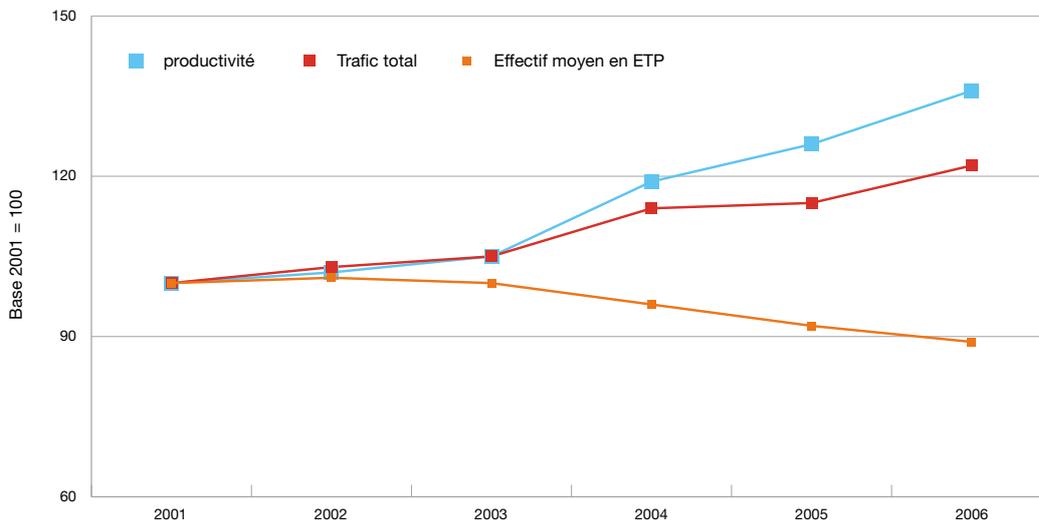
Une politique du personnel optimisée afin de couvrir les besoins de l'entreprise à court et à long terme

A court terme: la division Sélection & Recrutement a reçu un nouvel élan

Après un creux de quelques années au niveau des recrutements, les efforts consentis dans ce domaine se sont à nouveau intensifiés en 2006, ce pour diverses raisons. D'une part, 40% du personnel actuel du Groupe SNCB partira à la retraite au cours des dix prochaines années. Une grande partie de ces départs devront être comblés, surtout dans les catégories stratégiques comme conducteurs de train, accompagnateurs de train, personnel du mouvement et techniciens. Cela implique en outre que de plus en plus de collaborateurs devront consacrer du temps à la formation de nouveaux collègues.

D'autre part, l'augmentation des besoins de recrutement est aussi une conséquence de la croissance actuelle du Groupe SNCB et de son ambition de poursuivre cette croissance à l'avenir. Pour pouvoir continuer à garantir un service de qualité, il faut en effet disposer d'effectifs suffisants.

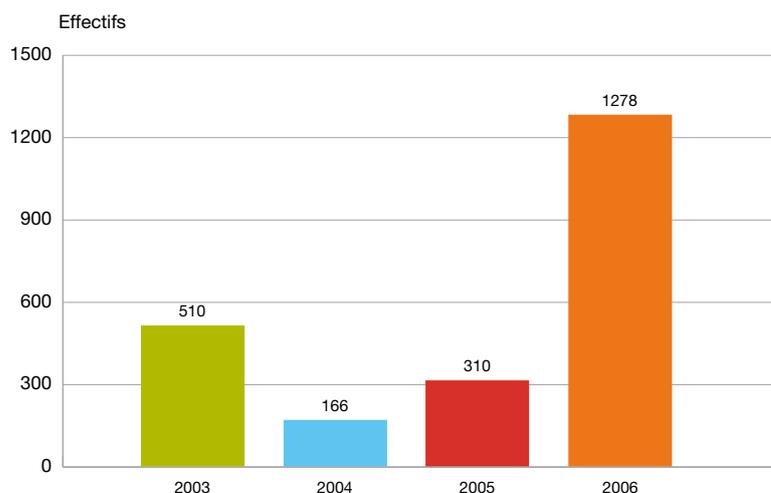
- **Evolution de la productivité du personnel du Groupe SNCB**
Augmentation de 37% en 5 ans



Afin de répondre à la forte augmentation de la demande en matière de recrutements, la division Recrutement & Sélection a très vite dû passer à la vitesse supérieure début 2006. A partir du second semestre de l'année, les efforts déployés ont commencé à porter leurs fruits et l'on a pu constater une augmentation continue du nombre de recrutements par mois. La division Sélection & Recrutement n'a pas ménagé son temps et ses efforts. Fin 2006, elle a atteint sa vitesse de croisière et est prête à relever les défis du futur.

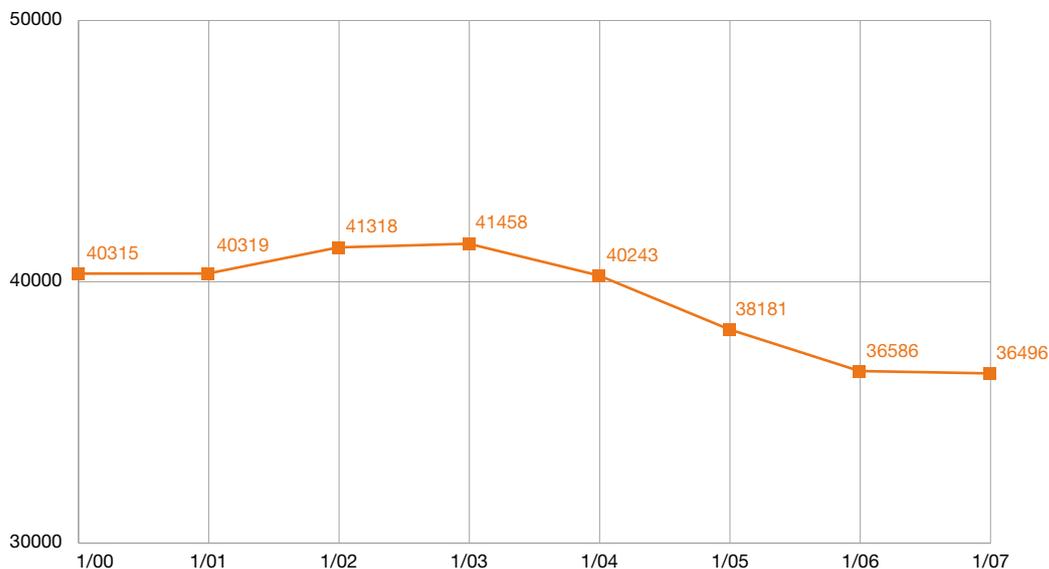
Tous les efforts consentis ont débouché sur le recrutement externe de 1278 agents pour l'année 2006, soit quatre fois plus que l'année précédente et un degré de réalisation de 85 % par rapport aux 1500 recrutements externes prévus pour l'année 2006 dans le plan d'entreprise 2006-2007.

• Recrutements externes 2003-2006



Grâce au sprint entamé à la fin de 2006, la diminution de l'effectif du Groupe SNCB en cours depuis la mi-2002, s'est infléchiée pour marquer une légère augmentation à partir d'octobre 2006. Au 1er janvier 2007, le Groupe SNCB comptait donc 36.496 équivalents temps plein. Le nombre d'agents rémunérés atteignait 37.993. Parmi eux, 7.149 (soit 19 %) travaillaient en régime de 32 heures et 736 (soit 2 %) à mi-temps.

• Evolution ETP 2000-2007



- **Les collaborateurs du Groupe SNCB sont répartis comme suit:**

	Effectif	ETP
SNCB-Holding	4.005	3.781
Infrabel	14.072	13.557
SNCB	19.174	18.439
Caisse des Soins de Santé	154	142
Détachement vers diverses instances	588	578
Total	37.993	36.496

- **Un aperçu des recrutements dans les principales catégories professionnelles en 2006 :**

Métier	nombre de personnes recrutées (en externe/en interne)
Conducteur de train	358
Technicien en électromécanique	288
Sous-chef de gare	200
Universitaire	123
Personnel de voie opérationnel	121
Conducteur de manoeuvre	88
Accompagnateur de train	86
Guichetier	78
Technicien en mécanique	67
Signaleur	60

Une autre conséquence positive des différentes actions correctrices mises en oeuvre fut la réduction du délai de recrutement (le délai moyen entre l'inscription et l'établissement de la liste définitive des lauréats). Alors qu'en 2005, il fallait encore plus de 4 mois à la division Sélection & Recrutement pour sélectionner un candidat, en 2006, ce délai de recrutement a été raccourci à moins de 3 mois, ce qui représente une amélioration de 30 %.

L'une des actions les plus marquantes menées dans le cadre de la sélection et du recrutement durant l'année 2006 fut la vaste campagne médiatique intitulée « Construisez avec nous le train de demain ». Cette campagne a été lancée le 16 septembre 2006 et avait pour objectif de donner l'élan nécessaire à l'image du Groupe sur le marché du travail. Dans la foulée, un nouveau site emploi www.lescheminsdeferengagent.be a été lancé; il comporte de nombreuses nouvelles fonctionnalités et sa présentation est en parfaite adéquation avec les images utilisées dans la campagne médiatique.

Construisez avec nous le train de demain

Dès aujourd'hui, vous pouvez donner un départ fulgurant à votre carrière et vous lancer dans un projet exaltant : préparer les chemins de fer à l'avenir et les y conduire. Quelle que soit l'équipe dans laquelle vous vous impliquerez, quel que soit votre métier, quelles que soient vos responsabilités, vous aurez la chance de trouver dans le groupe SNCB un job à votre mesure. Surfez vite sur **www.lescheminsdeferengagent.be**

Les 38 000 collaborateurs du groupe SNCB (SNCB-Holding, SNCB comme entreprise de chemins de fer et Infrabel comme gestionnaire du réseau) travaillent chaque jour à notre mobilité.

Groupe SNCB

www.lescheminsdeferengagent.be



Infrabel





La Direction Human Resources a franchi au cours de 2006 les étapes nécessaires à l'introduction du management des compétences

Grâce à l'introduction progressive de cette méthodologie, la Direction Human Resources espère à l'avenir être mieux armée pour soutenir et aider les entreprises et les directions, mais aussi les collaborateurs. En 2006, plusieurs piliers ont été développés à cet effet et partiellement introduits pour certains processus Human Resources.

Un premier fondement important fut la mise au point d'un dictionnaire définissant et décrivant toutes les compétences comportementales pertinentes pour le Groupe SNCB.

Ont ensuite été défini pour le Groupe les compétences comportementales génériques auxquelles tous les collaborateurs doivent répondre dans une certaine mesure, quelle que soit leur fonction. Elles définissent en effet notre culture d'entreprise et sont déterminantes pour transmettre la vision et la mission de notre société. Les compétences génériques suivantes ont été définies pour le Groupe SNCB :

- *être orienté clientèle :*
« prêter attention aux besoins et aux desiderata de la clientèle (interne/externe) et les rencontrer de manière appropriée » ;
- *gérer le changement :*
« être ouvert au changement, s'adapter et contribuer activement à l'innovation » ;
- *agir dans l'intérêt de l'entreprise :*
« agir, tant au niveau interne qu'au niveau externe, en accord avec la mission, les valeurs, la stratégie, les objectifs et les procédures de l'entreprise ».

Une deuxième étape importante fut d'attirer un partenaire extérieur qui se chargerait de la formation et du développement des compétences comportementales. Train@Rail, le centre de formation du Groupe, a assumé cette tâche et a finalement choisi le consortium GIPT/SKAN comme partenaire pour les deux prochaines années. Dans le même temps, Train@Rail a continué à étoffer son offre de formations et a présenté le tout dans la brochure « OFFRE 2007 ». Les formations proposées sont chaque fois basées sur les principes d'une formation fondée sur les compétences et d'un apprentissage axé sur l'expérience.

Un troisième et dernier fondement important est la poursuite de l'introduction du processus de management des prestations PMP (feedback). Le volet « évolution personnelle » de ce processus encourage, via la définition d'objectifs personnels, le développement individuel des compétences nécessaires pour exercer sa fonction avec succès et soutient ainsi l'introduction du management des compétences. En 2006, la population concernée a été étendue aux chefs de division dans les services centraux. Le nombre de participants est ainsi passé de 100 à 235.

Le Groupe SNCB sur la voie de l'égalité et de la diversité

Le Groupe SNCB, qui est l'un des plus importants employeurs du pays, s'efforce de représenter le mieux possible la société belge dans son personnel. Lors de la campagne de recrutement qui a débuté en septembre 2006 et qui a remporté un franc succès, le Groupe s'est explicitement adressé aux hommes et aux femmes, aux Belges de l'ancienne et de la nouvelle génération, aux personnes d'origine étrangère... Chacun présente des talents particuliers et la diversité peut apporter une richesse énorme au Groupe SNCB.

Toutefois, le Groupe travaille encore d'arrache-pied à la réalisation de cette diversité. Un exemple: en 2006, environ 8% du nombre total des membres du personnel étaient de sexe féminin, mais parmi tous les nouveaux engagés en 2005 et 2006, on dénombrait déjà 15% de femmes. Le Groupe espère faire encore augmenter ce pourcentage à l'avenir.

Les efforts déployés par le Groupe SNCB en vue d'une plus grande diversité et d'une plus grande égalité ont conduit en 2006 à la désignation d'un fonctionnaire en charge de la diversité et à la création d'un comité égalité et diversité. Le projet « diversité sur les rails » a été lancé en collaboration avec l'Université de Hasselt et avec le soutien du Fonds Social Européen.





Entreprendre... durablement

03



Le chemin de fer est un maillon incontournable de tout système de transport durable. Au fur et à mesure que la demande de transport continue à augmenter et partant, son impact négatif sur l'environnement, le chemin de fer offre une alternative sans cesse plus attrayante pour retenir cette croissance.

L'atout majeur du rail est sa consommation d'énergie particulièrement faible. En Belgique, le Groupe SNCB a assuré en 2004 6,3 % du transport de voyageurs et 10,8 % du transport de marchandises, ce qui ne représente que 3,3 % de l'énergie primaire consommée par tous les modes de transport réunis.

En ce qui concerne l'émission de gaz à effet de serre, le bénéfice est encore plus important. En Belgique, 93 % des trains de voyageurs et 75 % des trains de marchandises sont propulsés à l'électricité. C'est indirectement, via des centrales électriques, qu'un usager des chemins de fer produit en moyenne, par kilomètre parcouru, cinq fois moins de CO₂ qu'une voiture ordinaire avec 1,4 personne à bord. Par tonne-kilomètre transportée, les émissions de CO₂ sont 5 fois plus faibles que la moyenne du transport routier par camions lourds sur longue distance.

En 2006, le nombre de voyageurs-km et le nombre de tonnes-km ont augmenté d'environ 5 % sans que le nombre de trains-km augmente dans la même proportion. Nous constatons une légère diminution du nombre de trains-km en trafic marchandises.

Sur cinq ans, le nombre de voyageurs-km via le rail a augmenté de 1,57 millions. En empêchant ainsi qu'un volume de transport équivalent vienne encombrer nos routes, nous contribuons ainsi à éviter 200.000 tonnes d'émission de CO₂ par an. Un résultat identique pourrait également être obtenu si, lors du renouvellement de leur véhicule, 225.000 automobilistes optaient pour une voiture émettant moins de 105g de CO₂ par km au lieu de la moyenne actuelle de 155 g de CO₂ par km pour une nouvelle voiture. L'Etat fédéral accorde à cet effet un subside de € 3.280 par voiture, soit au total € 741 millions. Etalé sur 10 ans (la durée de vie moyenne d'une voiture), cela correspond à un subside annuel de € 82,5 millions.

La contribution du rail à la réduction des émissions de CO₂ du secteur des transports n'est jusqu'à présent pas valorisée.



CO₂ non émis grâce au rail: 1.221.522 tonnes/2006

Emission CO₂/v-km rail en 2006: 31.4 gr

Emission CO₂/v-km voiture en 2006: 157.6 gr

En 2006, des efforts importants ont encore été déployés afin d'intégrer le respect de l'environnement dans la politique quotidienne du Groupe SNCB et de réduire l'impact de nos services de transport sur l'environnement.

Le 8 juillet 2005, le Groupe SNCB s'est engagé à augmenter de 7,5% l'efficacité énergétique des bâtiments et des ateliers à l'horizon 2012, et de 20% à l'horizon 2020. Pour matérialiser cet engagement, des sites représentatifs ont fait l'objet d'un audit énergétique, plus précisément les gares d'Arlon, Gand-St-Pierre et Roulers, les ateliers de Malines et Bascoup, ainsi que deux bâtiments administratifs situés à Bruxelles.

Partant du mot d'ordre selon lequel une réduction de 7,5% de la consommation d'énergie peut déjà être réalisée par moitié à condition d'apprendre à utiliser de manière responsable l'éclairage, le chauffage, la climatisation, la ventilation, les PC, etc., sur notre lieu de travail, une vaste campagne de communication et de motivation interne a été lancée à l'automne 2006. De plus, chaque membre du personnel du Groupe SNCB a reçu en septembre la brochure «Energie, préservons-la», qui reprend une foule d'informations et de conseils utiles.

L'assainissement des sols pollués dans le passé s'est poursuivi en 2006 par des travaux d'assainissement à Anvers-Dam (site de redéploiement urbain d'Anvers-Nieuw-Noord), Merelbeke, Louvain et Wondelgem, et des études de sol ont été réalisées sur une quarantaine de sites situés dans les trois régions. En 2006, environ 8 millions d'euros au total ont été consacrés aux études et à l'assainissement des sols.

Une convention a été conclue avec les autorités publiques flamandes (OVAM) le 27 avril 2006. Cette convention vise une approche systématique de tous les emplacements à risques du Groupe en matière de pollution du sol.

Et avec le vélo...



L'an dernier fut également amorcée la création pour début 2007 d'une série de points vélo où les voyageurs peuvent déposer leur bicyclette, la faire réparer ou tout simplement louer des vélos. Les premiers points vélo ont ouvert leurs portes à Anvers-Central et à Bruxelles-Nord. Six autres grandes gares suivront. L'exploitation des points vélo a été confiée à des organisations d'économie sociale. Grâce à cette initiative, les navetteurs qui se rendent à la gare à vélo peuvent bénéficier d'un meilleur service soutenu par toutes les autorités.





Entreprendre... au cœur de la cité

04



Investir dans les gares, les parkings et l' accueil

Dans le cadre du plan d'investissements 2005-2007, la SNCB-Holding a investi 174,3 millions d'euros en 2006.

La part principale de ce montant, à savoir 130 millions d'euros, a été consacrée à l'accueil des voyageurs, dont 90,4 millions d'euros pour la construction, l'agrandissement et la rénovation de gares et 39,6 millions d'euros pour les parkings.

L'informatisation a mobilisé 25,5 millions d'investissements, la sécurisation des gares par le placement de caméras (projet Malaga) 1,2 million d'euros, et les divers autres investissements (bâtiments de service ou de direction et télécommunications notamment) 17,6 millions d'euros.

Principaux investissements Montants investis en 2006 (milliers d'euros)

Gare d'Anvers-Central	26.125
Nouvelle gare de Liège-Guillemins	34.340
Gare de Bruxelles-Central	3.003
Gare de Charleroi-Sud	3.924
Gare de Gand-St-Pierre	8.189
Parkings	39.611
Divers accueil voyageurs	14.868
Informatisation	25.514
MALAGA (Sécurité gares)	1.155
Autres projets	17.609
Grand Total	174.333

Les gares

Le contrat de gestion attribue comme compétence à la SNCB-Holding la gestion de 37 gares principales et de leurs parkings. Il s'agit de Bruxelles-Midi, Central et Nord, de 4 autres gares de la région de Bruxelles-Capitale, des gares d'Anvers-Central, Bruges, Charleroi-Sud, Gand-St-Pierre, Louvain, Liège-Guillemins, Malines, Mons, Namur, des gares comme Alost, Braine l'Alleud, Nivelles,... et de gares de villes moyennes comme Arlon, Hasselt...

La direction Patrimoine de la SNCB-Holding devient donc un acteur de la chaîne de mobilité aux côtés de la SNCB et d'Infrabel. La gare doit être accessible de chaque côté du site ferroviaire et doit offrir une intermodalité et une accessibilité totales. Elle devient un centre de convivialité urbain où le contrôle social est omniprésent.

Une enquête Ipsos a été menée en 2006 dans les 37 gares en question. Elle a permis d'établir une liste d'actions d'améliorations, qui ont été prioritisées et planifiées, et qui sont déjà mises en œuvre depuis septembre 2006. Il s'agit d'actions en matière de sécurité, d'ambiance et de propreté et de services aux personnes à mobilité réduite.

La stratégie pour les parkings des 37 gares vise, entre autres, à garantir la disponibilité de places pour les voyageurs sans décourager l'utilisation des transports en commun.

L'expérience de gratuité des parkings pilotes a permis de mieux comprendre l'élasticité de la demande, et milite pour une variabilité accrue des tarifs et pour des extensions de capacités.

De plus, des investissements pour améliorer la qualité et la capacité des parkings vélos ont été réalisés en 2006, et un projet d'établissement de « stations à vélos », visant à augmenter la sécurité et le service offert dans 7 gares exploitées par Bike-Safe a été lancé.

Le projet de modernisation de la gare de Mons et de gares RER est étudié par EuroLiège TGV, filiale de la SNCB-Holding

Koningin Astridplein à Anvers

La réalisation de la jonction Nord-Sud d'Anvers a nécessité la construction d'un complexe d'aiguillages sous la Koningin Astridplein en vue de l'extension souterraine de la gare centrale.

Pour ce projet, il a fallu ouvrir l'Astridplein jusqu'à une profondeur de 20 m.

Ces travaux ont été mis à profit pour complètement réaménager la place. Celle-ci devient en partie un point nodal pour les transports publics urbains qui sont concentrés autour d'un îlot de verdure, et en partie une zone interdite au trafic qui fait office de « parvis » devant et à côté de la gare et qui accueille terrasses et activités ludiques. L'aménagement en surface est le fruit d'une collaboration avec Jordi Farrando, un architecte espagnol spécialisé dans l'aménagement des places. Un niveau plus bas, la place a bénéficié d'une extension supplémentaire : une zone de « Kiss and ride » claire et conviviale, ainsi qu'un dépôt pour vélos ont été intégrés, de même qu'une zone piétonne reliant deux stations de métro et permettant aussi de rejoindre la gare d'Anvers-Central en sous-sol. Sous ce niveau, un parking pour 400 voitures a également été construit.

La Koningin Astridplein est donc une plaque tournante pour tous les modes de transport et un soin particulier a été apporté à la qualité de l'espace public, tant en surface qu'en sous-sol.

L'ensemble de l'étude a été réalisée par Eurostation.





Gare de Charleroi

Le Groupe SNCB a lancé d'importants travaux à Charleroi. Depuis décembre 2006, les clients de la gare de Charleroi sont accueillis dans une nouvelle salle des pas perdus. Totalement terminée en 2009, Charleroi-Sud affichera un look moderne, tout en conservant son architecture originelle. Cet investissement s'élève à 60 millions d'euros.

Le bâtiment central de la gare, construit en 1874, a rouvert ses portes aux voyageurs en décembre 2006. La façade a été totalement restaurée, tandis que les deux annexes situées à proximité ont été démolies. La salle des pas perdus a gagné en lumière. Le magnifique vitrail créé en 1964 par Claude Carpet, a été restauré et nettoyé et il a retrouvé tout son éclat.

L'ouverture des guichets dans la gare rénovée représente une étape majeure de la modernisation du site. Sept guichets accueillent la clientèle. Deux de ces guichets sont réservés à la vente des billets du service intérieur tandis que les cinq autres, dans un tout nouveau Travel Center, permettent aux clients d'acheter des titres de transport ou d'obtenir des informations pour voyager en Belgique et à l'étranger. L'accueil des personnes à mobilité réduite a fait l'objet de soins attentifs puisqu'un guichet surbaissé a été aménagé et des dalles de repérage tactile ont été placées au sol.

Un panneau d'affichage horaire a été installé à l'intérieur de la salle des pas perdus pour compléter les annonceurs électroniques placés sur les quais et dans le couloir sous voies.

Par ailleurs, la gare a été dotée de consignes à bagages automatiques installées dans le prolongement de la salle d'attente. Des distributeurs de boissons et de confiseries sont disponibles, dès à présent, dans la salle d'attente qui sera équipée prochainement de téléphones publics.

Les commerces et commodités resteront installés dans le couloir sous voies jusqu'à la fin de l'aménagement de la galerie commerciale dans l'aile côté Bruxelles, prévue en 2008.

Des ascenseurs sur chaque quai faciliteront le déplacement des personnes à mobilité réduite. L'ensemble des quais, qui feront l'objet d'une rénovation complète, seront équipés d'une nouvelle sonorisation et d'un nouvel éclairage.

Parallèlement à cet ambitieux programme de rénovation, d'importants travaux d'infrastructure ferroviaire (voies et caténaires) sont en cours de réalisation pour relever la vitesse à l'entrée de la gare côté Namur. Ces travaux, réalisés par Infrabel, représentent un investissement qui s'élève à 35 millions d'euros (période 2001-2009).

Afin d'accroître encore davantage la sécurité, un système de vidéosurveillance a été aménagé en gare. Au total, 8 caméras viennent renforcer les contrôles effectués par l'équipe de sécurité Securail. Parallèlement à la rénovation de la gare, la SNCB-Holding a procédé dans le parking situé à la rue de la Vilette à l'aménagement d'un étage de parking offrant un supplément de 100 places.

Plus de 10 000 personnes tous les jours passent par la gare de Charleroi. 400 trains de voyageurs et 100 trains de marchandises s'y succèdent quotidiennement.

En mai 2006, de nouveaux guichets pour la SNCB, mais aussi pour la société De Lijn, ont été inaugurés à la gare de Genk.

Fin octobre 2006, la tour de l'horloge de la gare de Gand-Saint-Pierre, entièrement reconstruite en pierres neuves, a été inaugurée.

Au cours de l'année 2006, la toiture et la façade de la gare de Tamines a été rénovée, ainsi que l'infrastructure liée à l'accueil des voyageurs et les locaux destinés au personnel.

Des investissements et améliorations ont été également réalisés dans de nombreuses petites gares.





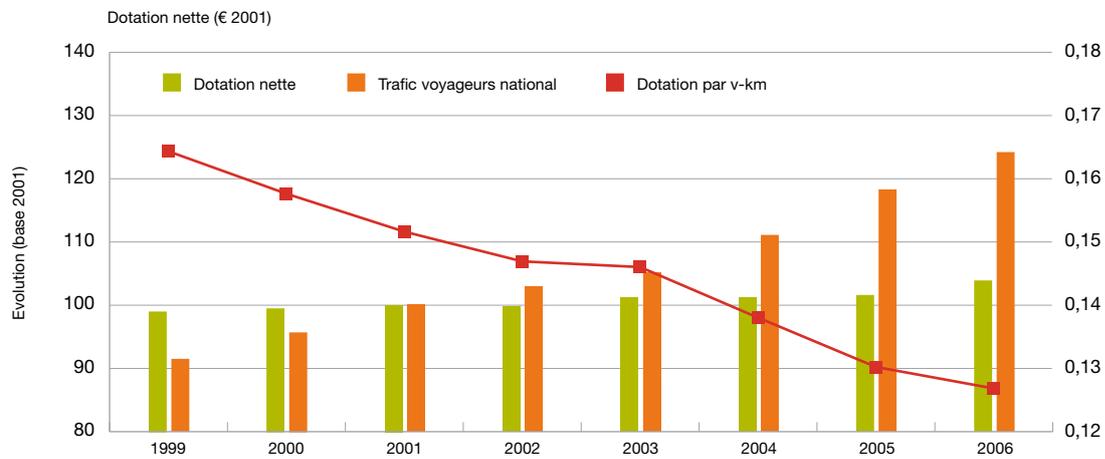
Entreprendre... pour la collectivité

05



Les dotations

- **Dotation nette par voyageur**
Utilisation plus performante de l'argent public

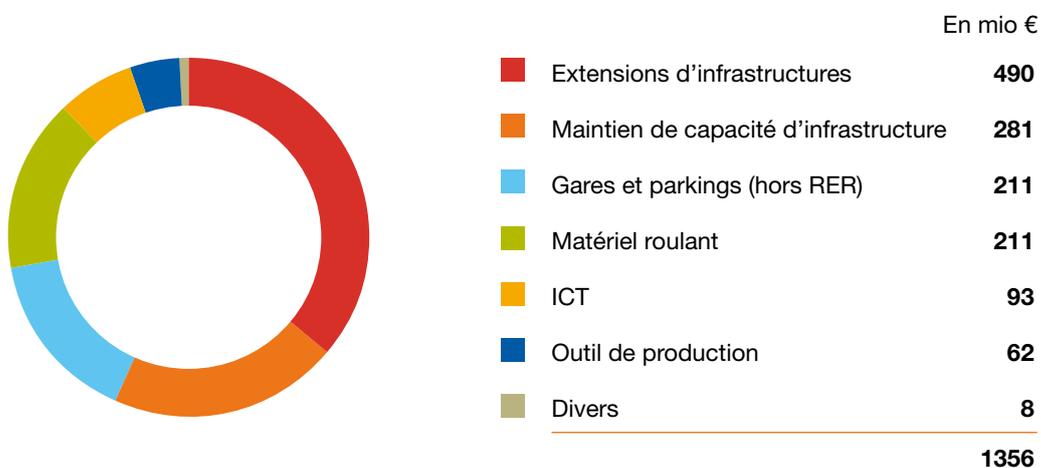


Outre la nouvelle amélioration de la productivité, l'année 2006 est marquée par une utilisation encore plus performante des dotations reçues de l'Etat pour les missions de service public. C'est ainsi que la dotation nette par voyageur-km, en euro constant, a diminué de 2,6% par rapport à 2005. En 5 ans, de 2001 à 2006, cette dotation par voyageur-km a même diminué de 16% en euro constant.

Les investissements

Au cours de l'année 2006, le Groupe SNCB a investi 1.355.821.000 €.

La répartition de ce montant par grandes catégories d'investissements est représentée dans le graphique ci-dessous.



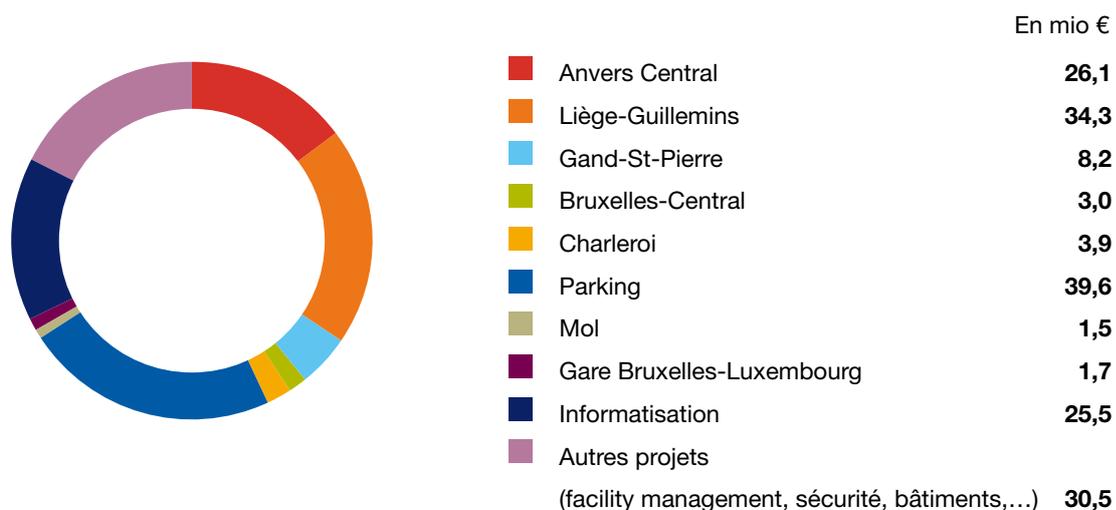
Les investissements pour l'année 2006 s'inscrivent dans le plan global d'investissements 2006-2007 pour un montant total de 4.789.000.000 € dont 528.000.000 € à charge de la SNCB-Holding.

Les lignes de force de ce plan pluriannuel pour la SNCB-Holding sont principalement l'accélération et l'extension du programme de construction et d'aménagement de parkings pour les voyageurs, le maintien à un niveau élevé des investissements pour l'amélioration des bâtiments destinés à l'accueil des voyageurs ainsi que la modernisation de l'outil informatique, le support de nombreux projets de rationalisation au sein du groupe.



Au cours de l'année 2006, la SNCB-Holding a investi 174.333.000 €, soit une exécution de son budget d'investissement à concurrence de 83 %. Il convient de souligner que la part financée par l'Etat a été quant à elle exécutée à 92 %.

La répartition entre les régions a respecté la clé de répartition 60 % pour la Région flamande et 40 % pour la Région wallonne.



Le contexte d'élaboration du futur plan d'investissement 2008-2012 est plus encore que par le passé caractérisé par la perception de l'importance des problèmes environnementaux. L'année 2006 a été marquée par des travaux d'études et d'évaluations des projets à soumettre dans le cadre de ce nouveau plan d'investissement qui a été soumis aux autorités publiques fin avril 2007.





Les forums

Le Groupe SNCB a créé Mobilyls, une plateforme de discussions consacrée à la mobilité. Dans le cadre de cette plateforme, un débat était organisé le 13 novembre, réunissant plusieurs acteurs politiques concernés par les sujets de mobilité. Il a été suivi par un forum étalé sur deux jours les 16 et 17 novembre 2006 autour de thèmes variés comme : les clients actuels et futurs des transports en commun, les outils de pilotage de la mobilité, les gares et l'intermodalité et enfin la technologie au service du client.



La SNCB-Holding est aussi le partenaire du colloque Rail meets Road, aux côtés de la FEB et de la Febiac, colloque qui a vu sa troisième édition de janvier 2006 consacrée à la mobilité dans, vers et autour de Bruxelles.



Entreprendre... pour nos clients

06



B-Telecom – Syntigo

L'année 2006 a été extrêmement importante pour l'activité B-Telecom, qui a été transférée vers la filiale Syntigo afin de développer une plus grande force de frappe et de poursuivre la croissance de cette activité.

En 2006, les objectifs fixés lors de la fusion ont été réalisés, ce qui a entraîné une hausse du chiffre d'affaires de l'ordre de 15%. Grâce à sa topologie favorable, le réseau Fibre Optique du Groupe SNCB a une fois de plus permis à B-Telecom de poursuivre son développement avec les opérateurs alternatifs. En outre, B-Telecom a connu un succès croissant dans plusieurs autres secteurs :

- Les services publics fédéraux, via des contrats importants e.a. avec le SPF Finances, La Poste, le SPF Mobilité et Transport, FedICT, Belnet, RVA/ONEM,...
- Les sociétés de transport : e.a. SRWT, TEC, De Lijn
- Divers secteurs industriels, la principale réalisation étant ledit projet Megaports dans le port d'Anvers et une extension importante des solutions de transmission pour RTL-TVI.

À côté des succès de B-Telecom, les faits marquants suivants méritent d'être soulignés dans la mesure où ils ont marqué le département ICT du Groupe SNCB.

En février, le service ICT a pour la première fois organisé un Technology Day. Cette journée d'information était placée sous le signe du « Mobile Working ». Cet événement cadrerait parfaitement avec l'ambition d'ICT, qui entend devenir le seul Total Solution Partner (TSP) pour l'ensemble du Groupe SNCB.

Le 8 juin 2006, le magazine Data News a décerné pour la 14^{ème} fois le titre d' « **ICT Manager de l'année** ». Le service ICT a obtenu cette récompense pour le projet IBIS/INA dans la catégorie 'large organisations'.

GSM-R / Malaga

La priorité absolue du Groupe SNCB reste la sécurité. Celle de ses clients bien sûr, mais également celle de son personnel. Grâce à l'installation du système GSM-R dans les trains et le long des voies, la sécurité du trafic ferroviaire, tant intérieur qu'international, sera renforcée.

La phase de déploiement du GSM-R sur le réseau ferroviaire belge a franchi une étape importante en 2006 puisque près de la moitié des équipements prévus ont été installés.

Le réseau de téléphonie mobile GSM-R (ou GSM for Railways) est un système de communication numérique international, développé spécifiquement pour les chemins de fer. Par rapport au système de communication actuel, le réseau GSM-R offre un très haut niveau de fiabilité et des fonctionnalités supplémentaires qui répondent spécifiquement aux besoins en communication mobile dans des domaines tels que le contrôle et la sécurité du trafic des trains et de ses voyageurs, ainsi que la sécurité du personnel ferroviaire.

En matière de sécurité, le GSM-R renforcera donc le système déjà en place, tant au bénéfice du service intérieur que du trafic international, en garantissant une communication fiable et rapide entre les trains et les installations fixes de l'infrastructure. Il servira également de support à la transmission d'informations de signalisation sur les nouvelles lignes à grande vitesse vers l'Allemagne et les Pays-Bas.

Pour fonctionner, le système GSM-R requiert d'être installé le long des voies (pylônes GSM-R), dans la cabine des conducteurs de trains et dans les organes de contrôle et de gestion du trafic (cabines de signalisation et Traffic Control), le tout étant piloté via une plate-forme centrale d'exploitation de ce réseau.

Le GSM-R est un standard international répondant aux directives européennes et assurant l'interopérabilité entre les systèmes de communication des réseaux ferroviaires en Europe (c'est-à-dire que les équipements sont compatibles même s'ils sont issus de pays et/ou de fournisseurs différents).

Par ailleurs, couplé avec l'installation du système de contrôle automatique des trains ETCS (European Train Control System), le GSM-R supporte les services de voix et de données pour le système de signalisation européen ERTMS de niveau 2 (European Rail Traffic Management System), en assurant la transmission à bord des trains des données relatives à la signalisation.

Le système de gestion du trafic ferroviaire intégré et standardisé ERTMS de niveau 2 est déployé actuellement sur les deux nouvelles lignes à grande vitesse en Belgique: entre Anvers et la frontière hollandaise d'une part, et entre Liège et la frontière allemande d'autre part. La mise à disposition de ces deux derniers maillons achèvera la construction de la «toile» de lignes à grande vitesse en Belgique.

A l'heure actuelle, la moitié des stations GSM-R (225 sur les 457 prévues) sont déjà installées. Le GSM-R est ainsi opérationnel sur les lignes Bruxelles-Anvers-Essen, dans la jonction nord-sud d'Anvers, ainsi que dans la jonction Nord-Midi de Bruxelles. Le déploiement sur les nouvelles lignes à grande vitesse vers les Pays-Bas et vers l'Allemagne est en cours.

En terme de sécurité tant des clients que du personnel, la SNCB-Holding a également développé un projet connu sous le nom de Malaga. Le programme MALAGA est repris dans le contrat de gestion de la SNCB et a pour principal objectif d'accroître le sentiment de sécurité des voyageurs. Ce programme doit dès lors être réalisé rapidement et en priorité.

Le projet dit MALAGA 4 s'inscrit dans le cadre du programme MALAGA et assure la vidéosurveillance de divers sites du Groupe SNCB étant donné qu'une priorité absolue est accordée à la sécurité des gares. Pour l'ensemble du pays, le Groupe SNCB compte 541 gares et points d'arrêt que Corporate Security Service a classés dans quatre catégories (SV «A» à SV «D») en fonction du nombre de cas d'agression possibles.

Des caméras peuvent aussi être installées dans d'autres types de bâtiments devant bénéficier d'une protection, comme les ateliers et les CLI (Centres Logistiques Infrastructure). Outre la protection de ces sites, ces caméras pourront, en combinaison avec des systèmes anti-intrusion, assurer des fonctions relatives à la levée du doute.

Les caméras doivent être installées et les images gérées de façon à ce que des données et des preuves fiables puissent être fournies a posteriori aux services de police. C'est la raison pour laquelle toutes les images des caméras doivent être enregistrées. Elles seront également gérées au départ de la «National Control Room» située rue de France à Bruxelles.

Les gares de Charleroi-Sud, Verviers et Dendermonde sont d'ores et déjà équipées d'un système de Closed Circuit Television. Dans le même temps, on a également entamé la construction de la National Control Room, qui assurera le suivi et la gestion des systèmes d'alarme et des images filmées par les caméras. Selon le planning, 51 gares seront équipées d'une surveillance par caméras entre 2006 et 2009.



Sécurité

Comme nous l'avons dit, la sécurité des personnes et leur sentiment de sécurité, tant pour les clients que pour le personnel, est un thème social que le Groupe SNCB tient particulièrement à cœur.

Le service Corporate Security Service a été développé pour traiter cette problématique de manière coordonnée. L'évolution du phénomène social et les facteurs environnementaux jouent un rôle important dans ce domaine.

Le service dispose de deux composants complémentaires. B-Security est le service de gardiennage interne tandis que Securail est le service de sécurité des chemins de fer. Securail a pour tâche clé les interventions sur le terrain. Les agents de sécurité de Securail effectuent donc des contrôles préventifs dans les endroits accessibles au public, ils patrouillent dans les trains et assurent la sécurité lors de grands événements. Une intervention rapide en cas de problèmes sur le réseau ferroviaire et la collaboration avec les services de police et de secours en sont les grands piliers.

Securail et B-Security fonctionnent transversalement, toutes les directions peuvent faire appel à leurs services et à leur savoir-faire dans le cadre de l'approche de la problématique de la sécurité. Les deux services visent à instaurer un climat dissuasif par leur présence dans les gares, dans les trains et dans les bâtiments du Groupe SNCB.

Corporate Security Service a établi un plan stratégique comprenant une série de mesures prioritaires concrètes. Voici quelques-unes des principales interventions préventives et curatives prévues :

Mesures préventives :

- Numéro de secours public ;
- Présence de personnel dans les gares subissant des nuisances ;
- Présence de personnel de sécurité à bord des trains ;
- Plan d'action graffiti 2007 ;
- Projet MALAGA ;
- Gestion du volet sécurité du projet « stations vélos ».

Mesures curatives :

- Plan d'action jonction Nord-Midi à Bruxelles ;
- Plan d'action vols à Bruxelles-Midi et Anvers-Central et Anvers-Berchem ;
- Plan d'action graffiti 2007 ;
- Plan d'action contrôles d'accès ciblés ;
- Plan d'action vols de cuivre.

La structure de Corporate Security Service a été revue en profondeur en 2006. Les 19 brigades existantes ont été réorganisées en cinq Security Districts chacun dirigés par un District Security Manager. Chaque district est composé d'un certain nombre de Security Zones dirigées au départ du district, tant sur le plan organisationnel que sur le plan opérationnel.

Depuis mars 2006, les activités de surveillance et d'accueil des bâtiments de direction à Bruxelles, jusqu'alors effectuées par une société de gardiennage privée, sont à nouveau assurées en interne et confiées à B-Security.

Concessions

La SNCB-Holding mène une politique dont le but est d'exploiter aux meilleures conditions les espaces commerciaux dans les gares, d'augmenter l'offre de produits et de services aux voyageurs et de contribuer à l'animation des gares.

En 2006, de nouveaux grands projets ont été lancés ou réalisés en matière de concessions :

- des contrats ont été conclus en vue de l'ouverture d'une nouvelle galerie commerçante à Anvers-Central à partir du printemps 2007, soit une surface commerciale totale de plus de 4.000 mètres carrés et 61 commerces ;
- des contrats pour l'ouverture de la première partie de la galerie commerçante à Bruxelles-Central en avril 2007 avec 8 nouveaux commerces ;
- en collaboration avec Fortis, l'installation d'un certain nombre de distributeurs de billets a débuté dans les grandes gares belges.

Le développement des gares rénovées génère un potentiel supplémentaire pour les concessions. Elles attirent les enseignes fortes qui misent sur le public voyageurs lucratif.

Fin 2006, le service Concessions gérait un peu plus de 250 commerces dans les gares et environ 500 distributeurs dans différentes gares belges sans tenir compte de la gare de Bruxelles-Midi.





Zone A

4

GENT

- MOESKROEN

IC

9:06



Entreprendre... pour le Groupe

07



Préfinancements régionaux

Le 05 décembre 2006 et pour la première fois dans l'histoire du Groupe SNCB, les trois régions du pays et le gouvernement fédéral ont conclu un accord de préfinancement de nouvelles infrastructures ferroviaires. Grâce à leur apport financier, la SNCB-Holding peut préfinancer ces investissements dont la réalisation va être accélérée.

La SNCB-Holding avance les fonds nécessaires pour qu'Infrabel réalise l'exécution. Les régions contribuent au paiement des charges d'intérêt et les investissements seront in fine payés par la dotation d'investissement fédérale accordée au Groupe SNCB.

Trois des six projets d'infrastructure pour lesquels une exécution rapide et coordonnée est considérée comme prioritaire par les trois régions seront de cette manière accéléré dans leur réalisation : il s'agit de la modernisation de la ligne Bruxelles-Luxembourg, la modernisation de la gare de formation de Zeebruges et le raccordement ferroviaire du port de Bruxelles.

La modernisation de la ligne Bruxelles-Luxembourg a pour objectif d'améliorer les liaisons entre les trois sièges principaux des Institutions européennes. Ce projet implique de nombreux travaux de modernisation d'infrastructures et des extensions de capacité et permettra un gain de temps de parcours pouvant atteindre 15 minutes, ce qui mettra Bruxelles à 2 heures de Luxembourg. Les travaux s'étendront de 2006 à 2013 et représentent un investissement de 458.7 millions d'euros, dont 289.2 par préfinancement.

La modernisation de la gare de formation de Zeebruges a pour objectif d'absorber la croissance attendue du trafic marchandises (objectif de 12.2 millions de tonnes par an).

Ces travaux s'étendront de fin 2007 à 2011 et représentent un investissement de 111.2 millions d'euros dont 102.4 par préfinancement.

Le raccordement ferroviaire du port de Bruxelles a pour objectif d'aider au développement du port par la réalisation d'investissements ferroviaires adaptés dont l'aménagement d'installations destinées à accueillir un terminal de transbordement. Ces travaux s'étendront de 2007 à 2008 et représentent un investissement de 5 millions d'euros.

Le financement de deux des trois autres projets approuvés est en cours de préparation. Il s'agit plus particulièrement de la construction d'une nouvelle gare à l'aéroport de Gosselies et d'un parking à la gare de Louvain-la-Neuve.

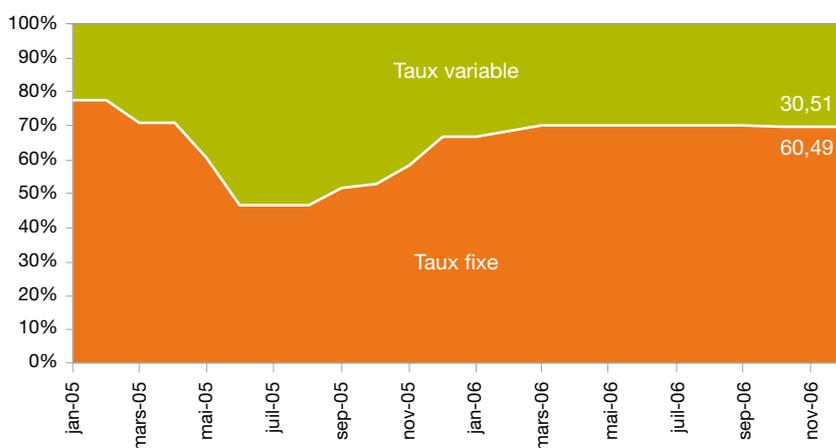
La réalisation de la liaison ferroviaire du Liefkenshoek dans le port d'Anvers sera financée par un partenariat public privé.

Gestion de l'endettement

La SNCB-Holding a poursuivi ses efforts pour maîtriser son endettement, lequel est passé de € 3.020,0 millions fin décembre 2005 à € 2.851,7 millions à fin 2006.

Si cette évolution résulte en partie de certains éléments favorables qui ne seront pas récurrents, les efforts de restructuration entrepris depuis plusieurs années laissent entrevoir des perspectives favorables, ce dont atteste la croissance de l'excédent brut d'exploitation (EBITDA).

Par ailleurs, des règles strictes encadrent la politique financière menée par la société, qui définit par exemple la proportion entre l'endettement à taux fixe par rapport à celui à taux variable. Ce ratio doit tendre vers une proportion 2/3 – 1/3, objectif presque parfaitement rencontré tout au long de l'année 2006.



Si la dette nette de la SNCB-Holding diminue en 2006, la dette nette consolidée du Groupe SNCB a enregistré pour sa part une croissance de € 235,2 millions en 2006 pour atteindre € 2.774,3 millions fin 2006, notamment en conséquence de la poursuite des grands travaux d'infrastructure ferroviaire tels que l'achèvement du TGV, le RER...

Toutefois, la stabilisation de la dette pour 2008 reste un objectif réaliste, qui devrait pouvoir être maintenu durablement si les conditions actuelles de l'exercice des activités du groupe se pérennisent.

Maîtrise des risques

A l'instar de la plupart des grandes entreprises, la SNCB-Holding, en tant que holding financier du Groupe mais également en tant que prestataire de services à ses filiales, formalise sa maîtrise et sa gestion des risques. Cette stratégie de gestion, utilisée pour prendre des décisions opérationnelles et stratégiques, permet de réduire les coûts et est garante d'une meilleure maîtrise du volet opérationnel.

D'une part, divers services du Groupe SNCB pratiquent la gestion des risques depuis de nombreuses années déjà, surtout dans le domaine de la sécurité du travail, de la sécurité d'exploitation et maintenant de manière structurée dans tous les domaines d'activité.

C'est ainsi que les services de l'Audit Interne de la SNCB-Holding ont

- identifié les grands risques opérationnels et financiers de la SNCB-Holding en 2006 ;
- soutenu Infrabel et la SNCB pour le développement de leur système de gestion de la sécurité tel que prescrit par la Directive européenne sur la sécurité ferroviaire 2004/49/CE du 29/04/2004, notamment via l'adaptation et l'élaboration d'un « Safety Risk Model » ;
- effectué des analyses de risques approfondies en fournissant des données chiffrées et d'avis pour la prise de décisions d'investissement, notamment concernant des tunnels ferroviaires et des choix technologiques en matière de signalisation.

D'autre part, si l'enjeu est un niveau de maîtrise optimal, il en va de même de la gestion de ces mêmes risques, gestion basée sur le dialogue, la collaboration avec les autorités publiques et l'anticipation des objectifs de création de valeur pour le groupe.

C'est ainsi que la SNCB a voulu en 2006 accompagner ses filiales face à leurs défis de maîtrise de coûts mais également face à leurs projets ambitieux de développement durable et d'infrastructures nouvelles et performantes pour assurer la mobilité de demain, non seulement par l'analyse des risques mais également de manière plus concrète :

* l'emprunt par la SNCB-Holding pour l'achèvement du TGV après la signature d'une convention le 09 octobre 2006 entre l'Etat, la SNCB-Holding et Infrabel - 69 millions seront ainsi consacrés aux gares et parkings et 205 millions à la réalisation et finalisation des travaux d'infrastructure TGV. Les charges financières de cet emprunt sont supportées par l'Etat.

* l'engagement de la SNCB-Holding de financer au meilleur coût l'achat de la première série de rames RER permettant de la sorte à la SNCB de couvrir une partie de son déficit de capacité en matériel roulant pour les voyageurs à l'horizon 2010-2011...

L'objectif est double: à la fois réduire au maximum le risque financier pour le Groupe SNCB (emprunt auprès d'Eurofima aux taux les meilleurs du marché et charge financière supportée par une dotation spécifique de l'Etat) compte tenu de son expertise dans la mise en place de mécanismes favorables pour le groupe mais également contribuer à améliorer les conditions d'exploitation de sa filiale au service de sa clientèle.

* la reprise des obligations de pension au 01 janvier 2006 par l'Etat, garantie que celui-ci continuera à assumer cette tâche à l'avenir pour l'ensemble des cheminots mais aussi garantie pour l'entreprise qui est ainsi assurée contre toute imprécision quant au financement futur de ces pensions et l'augmentation des charges éventuelles correspondantes. Une somme unique de € 295 millions payée à l'Etat constitue la compensation pour les charges reprises.



Augmentation de capital de la SNCB

L'article 10 du contrat de gestion entre l'Etat et la SNCB-Holding prévoit le soutien financier aux filiales pour leur permettre d'exécuter leur mission de service public dans des conditions optimales. La SNCB-Holding n'a dès lors pas failli à ses engagements en 2006 puisqu'elle a consacré 185 millions d'euros en augmentation de capital de la SNCB pour lui assurer une harmonie financière en fonction de ses besoins objectifs de trésorerie, et lui donner ainsi le temps d'atteindre l'équilibre financier. Ce n'est pas moins de 540 millions d'euros qui seront ainsi consacrés à la SNCB au terme de 2008, lui permettant ainsi une économie de charges financières de l'ordre de 21 millions d'euros par an.

La cession du Groupe ABX

L'année 2006 a été marquée par différentes opérations relatives à la cession totale du groupe ABX. Cette cession s'est déroulée en plusieurs étapes.

En décembre 2005, la Commission européenne avait ouvert la voie à la privatisation du groupe ABX en autorisant le plan de restructuration mis en œuvre précédemment.

En août 2006, toutes les activités du groupe, sauf les activités domestiques belges, ont été cédées au fonds d'investissement européen «3i». Cette cession a été conclue pour un montant de 10 millions d'euros. Le groupe 3i investit de son côté 80 millions d'euros dans le groupe.

Le 7 décembre 2006, au terme d'un processus transparent et efficace, la SNCB-Holding a signé un accord de vente d'ABX Belgium Distribution avec GLS (General Logistics Systems), un des trois grands prestataires sur le marché européen des colis. Les activités domestiques belges ne représentaient que 3% du chiffre d'affaire du groupe ABX et ne faisaient plus partie de l'activité de base du groupe ABX, axée sur l'expédition internationale.

Avec la cession définitive des activités belges fin décembre 2006, la SNCB-Holding a clôturé ainsi le dernier chapitre du dossier ABX, ce qui lui permet de satisfaire non seulement à l'ensemble des obligations imposées par la Commission européenne mais également de réduire une part importante de ses risques.



La sécurité d'exploitation

Jusqu'à la création du Groupe SNCB le 1er janvier 2005, l'entité 'Sécurité et Environnement' assurait les services suivants au sein du Groupe :

- elle mettait son expertise à disposition et intervenait en tant qu'organe d'enquête unique pour les accidents d'exploitation ;
- elle déterminait les causes et les responsabilités des accidents d'exploitation survenus sur le rail et formulait à l'attention des directions opérationnelles les directives nécessaires pour apporter des améliorations et éviter que de tels accidents ne se reproduisent ;
- elle proposait les mesures disciplinaires à prendre vis-à-vis du personnel ayant commis des manquements au niveau des règles de la sécurité d'exploitation ;
- elle négociait et récupérait des dommages auprès de tiers responsables d'accidents d'exploitation.

Dans ce contexte, les directions opérationnelles concernées assumaient la responsabilité totale en matière de sécurité d'exploitation.

L'attribution de responsabilités spécifiques à des SA de droit public distinctes au sein du Groupe SNCB (1^{er} paquet ferroviaire) et la transposition des directives sur la sécurité (2^{ème} paquet ferroviaire) dans la législation belge ont modifié en profondeur les responsabilités en matière de sécurité d'exploitation des chemins de fer.

Une instance nationale de sécurité ferroviaire a été créée au sein du SPF Mobilité et Transport et indépendamment de cette instance, un organe d'enquête pour les accidents et les incidents survenus sur le rail.

La transposition en droit belge des directives sur la sécurité prévoit une série de tâches et missions spécifiques pour la SNCB-Holding dans le domaine de la sécurité d'exploitation :

- une mission consultative vis-à-vis de l'instance nationale de sécurité concernant :
 - le contenu des règles nationales de sécurité ;
 - les systèmes de gestion de la sécurité, tant ceux du gestionnaire d'infrastructure que ceux des opérateurs ;
- la réalisation d'analyses des incidents et des accidents de sécurité d'exploitation afin :
 - d'avoir une vision globale de la sécurité d'exploitation dans son ensemble et de la collaboration entre les systèmes des différentes entreprises ;
 - de formuler des propositions pour pouvoir empêcher de tels accidents et incidents d'exploitation. Ces propositions peuvent porter sur toutes les composantes du système de gestion de la sécurité ;
 - offrir un soutien pour les systèmes de gestion de la sécurité d'exploitation du gestionnaire d'infrastructure et des entreprises ferroviaires ;
 - déterminer les causes (et non les responsabilités) d'une manière objective et globale en recourant si nécessaire au résultat de tests et de reconstitutions.
- l'adoption d'une position indépendante avec obligation de confidentialité ;
- la collaboration avec le gestionnaire d'infrastructure et les opérateurs pour l'établissement d'un plan d'intervention en cas d'accident grave.

Transport de produits dangereux

En ce qui concerne le transport de marchandises dangereuses, la SNCB-Holding assure les services suivants :

- la coordination avec Infrabel et la SNCB, la gestion des versions, la distribution, l'application et le contrôle de l'application correcte de la réglementation RID pour le transport de marchandises dangereuses ;
- l'établissement de plans d'urgence pour les gares de triage ;
- l'analyse des rapports d'accidents dans lesquels des marchandises dangereuses ont été impliquées afin de vérifier si des mesures doivent être prises en vue de l'adaptation de la réglementation ;
- la fourniture d'un avis technique à la demande du SPF Mobilité et Transport pour la rédaction et l'adaptation de la réglementation internationale RID ;
- l'établissement de nouvelles dispositions pour les marchandises dangereuses transportées dans des bagages ou des bagages à main.

La sécurité du travail

La SNCB-Holding est chargée de la conception et de l'application des principes de la législation sur le bien-être au niveau de l'ensemble du Groupe SNCB. La SNCB-Holding est responsable de l'exécution de sa politique de sécurité, ainsi que de la prévention (y compris le suivi avec l'inspection du travail, l'enquête, les conclusions et les recommandations, ...) des accidents du travail.

La SNCB-Holding assure les services suivants au sein du Groupe SNCB :

- la transposition de la législation PPT dans des prescriptions destinées au Groupe SNCB et leur application au personnel d'Infrabel, de la SNCB et de la SNCB-Holding ;
- la mise à jour de la banque de données centrale comprenant les fiches toxicologiques (fiches de sécurité et de santé prescrites par la loi) ;
- la détermination des équipements de protection individuelle (EPI) et la fourniture d'informations quant aux circonstances dans lesquelles les différents équipements doivent être utilisés ;
- la formulation d'avis dans les différents domaines PPT (Prévention et Protection du Travail) :
- des employeurs délégués ;
- des conseillers en prévention ;
- l'organisation des réunions de coordination avec les conseillers en prévention des directions ;
- le suivi des accidents du travail de l'ensemble du personnel (statutaire et contractuel) ;
- la mise à disposition au sein des groupes de travail UIC et AEIF de son expertise concernant la sécurité dans les tunnels ferroviaires.





Entreprendre... avec performance

08



Objectifs et politique de la société en matière de gestion de l'endettement

Dans le cadre du financement de sa dette et de la conclusion de diverses opérations de financement alternatif, la SNCB-Holding mène une gestion active en vue de maîtriser certains risques, notamment de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit. A cet effet, elle a arrêté une politique financière, approuvée par le Conseil d'Administration, par laquelle cette gestion des risques est fortement réglementée.

Pour couvrir les risques de change et de taux d'intérêt, on utilise des produits dits « dérivés ». Par produits dérivés, on entend les swaps, forward rate agreements, options, contrats de change à terme et futures ayant comme sous-jacents un taux d'intérêt, l'inflation, un taux de change, des produits énergétiques (e.a. le gasoil pour la traction diesel et l'électricité de traction) ou un crédit.

Ces opérations sont comptabilisées conformément à la législation comptable belge.

Pour la conclusion de transactions de couverture, il faut préalablement consulter trois contreparties. Les opérations de trading sont exclues.

La politique financière mentionnée ci-dessus est aussi d'application pour les moyens financiers du Fonds RER et du Fonds des investissements ferroviaires que la SNCB-Holding gère en nom et en place de l'Etat.

Risque de liquidité

Lorsque des financements sont contractés, on tient compte de l'évolution prévue des cash-flows futurs, dans le but de niveler et de réduire au mieux les soldes de trésorerie. Les placements et les emprunts doivent être alignés les uns sur les autres de façon à limiter au maximum les risques au niveau interne.

Par ailleurs, le risque de liquidité est couvert par un étalement des échéances de la dette dans le temps. Ainsi, 20 % au maximum de l'en-cours de la dette peuvent venir à échéance dans la même année, avec un maximum de 10 % de la dette par trimestre.

Risque de change

Toute opération d'endettement, même à court terme, qui génère un risque de change, doit être immédiatement et intégralement couverte en EUR (principal et intérêts) par l'utilisation de produits dérivés. La position couverte peut être assortie d'un taux d'intérêt flottant ou fixe.

Risque de taux d'intérêt

Les méthodes de travail pour limiter les risques de liquidité, décrites ci-avant, sont également appliquées pour couvrir les risques de taux d'intérêt.

L'objectif est que la part de la dette à taux fixe représente 2/3 de la dette totale.

Ce rapport peut être adapté en fonction des conditions du marché, moyennant le respect des procédures fixées.

Le préfinancement contracté par la SNCB-Holding pour le projet TGV, ayant fait l'objet de couvertures, n'est pas pris en compte dans le calcul du ratio.

Risque de crédit

Les placements doivent avoir un caractère de prêt et ne peuvent pas se faire en capital à risque. Ils sont soumis à des critères stricts de rating minimum des contreparties, en fonction de la durée du placement.

On a également fixé des montants maximum par contrepartie. Ces limites ne sont toutefois pas applicables aux placements et instruments qui bénéficient d'un rating AAA/Aaa ou qui sont émis ou garantis par l'Etat belge.

Pour les produits dérivés, le risque de crédit vis-à-vis des contreparties doit être réparti et couvert systématiquement par la conclusion de contrats CSA (Crédit Support Annex). Dans le cadre de contrats de ce type, on calcule régulièrement quel montant net devrait être payé soit par la SNCB-Holding, soit par la contrepartie, en cas d'annulation de l'en-cours intégral des produits dérivés conclus avec celle-ci. Par le recours aux CSA, le risque est limité à un montant maximum qui varie en fonction du rating de la contrepartie.

Au cas où le rating d'une banque descendrait sous BBB+/Baa, les contrats avec cette banque doivent être transférés à une autre banque bénéficiant d'un rating plus élevé.

Avec des contreparties ayant reçu un «negative credit watch», aucune opération nouvelle ne peut être conclue pendant la période de «negative credit watch».

Reporting et contrôle

Chaque mois, un rapport d'activités est établi par le service Trésorerie de la Direction Finances à l'intention du directeur général Finances, du général manager Finances, de la Comptabilité, de l'Audit Interne et du Collège des Commissaires.

Chaque trimestre, la Direction Finances fait rapport sur les activités financières au Comité de Direction, au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration, dans le cadre de la présentation des états financiers.

Par ailleurs, l'Audit Interne a été chargé des missions suivantes :

- contrôler semestriellement si les produits dérivés utilisés répondent aux règles prévues dans le cadre de la politique financière en vigueur ;
- s'assurer que les produits dérivés utilisés sont comptabilisés comme prévu par les règles d'évaluation de la Société ;
- s'assurer que la Comptabilité reçoit à temps tous les documents signés relatifs aux produits dérivés contractés (ces documents doivent d'ailleurs être transmis à l'Audit Interne en même temps) ;
- s'assurer que les données mentionnées dans les rapports mensuels sont correctes et complètes ;
- présenter semestriellement un rapport à ce sujet au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

Eu égard à la réglementation interne en vigueur concernant la gestion et la réduction des risques, il est clair que les contrats existants en matière des produits dérivés n'auront qu'un impact marginal sur les risques de prix, de crédit, de liquidité et de cash-flow de la société.

Trimestriellement ces risques sont évalués à leur valeur de marché et les provisions nécessaires sont constituées ou reprises.

Au sujet de l'utilisation des moyens financiers du Fonds RER, la direction Finances fait :

- trimestriellement un rapport à la DGTT – Direction Transport Ferroviaire conformément à l'article 45, 5^{ème} alinéa du contrat de gestion entre l'Etat et la SNCB-Holding
- annuellement un rapport spécifique au Gouvernement Fédéral en application de la loi - programme du 11 juillet 2005 - Titre VI - Entreprises publiques - chapitre I - Fonds RER - article 50, 4^{ème} alinéa.

Concernant la gestion des moyens du Fonds des investissements ferroviaires la direction Finances remet un rapport spécifique au Gouvernement Fédéral en application de la loi programme du 28 décembre 2006 - Titre X - Entreprises publiques - Chapitre III - Investissements ferroviaires - article 288.

Application des règles de continuité

Conformément aux dispositions de l'article 96,6° du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration justifie l'application des règles comptables de continuité par les éléments suivants :

- l'EBITDA dégagé au cours de l'exercice 2006 a significativement dépassé les chiffres contenus dans le plan d'entreprise portant la période 2005 - 2007, lequel visait à atteindre l'équilibre financier à l'horizon 2008. Les chiffres attendus pour l'exercice 2007 confirment cette tendance ;
- la SNCB-Holding a poursuivi ses efforts pour maîtriser son endettement, qui a reflué de € 3.020,0 millions fin décembre 2005 à € 2.851,7 millions à fin 2006 ;
- le résultat de l'exercice a été fortement impacté par des éléments exceptionnels, lesquels n'ont pas vocation à être récurrents ;
- la SNCB-Holding bénéficie toujours d'un rating financier AA+/Aa1 attribué par les agences internationales de notation Standard & Poor's et Moody's. Cette appréciation s'appuie notamment sur la constatation que le statut public de la SNCB-Holding la soustrait à l'application de la loi sur les faillites. Elle ne pourrait d'ailleurs être mise en liquidation que sur base d'un acte du Parlement.

SNCB-Holding
Les comptes annuels



Table des matières

I. Les comptes sociaux non consolidés	82
1. Avertissement	82
A. Transfert comptable relatif aux opérations Sale & Rent Back	82
B. Intervention de l'Etat dans les charges de pension	82
C. Modification des règles d'évaluation	83
2. Les chiffres-clés de l'exercice 2006	84
A. Le bilan	84
B. Evolution de la dette financière nette	91
C. Affectation du résultat	91
II. Les comptes annuels non consolidés	92
1. Actif	92
2. Passif	93
3. Le Compte de résultats	94
4. Les annexes aux comptes non consolidés	96
A. Etat des immobilisations incorporelles	96
B. Etat des immobilisations corporelles	97
C. Etat des immobilisations financières	98
D. Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises en 2006	99
E. Placements de trésorerie, autres placements	104
F. Comptes de régularisation	104
G. Etat du capital	104
H. Provisions pour autres risques et charges	105
I. Etat des dettes	105
J. Comptes de régularisation	106
K. Résultats d'exploitation	107
L. Résultats financiers	108
M. Résultats exceptionnels	108
N. Impôts sur le résultat	109
O. Autres taxes et impôts à charge de tiers	109

P. Droits et engagements hors bilan110
Q. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation111
R. Relations financières avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)112
S. Bilan social113
5. Résumé des règles d'évaluation.116
A. Rubriques bilantaires116
6. Rapport du Collège des Commissaires sur les comptes sociaux.123
III. Les comptes consolidés du consortium SNCB-Holding - Infrabel126
1. Consolidation consortiale126
A. Préliminaire126
B. Périmètre de consolidation126
2. Bilan128
A. Actif consolidé128
B. Passif consolidé129
3. Compte de résultats130
IV. Comptes consolidés132
1. Actif132
2. Passif133
3. Compte de résultats134
4. Annexe aux comptes consolidés136
A. Filiales comprises dans la consolidation par intégration globale136
B. Filiales qui ne sont pas consolidées par intégration globale139
C. Filiales communes comprises dans la consolidation par intégration proportionnelle140
D. Filiales communes qui ne sont pas consolidées par intégration proportionnelle141
E. Entreprises mises en équivalence142
F. Entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence143
G. Entreprises autres que les filiales et les entreprises associées143

H. Etat des frais d'établissement	144
I. Etat des immobilisations incorporelles	144
J. Etat des immobilisations corporelles	145
K. Etat des immobilisations financières	146
L. Etat des réserves consolidées	147
M. Etat des écarts de consolidation et de mise en équivalence	147
N. Etat des dettes	148
O. Résultats de l'exercice et de l'exercice précédent	148
P. Droits et engagements hors bilan.	150
Q. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation qui ne sont pas comprises dans la consolidation	151
R. Relations financières avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)	151
5. Règles d'évaluation	152
A. Préparation des comptes.	152
B. Périmètre de consolidation.. . . .	152
C. Elimination des prestations réciproques.	152
D. Conversion des états financiers en devises.	153
E. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture.	154
F. Opérations de financement alternatif.. . . .	154
G. Ecart de consolidation.	155
H. Immobilisations financières.	156
I. Provisions.	156
J. Interventions de l'Etat.	157
K. Mise en équivalence de A+ Logistics France	157
L. Spécificités.	158
M. Comparabilité 2005/2006.	160
6. Rapport des Commissaires sur les comptes consolidés.	161
Le Collège des Commissaires	163
PricewaterhouseCoopers.	163

I. Les comptes sociaux non consolidés

1. Avertissement

Afin d'améliorer la clarté et l'intelligibilité des comptes de la SNCB-Holding, la présentation des chiffres a été adaptée pro forma, en isolant deux particularités comptables spécifiques à la société :

A. Transfert comptable relatif aux opérations Sale & Rent Back

A l'occasion de l'opération de réforme des structures survenue au 1er janvier 2005, la SNCB-Holding a contractualisé avec la SNCB la mise à disposition du matériel roulant faisant l'objet d'opérations « Sale & Rent Back » dans le cadre d'une sous-location.

La SNCB-Holding facture par conséquent à la SNCB un loyer correspondant à la charge d'amortissements normale dudit matériel roulant, calculée sur la valeur historique d'acquisition.

Cependant, elle doit verser elle-même un loyer significativement supérieur au propriétaire du matériel, découlant du contrat de financement.

Ce complément de loyer à verser au propriétaire a fait l'objet d'une comptabilisation en compte de régularisation du passif, lequel est apuré progressivement, au fur et à mesure des échéances, par une comptabilisation du produit correspondant.

S'agissant d'un mouvement purement comptable ne s'accompagnant d'aucun flux réel de trésorerie, ce produit a été retiré de la rubrique des « autres produits d'exploitation » et est isolé, dans le compte de résultats, juste avant le résultat de l'exercice à affecter.

Sans ce reclassement, le calcul de grandeurs mettant en évidence les besoins réels de financement, telles que l'EBITDA, s'en trouve affecté significativement.

B. Intervention de l'Etat dans les charges de pension

Conformément au principe énoncé par l'article 25 § 2 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés, le droit comptable belge interdit la compensation des charges et des produits dans la tenue quotidienne de la comptabilité.

C'est la raison pour laquelle la SNCB-Holding, qui intervient en qualité d'intermédiaire pour la liquidation des pensions de ses agents retraités ou des ayant droits, est tenue de comptabiliser la charge correspondante dans le compte de résultats, parmi les « rémunérations, charges sociales et pensions ».

Toutefois, l'Etat compense intégralement la SNCB-Holding des montants décaissés à ce titre, cette intervention étant reprise parmi les autres produits d'exploitation.

Il en résulte qu'un montant de 780,6 millions € accroît identiquement, et quelque peu artificiellement, à la fois les rubriques « autres produits d'exploitation » et « rémunérations, charges sociales et pensions ».

Dans le présent rapport, la compensation de ces charges et produits identiques a été réalisée (ce qui est sans impact sur le résultat de l'entreprise), uniquement afin d'améliorer la transparence des états financiers et d'en faciliter leur compréhension.

Suite à l'opération de reprise des pensions conclue avec l'Etat en décembre 2005, ce retraitement ne sera plus opéré à partir de l'exercice social 2007.

C. Modification des règles d'évaluation

Afin de tendre vers une mise en conformité aussi grande que possible avec les prescriptions des normes internationales I.A.S./I.F.R.S., et ce dans le respect du droit comptable belge, les règles d'évaluation pour l'exercice 2006 ont été adaptées sur les 3 points suivants :

- 1° Evaluation de l'engagement pris par la SNCB-Holding en matière d'avantages postérieurs à l'emploi. Est plus spécifiquement visée la contribution de 0,83 % versée par la SNCB-Holding à la Caisse de Solidarité Sociale, et qui est calculée sur les pensions versées au personnel, conformément à l'article 16, chapitre X, du Statut du Personnel. L'impact sur les comptes s'élève à 122.814.833,00 €, montant qui a été déterminé par un actuaire agréé indépendant, et qui a été comptabilisé sous forme d'une dotation aux provisions à caractère exceptionnel.
- 2° Constitution d'une provision pour couvrir l'engagement pris par la société concernant l'octroi de primes de jubilé au personnel atteignant une certaine ancienneté, lesquelles sont assimilables, en normes IFRS, aux régimes à prestations définies, pour lesquelles il faut comptabiliser immédiatement les gains ou pertes actuariels constatés ainsi que l'ensemble du coût des services passés. L'impact sur les comptes s'élève à 2.150.400,00 €, montant qui a été déterminé par un actuaire agréé indépendant, et qui a été comptabilisé sous forme d'une dotation aux provisions à caractère exceptionnel.
- 3° Le taux de change appliqué pour la réévaluation périodique des actifs et passifs monétaires correspond désormais au taux indicatif communiqué par la Banque Centrale Européenne pour le dernier jour ouvrable de la période, et non plus à la moyenne des cours du dernier mois de la période. Cette modification a un impact positif sur les comptes de 2006, à concurrence de 847.385,48 €.

2. Les chiffres-clés de l'exercice 2006

A. Le bilan

a) L'actif

L'actif est résumé dans le tableau suivant :

En millions €	2006	2005	%
Actifs immobilisés	6 009,3	5 647,7	+ 6,4%
Frais d'établissement	0,0	0,0	
Immobilisations incorporelles	37,2	32,4	+ 14,7%
Immobilisations corporelles	1 332,1	1 201,1	+ 10,9%
Immobilisations financières	4 640,0	4 414,2	+ 5,1%
Actifs circulants	4 163,5	4 234,1	- 1,7%
Créances à plus d'un an	1 559,4	1 476,7	+ 5,6%
Stocks et commandes en cours	2,4	2,7	- 11,8%
Créances à un an au plus	870,1	1 155,4	- 24,7%
Placements de trésorerie	1 148,2	987,1	+ 16,3%
Valeurs disponibles	2,2	3,4	- 35,0%
Comptes de régularisation	581,2	608,8	- 4,5%
TOTAL DE L'ACTIF	10 172,8	9 881,8	+ 2,9%

Les **immobilisations incorporelles** sont constituées exclusivement de logiciels d'application à usage interne développés par l'entreprise elle-même. Au cours de l'exercice, leur valeur a été influencée par les amortissements actés (- 9,5 millions €) et par les nouvelles acquisitions (+ 15,9 millions €).

Les **immobilisations corporelles** ont une valeur comptable de 1.332,1 millions € qui se répartit comme suit :

Immobilisations corporelles (en millions €)	Montant	%
Matériel « Qualified Telecom Equipment (QTE) »	83,8	6,3%
Anvers Nord	69,9	5,2%
Terrains et équipements	290,5	21,8%
Terrains	127,5	9,6%
Equipements (parking,...)	163,0	12,2%
Constructions	756,2	56,8%
Bâtiments administratifs	158,2	11,9%
Gares et haltes	499,5	37,5%
Autres bâtiments	61,2	4,6%
Equipements de bâtiment	37,1	2,8%
Télécommunications	19,9	1,5%
Installations et matériel	38,3	3,3%
Matériel roulant	71,0	5,3%
Musées	2,5	0,2%
TOTAL	1 332,1	100,0%

Le graphique ci-après met en évidence les modes de financement des actifs immobilisés :



Les investissements réalisés en 2006 se répartissent selon la ventilation ci-après :

<i>En millions €</i>	Montant
ICT	28,2
Software	15,9
Hardware	9,9
Telecom	2,4
Patrimoine	145,9
Gares	69,3
Parkings	60,9
Bâtiments administratifs	5,1
Autres	10,5
Autres	0,9
Sous-total	175,0
Crédit-bail voitures M6	40,0
TOTAL	215,0

Les **immobilisations financières** s'élèvent à 4.640,0 millions € et représentent les participations détenues par la SNCB-Holding dans :

<i>En millions €</i>	Valeur d'acquisition	Réductions de valeur	Non appelé	Montant net
Infrabel	3 154,7			3 154,7
SNCB	1 315,6			1 315,6
ABX	329,8	329,8		0,0
Eurofima	122,4		110,1	12,3
Eurostation	114,1	27,2		87,0
Syntigo	29,0			29,0
Autres	44,9	0,9	2,7	41,4
TOTAL	5 110,6	357,8	112,8	4 640,0

Au cours de l'année 2006, la SNCB-Holding a augmenté le capital de sa filiale SNCB à hauteur de 185 millions €.

La SNCB-Holding a décidé de procéder à la filialisation de la branche d'activité B-Telecom par la cession de cette branche à la filiale existante Syntigo.

La cession est consentie pour un montant de 27,9 millions €. Pour en permettre le financement, la SNCB-Holding a souscrit et libéré le 31 mars 2006 à une augmentation de capital de 20 millions €. Elle a également concédé à Syntigo un prêt à long terme subordonné et convertible de 7,9 millions €.

Le 3 août 2006, la SNCB-Holding a cédé ses participations dans le groupe ABX à la société 3i, fonds d'investissement européen pour un montant de 10 millions €.

La participation dans les activités domestiques belges (ex-division «Petits Colis» - ABX Belgium Distribution) a été cédée le 7 décembre 2006 à GLS (General Logistics System), permettant à cette dernière de devenir directement leader sur le marché belge du transport de colis et de palettes.

Dans le litige concernant l'acquisition des actions Eurostation détenues autrefois par Europroject, la SNCB-Holding a été condamnée à un paiement additionnel par un jugement rendu en 2006 par la Cour d'Appel de Bruxelles.

Enfin, des réductions de valeur ont été actées pour un montant de 27,5 millions €, principalement relatives à la participation dans Eurostation.

Les **actifs circulants** représentent une valeur globale de 4.163,5 millions €, dont :

- 1.064,0 millions € au titre de créances à plus d'un an, dérivant d'une opération de prêt «back-to-back» conclue dans le cadre de la reprise de la dette historique ;
- 482,9 millions € découlant de prépaiements effectués à l'occasion d'une opération financière de type «Concession Concession Back» ;
- 283,5 millions € représentant les interventions de l'Etat restant à percevoir ;
- 15,4 millions €, de versements opérés pour réduire les risques de crédits dans le cadre de produits dérivés. En 2006, 227,7 millions € ont été encaissés suite à la réduction de la dette bénéficiant de l'opération de couverture ;
- 144,4 millions €, de créances se rapportant à des opérations swaps liés aux opérations de financement alternatifs ;
- 1.150,4 millions € de placements de trésorerie et valeurs disponibles, dont 563,3 millions € concernent des placements liés à des opérations de financement alternatif et 276,6 millions € qui représentent l'essentiel des avoirs du Fonds RER ;
- 581,2 millions € relatifs aux comptes de régularisation, dont 403,4 millions € proviennent d'opérations de financement alternatif et 113,0 millions € de charges à reporter liées à des prestations intragroupe.

b) Le passif

Le passif est résumé dans le tableau suivant :

<i>En millions €</i>	2006	2005	Ecart	%
Capitaux propres	1 690,1	1 693,0	-2,9	- 0,2%
Provisions et impôts différés	735,6	689,1	46,5	+ 6,7%
Dettes	7 746,9	7 499,7	247,3	+ 3,3%
Dettes à plus d'un an	2 354,1	2 052,7	301,4	+14,7%
Dettes à un an au plus	2 339,1	2 524,7	-185,6	- 7,4%
Comptes de régularisation	3 053,7	2 922,2	131,5	+4,5%
TOTAL DU PASSIF	10 172,7	9 881,8	290,9	+2,9%

Les **capitaux propres** s'élèvent à 1.690,1 millions € et se composent des éléments ci-après :

- capital souscrit : 741,8 millions € ;
- pertes reportées : - 72,0 millions €, la variation enregistrée correspondant uniquement au résultat dégagé au cours de la période.
- subsides en capital, dont la valeur nette s'élève à 1.020,3 millions €.

Les **provisions et impôts différés** se montent à 735,6 millions €. Elles se ventilent comme suit :

<i>En millions €</i>	2006	2005	Ecart	%
Pensions et obligations similaires	111,3	133,0	-21,7	-16,3%
Avantages au personnel post-emploi	122,8	0,0	122,8	
Provision primes de jubilé	2,2	0,0	2,2	
Produits dérivés	50,4	104,3	-53,8	-51,6%
Provision pour environnement (assainissement de terrains pollués)	101,7	104,3	-2,6	-2,5%
Coût financier de la reprise des pensions	64,8	74,5	-9,8	-13,1%
ABX	102,0	83,0	19,0	+23,0%
Accidents du travail	82,3	80,0	2,2	+2,8%
Litiges juridiques et fiscaux	58,0	67,0	-9,0	-13,4%
Location financement	24,0	24,0	0,0	+0,0%
Autres provisions	16,2	19,0	-2,8	-14,8%
TOTAL	735,6	689,1	46,5	+6,7%

Les variations majeures résultent essentiellement de :

- la comptabilisation, conformément aux dispositions de la norme comptable internationale IAS 19, d'une provision de 122,8 millions €, constituée pour faire face aux charges futures qui découlent des avantages postérieurs à l'emploi offerts par la SNCB-Holding à son personnel par l'intermédiaire de la Caisse de Solidarité Sociale ;
- la réévaluation, à la date de clôture des comptes, de la juste valeur des positions sur instruments financiers dérivés liés à la dette financière ;
- la réestimation de la provision couvrant la restructuration des sociétés ABX Logistics, en particulier la cession des activités internationales d'ABX, la résiliation des leasings portant sur plusieurs immeubles allemands ainsi que la poursuite du désengagement du marché domestique français.

Les **dettes à plus d'un an** se composent de :

- la dette financière à plus d'un an (2.107,3 millions €) ;
- factures reçues anticipativement dans le cadre d'opérations de financement alternatif (165,1 millions €) ;
- dettes intragroupe suite aux modalités convenues à l'occasion de la restructuration du groupe (65,0 millions €).

La variation des dettes à plus d'un an se justifie par l'augmentation de la dette financière résultant de la conclusion d'emprunts obligataires de 520,0 millions € et de la réduction du solde à long terme de dettes Eurofima, bancaires et de location-financement à hauteur de -108,9 millions €.

Le solde à long terme des factures Sale and Rent Back préétablies a également baissé à concurrence de -118,5 millions € pendant l'année 2006.

Quant aux **dettes à un an au plus**, leurs principales composantes sont :

- la dette financière à un an au plus (591,2 millions €)
- la dette intragroupe à court terme suite aux modalités convenues à l'occasion de la restructuration du groupe (556,8 millions €) ;
- le fonds R.E.R. (276,9 millions €) ;
- les rémunérations et charges sociales à payer (316,5 millions €)
- une dette relative aux swaps liés aux opérations de financement alternatif (144,4 millions €) ;
- des dettes fiscales (61,9 millions €) ;
- des factures reçues anticipativement dans le cadre des opérations de financement alternatif (118,5 millions €) ;
- des dettes fournisseurs (136,1 millions €) ;
- la dette vis-à-vis du Fonds des Investissements Ferroviaires (51,6 millions €).

Les **comptes de régularisation** du passif présentent un solde de 3.053,7 millions €, imputable en majeure partie aux opérations de financement alternatif.

c) Le compte de résultats

<i>En millions €</i>	2006	2005
Chiffre d'affaires	2 233,4	2 190,0
Variation des stocks et commandes en cours	-0,2	0,5
Production immobilisée	38,0	25,5
Autres produits d'exploitation	16,3	20,8
Ventes et prestations	2 287,6	2 236,7
Approvisionnements et marchandises	-9,5	-6,1
Services et biens divers	-327,2	-323,8
Rémunérations	-1 872,1	-1 859,8
Autres charges d'exploitation	-6,3	-4,4
Charges décaissées	-2 215,0	-2 194,1
Excédent brut exploitation (EBITDA)	72,6	42,6
Amortissements	-58,7	-61,9
Réductions de valeur	1,6	-12,0
Provisions pour risques et charges	31,1	26,4
Charges non décaissées	-26,0	-47,5
Résultat d'exploitation (EBIT)	46,6	-4,9
Produits financiers	165,9	206,2
Charges financières	-114,0	-285,7
Résultats financiers	51,9	-79,5
Résultat courant	98,5	-84,4
Résultats exceptionnels	-256,3	-20,0
Résultat avant impôts (EBT)	-157,8	-104,4
Impôts	0,0	0,0
EBT avant neutralisation contrat SRB	-157,8	-104,4
Réforme comptable	96,9	93,3
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-60,9	-11,1

d) Produits d'exploitation

Le **chiffre d'affaires** (2.233,4 millions €) est très largement influencé par la facturation des prestations intragroupe (1.962,7 millions €), et tout spécialement des détachements de personnel (1.657,3 millions €).

Les interventions de l'Etat pour l'exécution des missions de service public incombant à la SNCB-Holding se montent à 186,2 millions €.

Le solde du chiffre d'affaires résulte de la facturation de détachements autres qu'intragroupe et des prestations rendues à des tiers par la SNCB-Holding, notamment par ses activités en matière d'ICT ou de concessions en gares.

La **production immobilisée** (38,0 millions €) représente la valeur des investissements réalisés par l'entreprise pour son propre usage, ce produit annulant les charges imputées dans le compte de résultats sous les rubriques approvisionnements, services et biens divers, personnel et amortissements.

Les **autres produits d'exploitation** (16,3 millions €) ont principalement trait aux retenues sur le pécule de vacances, la récupération de dommages auprès des tiers et aux recettes des restaurants d'entreprise.

e) Coût des ventes et prestations

Les charges de services et biens divers s'élèvent à 327,2 millions €, dont 14,2 millions € se rapportent à des prestations intragroupe et 313,0 millions € à des prestations externes, dont 140,0 millions € liées à des locations de matériel roulant faisant l'objet de Sale & Rent Back et 55,2 millions € pour de la sous-traitance pour des investissements destinés à Infrabel ou la SNCB.

Les **charges du personnel** actif s'élèvent à 1.872,1 millions €.

Des reprises de réductions de valeur ont été actées pour un montant de 1,6 millions €, ces réduction de valeur concernent quasiment exclusivement des créances commerciales. En 2006, la situation des créances douteuses a évolué favorablement, contrairement à 2005 où d'importantes réductions de valeur avaient été actées sur la société IFB.

La variation des provisions pour autres risques et charges se solde par un mouvement net de reprise de 31,1 millions €, imputable essentiellement aux provisions pour prépensions et interruptions de carrière.

f) Résultats financiers

Les produits et charges financiers se soldent par un résultat positif de 51,9 millions € qui se justifie par les principales composantes suivantes :

<i>Millions €</i>	2006	2005
Dividendes encaissés	1,7	31,8
Amortissements des subsides en capital	67,8	55,0
Intérêts nets sur opérations de financement alternatif	36,4	38,1
Différences de change et écarts de conversion	-10,1	10,6
Intérêts sur créances reprises en immobilisations financières	3,8	14,6
Charges des dettes financières	-75,3	-65,1
Moins-values sur réalisation JC One (ABX France)	0,0	-58,5
Provision pour couverture de pertes latentes sur produits dérivés	53,8	-104,3
Intérêts payés à Infrabel	-16,3	0,0
Intérêts payés pour le litige Europroject	-16,1	0,0
Autres	6,1	-1,7
TOTAL	51,9	-79,5

g) Résultats exceptionnels

Les résultats exceptionnels se soldent par un mali de 256,3 millions € qui trouve son origine dans les éléments suivants :

Millions €	2006
Plus-value sur réalisation des créances IFB	25,0
Provisions pour les avantages consentis au personnel	-125,0
Cession des activités internationales ABX	-112,4
Comptabilisation de la prime annuelle 2005	-45,2
Autres	1,3
TOTAL	-256,3

B. Evolution de la dette financière nette

La dette financière nette s'élevait au 1er janvier 2006 à 3.020,1 millions €.

Au cours de l'année 2006, celle-ci s'est contractée globalement de -168,4 millions €, dont -169,4 millions € pour la dette bilantaire et 1,0 millions € pour la dette hors bilan.

La dette nette totale au 31 décembre 2006 s'établit à 2.851,7 millions €.

Le tableau des ressources et emplois présenté ci-dessous explique l'évolution de la dette bilantaire.

En millions €	2006	2005	Δ %
Dette nette au début de la période	-3 020,0	-2 121,0	42,4
Cash-flow des opérations (hors opér. fin. altern.)	-161,5	-490,5	-67,1
Cash-flow des opérations (impact des opér. fin. altern.)	93,9	63,0	49,0
Cash-flow des investissements	-239,7	-278,9	-14,1
Variation des autres postes bilantaires	475,6	-192,6	-346,9
Dette nette au 31 décembre	-2 851,7	-3 020,0	-5,6

C. Affectation du résultat

L'exercice social 2006 s'achève sur une perte de l'exercice à affecter de - 60,9 millions €, qui fait l'objet d'un report à nouveau, contre une perte de -11,1 millions € en 2005.

Ce résultat final se décompose comme suit :

En millions €	2006	2005	Ecart	%
Ventes et prestations	2 287,6	2 236,7	50,9	2,3%
Coût des ventes et prestations	-2 241,0	-2 241,6	0,6	0,0%
Résultat d'exploitation	46,6	-4,9	51,5	-1 052,6%
Résultat financier	51,9	-79,5	131,4	-165,3%
Résultat exceptionnel	-256,3	-20,0	-236,3	1 178,9%
Réforme comptable	96,9	93,3	3,6	3,9%
	-60,9	-11,1		+448,6%

II. Les comptes annuels non consolidés

1. Actif

ACTIF	31 décembre 2006	début 2006
Actifs immobilisés	6 009 243 579,54	5 647 650 124,62
II. Immobilisations incorporelles	37 193 583,21	32 425 632,60
III. Immobilisations corporelles	1 332 053 612,30	1 201 054 673,85
A. Terrains et constructions	534 746 154,72	520 649 120,51
B. Installations, machines et outillage	288 198 725,98	298 089 129,48
C. Mobilier et matériel roulant	3 450 708,55	3 608 284,43
D. Location-financement et droits similaires	670 000,00	
E. Autres immobilisations corporelles	102 381 548,63	90 612 424,69
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	402 606 474,42	288 095 714,74
IV. Immobilisations financières	4 639 993 384,03	4 414 169 818,17
A. Entreprises liées	4 627 026 342,95	4 401 261 418,86
1. Participations	4 595 878 752,75	4 376 821 798,17
2. Créances	31 147 590,20	24 439 620,69
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	12 269 977,61	12 269 977,61
1. Participations	12 269 977,61	12 269 977,61
C. Autres immobilisations financières	697 063,47	638 421,70
1. Actions et parts	181 072,12	110 035,35
2. Créances et cautionnements en numéraire	515 991,35	528 386,35
Actifs circulants	4 163 416 092,50	4 234 128 402,25
V. Créances à plus d'un an	1 559 390 050,15	1 476 660 934,60
A. Créances commerciales		123,95
B. Autres créances	1 559 390 050,15	1 476 660 810,65
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	2 411 142,52	2 720 408,28
A. Stocks	1 821 872,39	2 002 735,07
1. Approvisionnements	1 641 558,40	1 766 122,94
4. Marchandises	180 313,99	236 612,13
B. Commandes en cours d'exécution	589 270,13	717 673,21
VII. Créances à un an au plus	870 067 356,20	1 155 458 474,60
A. Créances commerciales	249 031 658,16	257 454 827,61
B. Autres créances	621 035 698,04	898 003 646,99
VIII. Placements de trésorerie	1 148 185 979,41	987 125 280,74
B. Autres placements	1 148 185 979,41	987 125 280,74
IX. Valeurs disponibles	2 175 097,34	3 385 847,28
X. Comptes de régularisation	581 186 466,88	608 777 456,75
TOTAL	10 172 659 672,04	9 881 778 526,87

2. Passif

PASSIF	31 décembre 2006	début 2006
Capitaux propres	1 690 109 364,17	1 693 015 205,38
I. Capital	741 778 929,39	741 778 929,39
A. Capital souscrit	741 778 929,39	741 778 929,39
V. Bénéfice reporté (perte reportée) (-)	-71 955 439,90	-11 099 649,26
VI. Subsidés en capital	1 020 285 874,68	962 335 925,25
Provisions et impôts différés	735 601 023,48	689 103 484,07
VII. Provisions et impôts différés	735 601 023,48	689 103 484,07
A. Provisions pour risques et charges	735 601 023,48	689 103 484,07
1. Pensions et obligations similaires	234 089 664,64	132 987 686,37
4. Autres risques et charges	501 511 358,84	556 115 797,70
Dettes	7 746 949 284,39	7 499 659 837,42
VIII. Dettes à plus d'un an	2 354 130 873,07	2 052 739 321,68
A. Dettes financières	2 107 259 862,42	1 696 187 724,77
2. Emprunts obligataires non subordonnés	520 000 000,00	
3. Dettes de location-financement et assimilés	667 549 729,15	704 604 644,40
4. Etablissements de crédit	919 710 133,27	991 583 080,37
B. Dettes commerciales	165 144 493,23	283 630 987,91
1. Fournisseurs	165 144 493,23	283 630 987,91
D. Autres dettes	81 726 517,42	72 920 609,00
IX. Dettes à un an au plus	2 339 144 955,60	2 524 748 262,73
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	260 343 491,29	124 142 166,17
B. Dettes financières	717 430 712,59	1 148 786 429,78
1. Etablissements de crédit	10 979 529,90	57,20
2. Autres emprunts	706 451 182,69	1 148 786 372,58
C. Dettes commerciales	289 702 570,78	245 786 073,36
1. Fournisseurs	289 702 570,78	245 786 073,36
D. Acomptes reçus sur commandes	12 199 132,41	11 377 688,84
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	378 356 089,77	332 309 661,18
1. Impôts	61 897 423,96	54 219 143,41
2. Rémunérations et charges sociales	316 458 665,81	278 090 517,77
F. Autres dettes	681 112 958,76	662 346 243,40
X. Comptes de régularisation	3 053 673 455,72	2 922 172 253,01
TOTAL	10 172 659 672,04	9 881 778 526,87

3. Le Compte de résultats

	Cumul décembre 2006	Cumul décembre 2005
I. Ventes et prestations	2 287 587 448,72	2 236 705 534,35
A. Chiffre d'affaires	2 233 422 557,34	2 189 990 036,59
Ventes et prestations de services	2 233 422 557,34	2 189 990 036,59
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-192 016,27	483 261,05
C. Production immobilisée	38 008 572,17	25 471 781,26
D. Autres produits d'exploitation	16 348 335,48	20 760 455,45
II. Coût des ventes et des prestations	2 240 972 554,58	2 241 598 865,40
A. Approvisionnements et marchandises	9 464 735,33	6 140 587,30
1. Achats	9 253 776,69	5 725 222,77
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	210 958,64	415 364,53
B. Services et biens divers	327 177 498,72	323 785 559,81
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	1 872 074 816,03	1 859 813 006,72
D. Amortissements et réductions de valeurs sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	58 672 814,51	61 852 020,39
E. Réductions de valeurs sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	-1 584 255,34	12 011 719,86
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	-31 101 742,55	-26 360 238,68
G. Autres charges d'exploitation	6 268 687,88	4 356 210,00
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	46 614 894,14	-4 893 331,05
IV. Produits financiers	165 895 327,38	206 220 053,74
A. Produits des immobilisations financières	4 218 741,44	46 376 086,25
B. Produits des actifs circulants	91 503 955,13	91 662 652,23
C. Autres produits financiers	70 172 630,81	68 181 315,26
V. Charges financières	114 007 264,67	285 720 692,90
A. Charges des dettes	152 102 192,33	109 627 704,39
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub II.E (dotations +, reprises -)	2 295 192,14	-671 005,51
C. Autres charges financières	-40 390 119,80	176 763 994,02
VI. Bénéfice courant (Perte courante) avant impôts	98 502 956,85	-84 393 970,21

	Cumul décembre 2006	Cumul décembre 2005
VII. Produits exceptionnels	92 934 304,40	152 631 763,15
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	179 175,98	47 872,07
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	11 051 929,72	568 641,79
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		94 172 166,86
D. Plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés	41 435 549,23	10 443 253,99
E. Autres produits exceptionnels	40 267 649,47	47 399 828,44
VIII. Charges exceptionnelles	349 241 624,02	172 672 452,09
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	935 789,78	18 665 502,02
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	27 537 023,96	81 595 916,69
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	141 197 841,41	-334 534 849,11
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		23 522,91
E. Autres charges exceptionnelles	179 570 968,87	406 922 359,58
IX. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	-157 804 362,77	-104 434 659,15
X. Impôts sur le résultat	0,00	0,00
Réforme comptable	96 948 572,13	93 335 009,89
XI. Résultat de l'exercice	-60 855 790,64	-11 099 649,26

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	31 Décembre 06	31 Décembre 05
A. Bénéfice (perte) à affecter	-71 955 439,90	-1 693 497 372,04
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-60 855 790,64	-11 099 649,26
2. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-11 099 649,26	-1 682 397 722,78
B. Prélèvements sur les capitaux propres		1 682 397 722,78
1. Sur le capital et les primes d'émission		1 682 397 722,78
D. Résultat à reporter		
2. Perte à reporter	71 955 439,90	11 099 649,26

4. Les annexes aux comptes non consolidés

A. Etat des immobilisations incorporelles

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition

• Au terme de l'exercice précédent	65 083 286,31
• Mutations de l'exercice	
- acquisitions y compris la production immobilisée	15 948 934,72
- cessions et désaffectations	-1 670 565,30
• Au terme de l'exercice	79 361 655,73

Amortissements et réductions de valeur

• Au terme de l'exercice précédent	32 657 653,71
• Mutations de l'exercice	
- actés	9 507 419,46
- reprise d'amortissements	-0,65
• Au terme de l'exercice	42 165 072,52

Valeur comptable nette au terme de l'exercice	37 196 583,21
--	----------------------

B. Etat des immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Mobilier et matériel roulant	Location financement et droits similaires	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition						
• Au terme de l'exercice précédent	691 446 657,12	649 887 714,89	8 345 777,17		125 767 179,38	288 095 714,74
• Plus-value de réévaluation			1 012 271,72			
• Mutations de l'exercice						
- acquisitions y compris la production immobilisée		3 750,38		670 000,00	149 378,63	198 377 221,31
- cessions et désaffectations	-271 562,15	-21 855 249,79			-4 348 323,85	
- transferts d'une rubrique à une autre	26 428 439,84	39 902 552,91	248 812,82		17 286 656,06	-83 866 461,63
• Au terme de l'exercice	717 603 534,81	667 938 768,39	9 606 861,71	670 000,00	138 854 890,22	402 606 474,42
Amortissements et réductions de valeur						
• Au terme de l'exercice précédent	170 797 536,61	351 798 585,41	5 749 764,46		35 154 754,69	
• Mutations de l'exercice						
- actés	12 561 178,06	34 209 444,16	457 347,78		2 873 214,83	
- reprise d'amortissements	-101 217,81	-77 438,49	-22,17		-496,86	
- acquis de tiers						
- annulés suite à des cessions et désaffectations	-271 562,15	-6 195 237,42			-1 728 933,85	
- transférés d'une rubrique à une autre	-128 554,62	4 688,75	-50 936,91		174 802,78	
• Au terme de l'exercice	182 857 380,09	379 740 042,41	6 156 153,16		36 473 341,59	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	534 746 154,72	288 198 725,98	3 450 708,55	670 000,00	102 381 548,63	402 606 474,42
Dont						
Terrains et constructions				670 000,00		
Installations, machines et outillages						
Mobilier et matériel roulant						

C. Etat des immobilisations financières

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres entreprises
Participations, actions et parts			
VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	4 883 667 170,16	122 386 097,88	249 745,46
Mutations de l'exercice :			
- Acquisitions	245 237 108,76		
- Cessions et retraits	-397 508 780,92		
- Transferts d'une rubrique à une autre	175 171 255,92		-750,00
Au terme de l'exercice	4 906 566 753,92	122 386 097,88	248 725,46
REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	504 181 371,99		139 440,11
Mutations de l'exercice :			
- Actées	27 160 297,13		
- Reprises	-10 980 142,95		-71 786,77
- Annulées à la suite de cessions et retraits	-387 508 780,92		
- Transférées d'une rubrique à une autre	175 171 255,92		
Au terme de l'exercice	308 024 001,17		67 653,34
MONTANTS NON APPELES			
Au terme de l'exercice précédent	2 664 000,00	110 116 120,27	
Au terme de l'exercice	2 664 000,00	110 116 120,27	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	4 595 878 752,75	12 269 977,61	181 072,12
Créances			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT			
	24 439 620,69		528 386,35
Mutations de l'exercice :			
- Additions	12 181 041,94		
- Remboursements	1 400 000,00		
- Réductions de valeur actées	376 726,83		
- Autres	-3 696 345,60		-12 395,00
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	31 147 590,20		515 991,35
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES			
SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	49 749 345,79		

D. Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises en 2006

Entreprises liées	Droits sociaux détenus		
	Nombre	Directement %	Par les filiales %
• Infrabel SA - BE 869 763 267 Rue Bara 110 - 1070 Bruxelles		20,00	
• SNCB - BE 869 763 069 Avenue de la Porte de Hal 40 - 1060 Bruxelles		100,00	
• Rheinkraft International GmbH Beecker Strasse 11 - 47166 Duisburg			100,00
• On Site Rail Bvba BE 474 471 639 Houtdok 25A - 2030 Antwerpen			100,00
• RKS Rheinkraft Verwaltungs GmbH Beeckerstrasse 11 - 47166 Duisburg			100,00
• RKS Rheinkraft GmbH & Co KG Beeckerstrasse 11 - 47166 Duisburg			100,00
• A+ LOGISTICS SA 10 Rue du Chateau - 59100 Roubaix	1 500	100,00	
• SPV 162 SA - BE 886 279 892 Rue de France 58 - 1060 Bruxelles	2	100,00	
• ABX Logistics Group NV - BE 419 345 054 Rue de deux gares 150 - 1070 Bruxelles	1 499	99,93	0,07
• Rail Facilities SA - BE 403 265 325 Rue de France 58 - 1060 Bruxelles	9 997	99,97	
• Eurostation SA - BE 446 601 757 Rue Brogniez 54 - 1070 Bruxelles	2 999	99,97	0,03
• Syntigo NV - BE 476 975 427 Marcel Broodthaersplein 8 - 1060 Bruxelles	14 870	99,99	0,01
• Foncière rue de France SA - BE 433 939 101 Rue de France 58 - 1060 Bruxelles	1 296	99,54	
• Railtour SA - BE 402 698 765 Avenue de la Porte de Hal 40 - 1060 Bruxelles			95,44
• Inter Ferry Boats SA - BE 403 425 869 Houtdok 25A - 2000 Antwerpen			89,03
• Transurb Technirail SA - BE 413 393 907 Rue Ravenstein 60 Bte 18 - 1000 Bruxelles	2 200	88,00	
• Tuc Rail SA - BE 447 914 029 Rue de France 91 - 1070 Bruxelles			100,00

Entreprises liées	Nombre	%	%
• Euro Liège TGV SA - BE 451 150 562 place de Bronckart 26 - 4000 Liège	1 575	75,00	
• Chantier de Créosotage de Bruxelles SA - BE 428 821 954 Avenue de Vilvorde 304 - 1130 Bruxelles			51,00
• Railtour TO SA - BE 458 946 095 Avenue de la Porte de Hal 40 - 1060 Bruxelles			100,00
• Liège Logistics Intermodal (L.L.I.) - BE 477 584 547 Rue de l'aéropostale 25 - 4460 Grace Hollogne			100,00
• Publifer SA - BE 402 695 993 bld de la Plaine 5 - 1050 Bruxelles	650	50,00	
• Thalys International SCRL - BE 455 370 557 Place Stéphanie 20 - 1050 Bruxelles			30,00
• EWIV Euratel Europaplatz 1 - 1150 Vienne	1	11,11	
• Eurostar Group Ltd Eurostar House - Waterloo Station - GB-London SE1 8 SE			5,00
• GIE Eurail group PO Box 2212 - NL Utrecht			2,85
• Financière Rue de France - BE 878 467 335 Rue de France 56-58 - 1060 Bruxelles			100,00
• Haeger & Schmidt International GmbH Vinckeweg 22 - 47119 Duisburg			100,00
• H&S Container Line GmbH Vinckeweg 22 - 47119 Duisburg			100,00
• Instruction SA - BE 480 161 381 Rue Brogniez 54 - 1070 Bruxelles			100,00
• Immo Instruction SA - BE 480 161 183 Rue Brogniez 54 - 1070 Bruxelles			100,00
• Inginerie Pentru Transporturi Urbane Si Feroviare SC Str. Frunzei nr. 26 sector 2 Bucuresti (Romania)			100,00
• Transurb-Tuc Rail Association Momentanée rue Ravenstein 60 b. 18 - 1000 Bruxelles			100,00
• UNILOG UK Ltd Channel Gate Road, GB - London			100,00
• H&S International Rotterdam BV Maaskade 85 NL - 3071 NE Rotterdam			100,00
• Transurb Finance SA Boulevard Prince Henri 3B L - 1724 Luxembourg			99,99
• Transurb Consult (Argentina) SA Posadas 1120 16° B - Buenos Aires			99,00
• Transurb Gabon SA BP 6192 - Libreville Gabon			100,00

Entreprises liées	Nombre	%	%
• Transurb-Technirail Assistance Chypre			100,00
• Transurb Jamaica Ellesmer Road 8 - Kingston 10 - Jamaica			100,00
• Euro Immo Star SA - BE 451 777 894 Rue Brogniez 54 - 1070 Bruxelles			99,98
• Woodprotect Belgium SA - BE 442 279 220 Wiedauwkaai 91A - 9000 Gent			99,89
• Rail Infra Logistics SA - BE 419 938 536 Houtdok 25A - 2000 Antwerpen			99,93
• Kreas Grundstückverwaltungsgesellschaft mbH u. Co. Umschlaghalle I Duisburg OHG Wilhelm-Theodor-Römheld Str. 30 D-55130 Mainz			94,00
• Limonit Grundstücksverwaltungsgesellschaft mbH & Co. Umschlaghalle II Duisburg OHG Wilhelm-Theodor-Römheld-Str. 30 D-55130 Mainz			94,00
• RKE SA - BE 404 546 814 Houtdok 25A - 2030 Antwerpen			61,46
• Best Logistics Sp.z o.o. Ul Wielka Odrzanska 30/5 - 70-535 Szczecin Polen			60,00
• Associated Terminal Operators NV - BE 882 650 114 Zandvoort 2 - 2030 Antwerpen			50,00
• Unilog SA - BE 448 133 169 Leuvensesteenweg 443 - 2812 Muizen			55,00
• BENE Rail International SA - BE 479 863 354 Av. De la Porte de Hal 40 - 1060 Bruxelles			50,00
• NV Hasselt Stationsomgeving - BE 862 570 223 Dr. Willemsstraat 34 - 3500 Hasselt			50,00
• GEIE IV-Infra/Tuc Rail Noordhoek 37 - NL 3350 CD Papendrecht			50,00
• Coil Terminal SA - BE 412 581 580 Napelsstraat 79 - 2000 Antwerpen			50,00
• Transport Route Wagon SA - BE 405 772 081 Avenue du Port 100 - 1000 Bruxelles			50,00
• E.T.G. - Invest SA - BE 453 932 284 Transportlaan 12 - 3600 Genk			100,00
• E.T.G. - Exploitation SA - BE 453 905 956 Avenue du Port 100 - 1000 Bruxelles			100,00
• Euroterminal Roosendaal BV - en liquidation Bosstraat 16 - Roosendaal Nederland			50,00
• ETK Euro Terminal Kehl Hafenstrasse 23A - Allemagne			50,00

Entreprises avec lien de participation	Nombre	%	%
• Sibelit SA Avenue de la Gare 65 - 1611 Luxembourg			42,50
• Combi-Med SA - BE 448 488 210 Avenue du Port 100 - 1000 Bruxelles			40,00
• Sea-Rail SA - BE 465 812 905 Skaldenstraat 1 - 9042 Gent			35,00
• IC West SA 9 place de la Gare - 1616 Luxembourg			35,00
• Belgorail SA - BE 865 739 846 Rue Ravenstein 60 - 1000 Bruxelles			33,33
• Sobetra AS Kapitulska 6 - Trnava (Republic Slovak)			30,00
• Dry Port Mouscron-Lille International SA - BE 460 426 930 Boulevard de l'Eurozone 97 - 7700 Mouscron			17,97
• I.C.R.R.Ltd 75 Davies street - GB-W1K 5HT London			14,99
• European Bulk Terminals SA - BE 447 744 674 Skaldenstraat 1 - 9042 Gent			14,07
• ICF SC - BE 403 449 724 Rue de France 85 - 1060 Bruxelles			11,52
• Eurofima Ritterhof / Rittergasse 20 CH - 4001 Basel	25 480	9,80	
• NV Anneis - BE 476 327 705 Ten Stadhuize Grote Markt 1 - 2000 Antwerpen			49,05
• IFB Service Center - BE 472 910 632 Houtdok 25A - 2030 Antwerpen			30,00
• Affrètements Van Reeth SARL 53 bis quai des Grands-Augustins - 75006 Paris			26,00
• Terminal Athus SA - BE 419 149 074 Rue du Terminal 13 - 6791 Athus			24,90
• Charleroi Dry Port SA - BE 468 920 665 rue de Marcinelle 31 - 6000 Charleroi			22,86
• Novatrans Italia SRL Via Tosseti 90 - Milan			18,00
• Combilux SA L-3201 Container Terminal Bettembourg - Luxembourg			10,00
• S.G.I.D. Owendo - Libreville, Gabon			11,10

Actions et parts	Nombre	%	%
<ul style="list-style-type: none"> • Hit Rail BV Laan van Puntenburg 100 NL - 3511 ER Utrecht 	240	8,00	
<ul style="list-style-type: none"> • Frigosuisse Immobilien AG Aeschenvorstadt 4 postfach 526 - CH 4010 Basel 			7,69
<ul style="list-style-type: none"> • Bruxelles-Midi SA - BE 446 446 953 Chaussée de Forest 47 - 1060 Bxl 	45	2,87	
<ul style="list-style-type: none"> • Bureau Central de Clearing SCRL - BE 459 711 506 Avenue de la Porte de Hal 40 - 1060 Bruxelles 			6,85
<ul style="list-style-type: none"> • U.I.R.R. SC - BE 443 774 307 Avenue du Port 100 - 1000 Bruxelles 			9,09
<ul style="list-style-type: none"> • Bitlar SC - BE 426 081 408 Maison communale de Menin - 8930 Rekkem 			1,37
<ul style="list-style-type: none"> • Novatrans SA Rue de Rocher 21 - Paris 			1,11
<ul style="list-style-type: none"> • Eurogateway SRI Via Panseri 100 - Novara 			3,00
<ul style="list-style-type: none"> • Naviland Cargo Avenue des Minimes 8 BP - 57 Vincennes (France) 			1,99
<ul style="list-style-type: none"> • Carre Gare ONCF Casa Voyageurs Bd BA Hmad Casablanca Maroc 			1,11
<ul style="list-style-type: none"> • Kombiverkehr Deutsche Ges. F. Kombinierten Güterverkehr mbH u. Co.KG Ludwig Landmann Str 405 - 60486 Frankfurt am Main 			0,22
<ul style="list-style-type: none"> • Sea Park SA - BE 448 742 190 Loodswezenstraat 21 - 8380 Zeebrugge 			0,10

E. Placements de trésorerie, autres placements

	31/12/06	31/12/05
Titres à revenu fixe	280 271 968,44	349 997 330,06
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	276 550 832,84	349 997 330,06
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	867 914 010,97	576 207 209,42
Avec une durée résiduelle ou de préavis		
d'un mois au plus	297 642 193,75	
de plus d'un mois à un an au plus	6 965 468,86	2 322 882,29
de plus d'un an	563 306 348,36	573 884 327,13
Autres placements de trésorerie non repris ci-devant		60 920 741,26

F. Comptes de régularisation

	31/12/06
Principaux postes	
Opérations de financement alternatifs	424 758 948,52
Relations intra-groupe	112 963 870,84
Pensions et rémunérations payées d'avance	39 508 443,05

G. Etat du capital

	31/12/06	31/12/05
ETAT DU CAPITAL		
Capital social		
Capital souscrit au terme de l'exercice		741 778 929,39
Capital souscrit au terme de l'exercice	741 778 929,39	
	Montants	Nombre d'actions
Représentation du capital		
Catégories d'actions		
actions ordinaires de 2,47893525 €	167 580 973,33	67 601 997
actions ordinaires de 3,09866906 €	574 197 956,06	185 304 705
actions de jouissance		20 000 000
Actions nominatives		269 074 392
Actions au porteur		3 832 310

H. Provisions pour autres risques et charges

31/12/06

Principales provisions

Environnement	101 702 765,16
Produits dérivés	50 417 923,70
ABX	102 023 266,81
Accidents du travail	82 250 847,00
Litiges juridiques	58 007 893,14
Leasing	23 998 319,35
Fonds d'assurance	12 500 000,00
Divers	5 828 845,08
Contrat déficitaire (pension)	64 781 498,60

I. Etat des dettes

Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an en fonction de leur durée résiduelle

	Dettes échéant dans l'année	Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	Dettes ayant plus de 5 ans à courir
Dettes financières:	140 563 657,18	418 860 577,36	1 688 399 285,06
Emprunts obligataires non subordonnés			520 000 000,00
Dettes de location financement et assimilées	38 955 097,97	233 927 362,05	433 622 367,10
Etablissements de crédit	77 800 307,01	184 933 215,31	734 776 917,96
Autres emprunts	23 808 252,20		
Dettes commerciales:	118 486 494,66	131 455 434,64	33 689 058,59
Fournisseurs	118 486 494,66	131 455 434,64	33 689 058,59
Autres dettes	1 293 339,45	5 112 437,08	76 614 080,34
TOTAL	260 343 491,29	555 428 449,08	1 798 702 423,99

Dettes garanties

Dettes garanties par :

	Les pouvoirs publics belges	Des sûretés réelles constituées sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières :	1 299 408 460,02	
Dettes de location financement et assimilées	653 126 960,02	
Etablissements de crédit	646 281 500,00	
Dettes commerciales :	283 630 987,89	
Fournisseurs	283 630 987,89	
TOTAL	1 583 039 447,91	

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts : dettes fiscales échues	69 556,80
dettes fiscales non échues	61 827 867,16
Rémunérations et charges sociales :	
autres dettes salariales et sociales	316 458 655,81

J. Comptes de régularisation

31/12/06

Principaux postes

Financements alternatifs	2 931 418 624,34
Intervention des tiers	84 243 626,62
Relations intra-groupe	24 175 582,06

K. Résultats d'exploitation

	2006	2005
Autres produits d'exploitation		
subsidés d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	561 647 936,90	536 988 385,82
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
nombre total à la date de clôture	1 296	1 343
effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	1 240,90	1 346,90
nombre effectif d'heures prestées	1 914 695	2 033 153
Frais de personnel, dont:	2 652 677 272,33	2 500 511 373,73
Rémunérations et avantages sociaux directs	1 507 185 016,77	1 479 563 333,98
Cotisations patronales d'assurances sociales	312 311 279,38	197 825 047,34
Primes patronales pour assurances extra-légales	677 241,75	649 619,51
Autres frais de personnel	50 090 606,95	46 336 440,15
Pensions - Prépensions	782 413 127,48	776 136 932,75
Provisions pour pensions		
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	- 21 712 904,73	-31 888 995,70
Réductions de valeur		
Sur stocks et commandes en cours		
- actées	1 087,52	76 491,31
- reprises (-)	-94 796,67	-61,16
Sur créances commerciales		
- actées	1 333 246,70	15 714 145,41
- reprises (-)	-2 823 792,89	-3 778 855,70
Provisions pour risques et charges		
Constitutions	41 896 537,81	68 555 710,12
Utilisations et reprises (-)	-72 998 280,36	-94 915 948,80
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	2 103 592,85	2 208 760,18
Autres	4 165 095,03	2 147 449,82
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
Nombre total à la date de clôture	66	27
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	13,7	3,0
Nombre effectif d'heures prestées	19 967	4 361
Frais pour l'entreprise	457 150,45	173 562,19

L. Résultats financiers

	2006	2005
Autres produits financiers		
• Subsidés accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultat		
- Subsidés en capital (amortissement)	61 850 091,73	55 007 911,67
- Subsidés en intérêts	5 953 735,26	
• Ventilation des autres produits, s'ils sont importants		
- Ecart de conversion et différences de change	699 409,95	11 422 368,67
- Divers	1 659 393,87	1 751 034,92
Réduction de valeur sur actifs circulants		
- actées	2 572 684,95	2 024 674,45
- reprises (-)	-277 492,81	-2 695 679,96
Autres charges financières		
Provisions à caractère financier		
• Constituées	7 404 778,20	104 250 000,00
• Utilisées et reprises	-71 003 337,65	
• Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes		
- Ecart de conversion et différences de change	10 794 878,78	843 727,55
- Divers		1 629 490,80
- Moins value sur actifs circulants		58 503 749,31
- Opération de financement alternatif	11 415 931,99	11 537 026,36

M. Résultats exceptionnels

	31/12/06
Ventilation des autres produits exceptionnels	
IFB	24 955 865,58
Leasing ABX Allemagne	11 667 423,11
Ventilation des autres charges exceptionnelles	
Leasing ABX Allemagne	41 177 542,45
Primes annuelles régularisation	45 159 244,96
Moins-values sur cession participation	84 999 999,00

N. Impôts sur le résultat

31/12/06

Sources de latences fiscales

Latences actives	4 577 791 180,68
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	4 220 062 631,15
Autres latences actives	
Déduction pour investissement	357 728 549,53
Latences passives	
Ventilation des latences passives	
Subsides en capital	1 020 285 874,68

O. Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers

2006

2005

Taxes sur valeur ajoutée, taxes parties en compte :

à l'entreprise (déductible)	373 976 287,62	208 087 939,07
par l'entreprise	759 623 923,04	572 052 371,06

Montants retenus à charge de tiers, au titre de :

Précompte professionnel	530 582 391,75	524 572 584,11
Précompte mobilier	2 440 911,52	2 229 002,42

P. Droits et engagements hors bilan

31/12/2006

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	22 491 355,46
GARANTIES REELLES	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise	
Gages sur d'autres actifs - Valeurs comptable des actifs gagés	1 269 818 712,67
BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN	
Placement dans financement alternatif	1 903 093 398,87
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	
Investissements	93 778 372,36
MARCHE A TERME	
Devises achetées (à recevoir)	2 691 963 607,23
Devises vendues (à livrer)	2 691 963 607,23
ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES	
LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	
Lignes de crédit	5 053 443 281,89
Garanties contituées par des tiers pour compte de l'entreprise	3 373 804 260,02
IRS	3 016 243 216,41
Augmentation Capital SNCB	125 000 000,00
Intervention Tiers reprise Pensions	244 133 741,50

Q. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
	2006	2005	2006	2005
Immobilisations financières	4 627 026 342,95	4 401 261 418,86	12 269 977,61	12 269 977,61
- participations	4 595 878 752,75	4 376 821 798,17	12 269 977,61	12 269 977,61
- créances	31 147 590,20	24 439 620,69		
Créances	228 075 360,09	278 260 330,81	702 594,54	264 141,05
- à plus d'un an	10 645 086,91	791 624,35		
- à un an au plus	217 430 273,18	277 468 706,46	702 594,54	264 141,05
Placements de trésorerie	200 307 981,26	60 227 678,87		
- créances	200 307 981,26	60 227 678,87		
Dettes	677 601 841,64	837 587 499,12	539 058 702,27	995 848 835,02
- à plus d'un an	81 726 517,42	72 920 609,00	514 244 500,00	946 215 352,48
- à un an au plus	595 875 324,22	764 666 890,12	24 814 202,27	49 633 482,54
Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes		183 305 907,00		
Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes	322 817 605,67	340 237 001,96		
Autres engagements financiers	379 133 741,50	603 345 400,64		
Résultats financiers				
Produits:				
- des immobilisations financières	2 925 094,17	45 064 458,94		
- des actifs circulants	4 695 102,14	7 094 002,95		
- autres produits financiers				
Charges:				
- des dettes	33 277 335,06	16 291 892,58		
- autres charges financières	811 569,15	734 236,92		
Cessions d'actifs immobilisés				
- Plus-values réalisées	6 475 086,01			

R. Relations financières avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)	31/12/2006
Emoluments du (des) commissaire(s)	251 336,58
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	
Autres missions d'attestation	65 874,18

S. Bilan social

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

Personnel statutaire + non-statutaire et autres

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	1. Temps plein 2006	2. Temps partiel 2006	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) 2006	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) 2005
<i>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</i>				
Nombre moyen de travailleurs	30 454,1	7 513,5	36 538,8 (ETP)	37 477,2 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	43 806 474	8 988 989	52 795 463 (T)	53 589 168,0 (T)
Frais de personnel (en €)	1 538 754 101,22	300 868 646,12	1 839 622 747,34 (T)	1 821 030 687,29 (T)
Avantages accordés en sus du salaire (en €)			12 845 163,72 (T)	12 141 485,09 (T)

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<i>A la date de clôture de l'exercice</i>			
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	30 221	7 981	36 683,6
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	30 221	7 981	36 683,6
Par sexe			
Hommes	28 278	6 724	33 765,9
Femmes	1 943	1 257	2 917,7
Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	396	5	399,5
Employés	12 098	3 417	14 834,6
Ouvriers	17 725	4 559	21 447,5
Autres	2	0	2,0

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
<i>Au cours de l'exercice</i>		
Nombre moyen de personnes occupées	13,2	0,5
Nombre effectif d'heures prestées	19 198	769
Frais pour l'entreprise (en €)	415 956,72	41 193,73

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE TOTAL

ENTREES	1. Temps plein 2006	2. Temps partiel 2006	3. Total en équivalents temps plein 2006
Nombre de travailleurs inscrits			
au registre du personnel au cours de l'exercice	1 776	33	1 802,0
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	1 513	33	1 539,0
Contrat à durée déterminée	263	0	263,0
Par sexe et niveau d'études			
Hommes : primaire	526	2	527,6
secondaire	627	2	628,7
supérieur non universitaire	80	0	80,0
universitaire	163	7	168,9
Femmes : primaire	61	0	61,0
secondaire	197	4	200,0
supérieur non universitaire	35	2	36,7
universitaire	87	16	99,1
SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été			
inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	1 351	360	1 629,9
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	1 088	360	1 366,9
Contrat à durée déterminée	263	0	263,0
Par sexe et niveau d'études			
Hommes : primaire	592	263	801,0
secondaire	377	50	414,4
supérieur non universitaire	25	3	27,1
universitaire	117	8	123,5
Femmes : primaire	22	7	26,9
secondaire	159	13	167,0
supérieur non universitaire	11	0	11,0
universitaire	48	16	59,0
Par motif de fin de contrat			
Pension	580	291	814,5
Licenciement	101	5	104,7
Autre motif	670	64	710,7

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise (en €)
Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur			
Hommes	29 026	1 615 852	76 504 037,47
Femmes	1 385	112 578	5 270 686,02

5. Résumé des règles d'évaluation

A. Rubriques bilantaires

a) Frais d'établissement

En principe, les frais d'établissement sont pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

Toutefois, ils peuvent être activés si leur montant excède 250.000 €; dans ce cas, ils sont amortis, soit selon une répartition sur la durée de l'emprunt lorsqu'il s'agit de frais d'émission, soit selon une répartition linéaire sur 5 ans lorsqu'il s'agit d'autres frais.

b) Immobilisations incorporelles

Figurent sous cette rubrique les actifs non monétaires identifiables sans substance physique, détenus en vue de leur utilisation pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Les immobilisations incorporelles ne peuvent cependant être comptabilisées à l'actif que si :

- elles sont susceptibles d'avoir une utilité économique future qui contribue au fonctionnement de l'entreprise;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche sont pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés, et ne sont donc pas activés.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles s'amortissent linéairement à concurrence de 20 % par an à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en exploitation effective.

c) Immobilisations corporelles

Figurent sous cette rubrique les actifs corporels qui sont détenus par l'entreprise, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Par ailleurs, le matériel de musée et les œuvres d'art sont évalués soit au prix d'acquisition ou à la valeur résiduelle, soit, si la valeur d'acquisition est inconnue ou s'il s'agit d'un don, au prix de 0,01 € et font l'objet, en cas d'expertise, de réductions de valeur ou de plus-values de réévaluation.

Selon leur nature, toutes les immobilisations corporelles en exploitation sont amorties linéairement, en fonction de leur nature, sur base d'une durée comprise entre 1 an et 120 ans, à l'exception des terrains, du matériel de musée et des œuvres d'art dont la durée d'utilité est considérée comme illimitée.

L'amortissement prend cours à compter du premier jour du mois suivant celui où l'immobilisation corporelle peut être mise en exploitation.

La durée d'utilité est fixée par rubrique d'inventaire, celle-ci représentant un ensemble d'immobilisations possédant les mêmes caractéristiques techniques ou juridiques ainsi qu'une même durée d'utilité.

Pour les immobilisations corporelles dont la durée d'utilisation n'est pas limitée, des réductions de valeur sont actées en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

d) Immobilisations financières

Figurent sous cette rubrique :

- les participations, quelle qu'en soit l'importance relative, dans d'autres sociétés, lorsque le but recherché est de perpétuer ou de soutenir leur exploitation ;
- les actions et parts qui ne sont pas constitutifs d'une participation, lorsque cette détention vise, par l'établissement d'un lien durable et spécifique avec ces entreprises, à contribuer à l'activité propre de la SNCB-Holding ;
- les créances mises à disposition à long terme pour soutenir durablement l'activité desdites sociétés ;
- les cautionnements en numéraire versés au titre de garanties permanentes.

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Elles sont corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

Les frais accessoires relatifs à leur acquisition sont portés directement en frais.

Pour chaque participation, les titres qui la composent sont considérés comme des actifs fongibles : après chaque acquisition, une valeur moyenne pour ces titres est recalculée, en divisant la valeur totale d'acquisition par le nombre total de titres détenus en portefeuille.

Lorsque le prix d'acquisition d'une participation est libellé en devise, la valeur d'acquisition pour laquelle elle est inscrite dans les comptes est sa valeur d'acquisition en euros, à savoir le montant résultant de l'application du cours de conversion lors de l'acquisition au montant du prix stipulé en devises. Lorsque les montants sont appelés, l'engagement de libération est réestimé au cours de conversion applicable à cette date, la contrepartie de l'écart de conversion constaté s'imputant à la valeur d'acquisition des immobilisations financières.

Les immobilisations financières représentées par des créances sont évaluées à leur valeur nominale, par application éventuelle du cours de conversion lors de l'acquisition au montant stipulé en devises.

En cas de modification durable, survenant postérieurement à l'acquisition, et dans un sens défavorable, de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société, la participation ou les actions détenues font l'objet d'une réduction de valeur déterminée individuellement.

Il en va de même si les éléments qui conféraient à cette participation une valeur particulière supérieure dans le chef de l'acquéreur venaient, postérieurement à l'acquisition, à disparaître en tout ou en partie.

Les immobilisations financières représentées par des créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

e) Créances à plus d'un an

Figurent sous cette rubrique les créances qui ont une durée contractuelle de plus d'un an.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale à l'exception des créances ayant la forme de titres à revenu fixe qui sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Elles sont corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

f) Stocks et commandes en cours d'exécution

Figurent sous la rubrique « stocks » les actifs :

- détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité, notamment les marchandises acquises en vue de leur revente telles quelles, ou sous réserves de conditionnements mineurs ;
- en cours de production pour une telle vente, lesquels comportent les matériaux ou matières premières et fournitures déjà intégrés dans le processus de production ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées dans le processus de production ou de prestations de services, tels que les approvisionnements en matériaux non usinés destinés à être utilisés dans la production.

Figurent sous la rubrique « commandes en cours d'exécution » :

- les travaux en cours d'exécution, exécutés pour compte de tiers en vertu d'une commande, mais qui n'ont pas encore été réceptionnés ;
- les produits en cours de fabrication exécutés pour compte de tiers en vertu d'une commande, mais qui n'ont pas encore été livrés, sauf si les produits sont fabriqués en série de façon standardisée ;
- les services en cours de prestation, exécutés pour compte de tiers en vertu d'une commande, mais qui n'ont pas encore été livrés, sauf si les services sont prestés de façon standardisée.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, à savoir le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition et de transformation, augmentés des autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels que le prix d'achat, les droits de douane, les taxes non récupérables, les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services, des frais d'achats déterminés sous la forme d'un pourcentage par catégorie d'articles, sous déduction des rabais, remises et ristournes.

Les coûts de transformation des stocks comprennent les coûts directement liés aux unités produites, telle que la main d'œuvre directe. Ils comprennent également l'affectation systématique des frais généraux de production fixes ou variables qui sont encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Le coût des stocks d'éléments qui ne sont pas habituellement fongibles et des biens ou services produits et affectés à des projets spécifiques est déterminé en procédant à une identification de leurs coûts individuels. Pour les autres éléments, le coût des stocks est déterminé en utilisant la méthode des prix moyens pondérés par les quantités.

Les en-cours de fabrication et les commandes en cours d'exécution sont évalués à leur coût de revient.

En aucun cas, le coût de revient d'un stock ou d'une commande en cours d'exécution ne comprend les intérêts afférents aux capitaux qui auraient été empruntés pour les financer.

Certaines pièces en magasin font périodiquement l'objet de réductions de valeur à la suite de l'examen régulier de leur état par les services techniques intéressés.

Les familles d'articles en stocks ne présentant pas un lien direct avec les immobilisations corporelles subissent une réduction de valeur lorsqu'elles restent au moins une année sans connaître de mouvement.

Pour les familles d'articles ayant un lien direct avec des immobilisations corporelles clairement identifiées, une réduction de valeur est calculée de manière strictement proportionnelle à l'amortissement déjà acté sur lesdites immobilisations.

Pour les commandes en cours d'exécution, des réductions de valeur sont actées :

- si leur coût de revient, majoré du montant estimé des coûts y afférents qui doivent encore être exposés, dépasse, selon le cas, leur prix de vente net à la date de clôture ou le prix de revient prévu aux contrats ;
- à concurrence respectivement de 50 et 100 % si leur date d'exécution excède de 1 ou 2 ans la date de facturation.

g) Créances à un an au plus

Figurent sous cette rubrique les créances - commerciales ou non - dont le terme initial est d'un an au plus, ainsi que les créances ou parties de créances dont le terme initial était supérieur à un an, mais qui viennent à échéance dans les douze mois qui suivent la clôture du dernier exercice.

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale sauf celles ayant la forme de titres à revenus fixes qui sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Elles sont corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

h) Placements de trésorerie

Figurent sous cette rubrique les actifs autres que les stocks et les immobilisations, qui, par leur nature, sont immédiatement réalisables et ne sont pas destinés à être détenus par l'entreprise pendant plus d'un an, pour :

- accroître sa richesse grâce aux distributions sous forme d'intérêts, redevances, dividendes ou autres ;
- pour réaliser des profits en capital ou d'autres avantages semblables à ceux obtenus par relations commerciales.

Les placements de trésorerie sont évalués au plus faible de leur valeur d'acquisition, et de la valeur de marché.

Pour les actifs acquis par apport, la valeur est le prix fixé dans l'acte. Toutefois, si cette valeur conventionnelle est inférieure à la valeur de marché des actifs apportés, la valeur d'acquisition correspond à cette valeur supérieure de marché.

Pour les titres à revenu fixe, s'il existe une différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement, celle-ci est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est porté, selon le cas, en majoration ou en déduction de la valeur d'acquisition des titres, la prise en résultat étant effectuée sur base actualisée.

Pour les placements dont le prix d'acquisition est libellé en devises, la valeur d'acquisition pour laquelle ils sont inscrits dans le bilan est réestimée sur base de la moyenne des cours de change indicatifs publiés par la Banque Centrale Européenne pendant le mois de la date de clôture.

Les placements de trésorerie font l'objet de réductions de valeur appropriées si, à la fin de l'exercice, l'estimation de leur valeur de réalisation est inférieure à leur prix d'acquisition.

i) Valeurs disponibles

Figurent sous cette rubrique les éléments financiers disponibles, telles que les encaisses, les valeurs échues à l'encaissement et les avoirs à vue sur des banques.

Les valeurs disponibles sont enregistrées à leur valeur nominale, et corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

Les valeurs disponibles en devises étrangères sont réestimées sur base du dernier cours de change indicatif publié par la Banque Centrale Européenne.

Une réduction de valeur appropriée est enregistrée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale.

j) Provisions et impôts différés

i. Règles générales :

Figurent sous cette rubrique les passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Des provisions, individualisées en fonction des risques et charges de même nature, sont constituées, en vue de faire face à des charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont, ou probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Les risques et les charges qui font l'objet d'une provision sont estimés au cas par cas sur base des éléments portés à la connaissance de la Société, en veillant à respecter les critères de prudence, sincérité et bonne foi conformément à l'article 32 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

Aucune déduction pour impôts différés n'étant actée, la SNCB-Holding disposant de pertes fiscales cumulées ainsi que d'immunités consécutives aux déductibilités pour investissements.

ii. Cas particuliers:

- *Provision pour risques d'accidents, d'insolvabilité et divers*

Sont couverts par cette provision :

- les dépenses, non couvertes par une police d'assurance, relatives aux accidents, sinistres ou vols ;
- les dégâts, non couverts par une police d'assurance, à la suite d'incendie aux locaux, maisons ou autres immeubles et exploitations commerciales, occupés par des agents de la Société ou des tiers.

Le montant de cette provision est déterminé par les éléments patrimoniaux non assurés, par les franchises à charge de la société, par les risques, dommages et responsabilités non couverts et par l'existence éventuelle d'un tiers responsable.

- *Provision pour charges d'exploitation de nature environnementale*

Sont couverts par cette provision les charges auxquelles l'entreprise est tenue légalement ou au vu de sa politique générale, de consentir pour :

- attestation de sol à solliciter ;
- reconnaissance d'orientation de sol et reconnaissances descriptives de sol à effectuer ;
- obligation d'assainissement (dépenses ordinaires).

Cette provision est ventilée par nature de dépenses et par site et est calculée sur base de la technologie en matière de remise en état de l'environnement susceptible d'être utilisée et sur base des estimations de l'entreprise en matière de coûts à engager.

- *Immobilisations corporelles acquises en location-financement et droits similaires*

Pour autant qu'elle n'ait pas été constituée dans le cadre de la réforme comptable ayant pris effet au 1er janvier 2005, cette provision est égale à la différence entre la dotation calculée sur la valeur réelle des immobilisations, objet du contrat, et la dotation calculée sur les versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien ;

- *Pensions et obligations similaires*

Cette provision est constituée de manière telle que soit couverte la valeur actuelle des obligations prises par la Société concernant les avantages postérieurs à l'emploi octroyés au personnel.

La dotation est calculée selon la méthode des Unités de Crédit Projetées, au sens de la norme I.A.S. 19.

En outre, dans le cadre des avantages postérieurs à l'emploi offerts par la SNCB-Holding par l'intermédiaire de la Caisse de Solidarité Sociale, il est constitué une provision dont la détermination s'opère en deux étapes :

- évaluation de l'engagement total, celle-ci mettant en jeu des techniques de projection des montants financiers aléatoires associés aux avantages considérés (valeur actuelle probable totale) ;
- répartition de l'engagement total entre une part affectable au passé représentative de droits acquis et la part complémentaire représentative de droits futurs restant à acquérir.

- *Produits dérivés*

Les positions sur instruments financiers dérivés liés à la dette financière sont couvertes par une provision correspondante lorsque des pertes latentes sont constatées, à la date de clôture, sur base de leur réestimation à la valeur de marché.

- *Provisions pour primes de jubilé*

Dans le cadre des avantages à long terme, il est constitué une provision pour les primes de jubilé sur base de la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture.

k) Dettes à plus d'un an

Figurent sous cette rubrique les dettes qui ont un terme contractuel supérieur à un an.

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes représentées par des titres à revenu fixe sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Toutefois, lorsque leur charge actuarielle calculée à l'émission, en tenant compte de leur remboursement à l'échéance, diffère de leur charge faciale, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat pro rata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif de la charge de ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres (sur base actuarielle).

l) Dettes à un an au plus

Figurent sous cette rubrique les dettes qui ont un terme contractuel inférieur ou égal à un an.

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes représentées par des titres à revenu fixe sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Toutefois, lorsque leur charge actuarielle calculée à l'émission, en tenant compte de leur remboursement à l'échéance, diffère de leur charge faciale, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif de la charge de ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres (sur base actuarielle).

6. Rapport du Collège des Commissaires sur les comptes sociaux

Conformément aux dispositions légales et statutaires, et notamment aux articles 143 et 144 du Code des sociétés applicables à la société anonyme de droit public SNCB-Holding, en vertu de l'article 37 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, le Collège des Commissaires a l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de son mandat sur l'exercice 2006. Le rapport inclut son opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

1. Attestation sans réserve des comptes annuels

Le Collège des Commissaires a procédé au contrôle des comptes annuels clos le 31 décembre 2006, établis sur base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan est de 10.172.659.672,04 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 60.855.790,64 €.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

La responsabilité du Collège des Commissaires est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur base de son contrôle. Le Collège des Commissaires a effectué son contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique. Ces normes de révision requièrent que son contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, le Collège des Commissaires a tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Le Collège des Commissaires a obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour son contrôle. Le Collège des Commissaires a examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Il a évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Le Collège des Commissaires estime que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de son opinion.

De l'avis du Collège des Commissaires, les comptes annuels clos le 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

2. Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

La responsabilité du Collège des Commissaires est d'inclure dans son rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Comme mentionné dans l'introduction de la partie deux du rapport de gestion, le tableau des résultats repris dans ce rapport a, pour des raisons pédagogiques et de transparence, fait l'objet de deux adaptations de présentation par rapport au schéma légal des comptes annuels.

Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et sans préjudice de la remarque formulée ci-avant, concorde avec les comptes annuels. Toutefois, le Collège des Commissaires n'est pas en mesure de se prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Le Collège des Commissaires peut néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont il a connaissance dans le cadre de son mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Le Collège des Commissaires n'a pas à signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, des dispositions du Code des sociétés et de la loi du 21 mars 1991.
- L'affectation du résultat, proposée à l'Assemblée Générale, est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Comme indiqué dans les annexes des comptes annuels, les règles d'évaluation appliquées pour l'élaboration des comptes ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent et principalement en ce qui concerne la constitution de provisions couvrant les avantages postérieurs à l'emploi.

Enfin, le Collège des Commissaires tient à remercier les organes de gestion, la direction Finances et ses services, de la collaboration et de l'aide qu'ils ont apportées dans l'accomplissement de sa mission.

Fait à Bruxelles, le 16 mai 2007,

Le Collège des Commissaires

**La Cour des Comptes
représentée par**

M. de Fays
Conseiller
à la Cour des comptes

F. Vanstapel
Premier Président
de la Cour des comptes

**Les membres de
l' Institut des Réviseurs d'Entreprises**

S.c.P.R.L. Michel Delbrouck & C°

Réviseurs d'Entreprises
Représentée par

M. Delbrouck
Réviseur d'entreprises

S.c.P.R.L. Van Impe, Mertens & Associates

Réviseurs d'Entreprises
Représentée par

H. Van Impe
Réviseur d'entreprises
Président du Collège des Commissaires

III. Les comptes consolidés du consortium SNCB-Holding - Infrabel

1. Consolidation consortiale

A. Préliminaire

Depuis 2005, les comptes consolidés sont établis sur base consortiale.

En effet, si la SNCB est détenue à 100 % par la SNCB-Holding et est donc consolidée selon la méthode d'intégration globale, il n'en va pas de même pour Infrabel.

Bien que détenant une part importante du capital de cette société, la SNCB-Holding :

- ne possède que moins de 20 % des droits de vote ;
- n'a pas le pouvoir de désigner la majorité des administrateurs ;
- a un pouvoir de coordination, mais pas de contrôle.

Les deux sociétés sont donc considérées comme étant placées sous une direction unique en vertu des contrats de gestion conclus avec l'Etat qui prévoient de travailler de manière collégiale pour remplir les objectifs assignés.

La SNCB-Holding et Infrabel sont donc chacune société consolidante. Ceci conduit à ce que les capitaux propres des deux sociétés sont additionnés, tandis que les actions détenues par la SNCB-Holding dans Infrabel sont comptabilisées comme actions propres parmi les placements de trésorerie.

B. Périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2006, le périmètre de consolidation a évolué comme suit :

	Nombre de sociétés
Situation au 31/12/05	119
Entrées dans le périmètre	11
Sorties du périmètre	-72
Situation au 31/12/06	58

Cette évolution incombe principalement à la sortie du périmètre de consolidation des sociétés incluses dans le secteur d'activité d'ABX.

En mars 2005, la SNCB-Holding a signé un accord exclusif avec 3i, un fonds d'investissement européen de « private equity », pour la cession de 100 % des parts de ABX Logistics Worldwide.

Le 7 décembre 2005, la Commission européenne a ouvert la voie à la privatisation du Groupe ABX en autorisant le plan de restructuration mis en œuvre précédemment.

A partir de cette date, les négociations avec 3i se sont intensifiées pour donner lieu, le 9 juin 2006, à la signature d'un «share purchase agreement», convention de cession qui définit toutes les modalités pratiques et financières de la vente du Groupe ABX à 3i.

Cet accord de cession s'est concrétisé par la clôture définitive de toutes les opérations liées à la vente le 3 août de la même année, permettant ainsi à 3i de stabiliser à long terme le Groupe ABX et lui permettre d'accélérer encore son développement international.

La SNCB-Holding a toutefois conservé, à cette date, la participation qu'elle détenait dans les activités domestiques belges (ex-division petites colis - ABX Belgium Distribution) pour les céder ultérieurement à un autre partenaire.

Le 7 décembre 2006, la SNCB-Holding a signé un accord de vente de ABX Belgium Distribution avec GLS (General Logistics Systems), un des trois grands partenaires sur le marché européen du colis.

Seules restent dans le périmètre de consolidation: ABX Logistics Group et A+Logistics, sociétés sans activité.

Par contre, d'autres sociétés sont entrées dans le périmètre de consolidation, dont :

- Des filiales et entreprises associées de TRW (E.T.G. Invest - E.T.G. Exploitation - Combi-Med).
Le 26 avril 2006, TRW a procédé à une augmentation de capital réservée, par dérogation au droit de préférence, au seul actionnaire SNCB, de manière à permettre au Groupe SNCB/Inter Ferry Boats de devenir actionnaire de référence et de détenir 50 % du capital. TRW devient une entreprise liée à intégrer proportionnellement avec, comme conséquence, l'intégration des filiales et entreprises associées de TRW;
- Sibelit;
- On Site Rail;
- RKS Rheinkraft Verwaltungs GmbH
- ...

2. Bilan

A. Actif consolidé

L'actif consolidé se présente comme suit:

	2006	2005	Ecart	
	En millions €			%
ACTIF				
Actifs immobilisés	8 581,4	7 967,5	613,9	7,7
Frais d'établissement	0,1	0,3	-0,2	-66,7
Immobilisations incorporelles	1 459,3	1 455,5	3,8	0,3
Ecart de consolidation	0,3	10,7	-10,4	-97,2
Immobilisations corporelles	7 035,4	6 376,2	659,2	10,3
Immobilisation financières	86,3	124,8	-38,5	-30,9
Actifs circulants	7 110,6	7 502,3	-391,7	-5,2
Créances à plus d'un an	1 573,4	1 480,0	93,4	6,3
Stocks et commandes en cours d'exécution	440,6	437,1	3,5	0,8
Créances à un an au plus	1 808,5	2 215,9	-407,4	-18,4
Placements de trésorerie	2 784,1	2 771,8	12,3	0,4
Valeurs disponibles	30,4	66,2	-35,8	-54,1
Comptes de régularisation	473,6	531,3	-57,7	-10,9
TOTAL DE L'ACTIF	15 692,0	15 469,8	222,2	1,4

Les actifs immobilisés s'élèvent à 8.581,4 millions €, soit un accroissement, par rapport à 2005, de 613,9 millions €, dont:

- +663,0 millions €, relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles, dont +960,0 millions € pour le pôle «ex-SNCB» (SNCB-Holding: +120,6; Infrabel: +798,9 et SNCB: +40,5);
- -329,4 millions €, conséquence de la sortie du périmètre de consolidation de ABX;
- -38,5 millions €, ayant trait aux immobilisations financières résultant essentiellement de la cession d'entreprises (exemple: NFTI O.U.) et de la modification des méthodes de consolidation (exemples: TRW et Rail Facilities).

Les actifs circulants se montent à 7.110,6 millions €, soit une diminution par rapport à 2005 de 391,7 millions €, dont:

- -635,1 millions €, conséquence de la sortie du périmètre de consolidation d'ABX;
- +161,8 millions € pour le pôle «ex-SNCB» (SNCB-Holding: -193,7; Infrabel: +48,4 et SNCB: +307,1);
- +49,8 millions € relatifs aux nouvelles sociétés consolidées selon les méthodes globale et proportionnelle (essentiellement: sous-groupe TRW et Rail Facilities).

Il est à remarquer, qu'en raison de la 7e directive (83/349/CEE, article 19 §2), les actions détenues par la SNCB-Holding sur Infrabel sont reclassées parmi les actions propres, ce qui génère un actif de 1,8 milliards €.

B. Passif consolidé

Le passif consolidé se présente comme suit :

	2006	2005	Ecart	
PASSIF	En millions €			%
Capitaux propres	8 021,4	7 575,0	446,4	5,9
Intérêts de tiers	-1,7	-0,4	-1,3	325,0
Provisions et impôts différés	1 085,3	1 227,0	-141,7	-11,5
Dettes	6 587,0	6 668,2	-81,2	-1,2
Dettes à plus d'un an	2 281,1	2 105,1	176,0	8,4
Dettes à un an au plus	2 345,3	2 774,3	-429,0	-15,5
Comptes de régularisation	1 960,6	1 788,8	171,8	9,6
TOTAL DU PASSIF	15 692,0	15 469,8	222,2	1,4

L'évolution des capitaux propres par rapport à 2005 est de +446,4 millions €, dont :

- - 253,6 millions €, correspondant à la variation des réserves consolidées (cfr. résultat de l'exercice 2006) ;
- - 38,5 millions €, résultant de la réduction des écarts de consolidation négatifs, conséquence de la variation du périmètre de consolidation ;
- + 740,8 millions €, relatifs aux subsides en capital, dont + 741,3 millions € pour le pôle « ex-SNCB » (SNCB-Holding : 57,9 ; Infrabel : 606,2 et SNCB : 77,2).

La variation d'un exercice à l'autre des provisions et impôts différés (- 141,7 millions €) incombe essentiellement à la sortie du périmètre de consolidation d'ABX Logistics Worldwide (- 233,8 millions €), le tout atténué principalement par la hausse constatée au niveau du pôle « ex-SNCB » (SNCB-Holding : + 55,8 ; Infrabel : + 18,2 et SNCB : - 4,5).

Les dettes s'élèvent à 6.587,0 millions €, soit, par rapport à 2005, une réduction de 81,2 millions € imputable notamment pour :

- - 728,0 millions €, à la sortie du périmètre de consolidation d'ABX Logistics Worldwide ;
- + 615,6 millions € aux fluctuations constatées à la SNCB-Holding (+478,2), à Infrabel (+73,9) et à la SNCB (+63,5).

3. Compte de résultats

Le compte de résultats consolidé se présente comme suit :

	2006	2005	Ecart	
	En millions €			%
Ventes et prestations	4 471,4	6 248,2	-1 776,8	-28,4
Coût des ventes et prestations	-4 612,6	-6 473,6	1 861,0	-28,7
Résultat d'exploitation	-141,2	-225,4	84,2	-37,4
Résultat financier	216,4	21,0	195,4	930,5
Résultat exceptionnel	-349,8	-145,4	-204,4	140,6
Impôts différés et latences fiscales		0,5	-0,5	-100,0
Impôts sur le résultat	-2,7	-12,3	9,6	-78,0
Résultat des entreprises consolidées	-277,3	-361,6	84,3	-23,3
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	24,8	6,6	18,2	275,8
Résultat consolidé	-252,5	-355,0	102,5	
dont : - Part du groupe dans le résultat	-253,6	-355,2	101,6	
- Part des tiers dans le résultat	1,1	0,2	0,9	

Le résultat consolidé - part du groupe - fait apparaître une perte de - 253,6 millions €, contre - 355,2 millions € pour l'exercice 2005. Il se répartit de la manière suivante :

En millions €	2006	2005	Ecart
SNCB-Holding	-247,8	-119,6	-128,2
Infrabel	40,2	48,9	-8,7
SNCB	-71,6	-87,7	16,1
Périmètre consolidé restreint	-279,2	-158,4	-120,8
Pôle SNCB-Holding	23,2	4,0	19,2
Pôle Infrabel	0,2	-0,1	0,3
Pôle SNCB	2,2	-1,7	3,9
Pôle ABX (Worldwide + France)		-199,0	199,0
	-253,6	-355,2	101,6

La détérioration du total du sous-groupe SNCB (- 120,8 millions €) incombe principalement aux éléments ci-après :

- - 46,8 millions €, évolution des résultats statutaires de chacune des sociétés ;
- - 99,1 millions €, variation des retraitements relatifs aux réductions de valeur nettes sur créances et participations (essentiellement A+Logistics, IFB ainsi que Eurostation) ;
- +30,7 millions €, fluctuations des retraitements des dividendes perçus du Groupe (principalement Eurostation).

Le pôle SNCB-Holding se solde par un bénéfice de 23,2 millions €, soit une amélioration, par rapport à 2005, de 19,2 millions € se situant pour 18,5 millions € à A+Logistics, conséquence de la comptabilisation des plus-values dégagées lors des apports de Eurocargo à ABX Logistics Worldwide (société acquéreuse sortie du périmètre de consolidation).

Par ailleurs, il est à rappeler que l'ex-SNCB et la S.A. IFB ont conclu, en avril 2003, un accord-cadre afin de mettre en œuvre les mesures approuvées en décembre 2002 à l'égard d'IFB, notamment des mesures de sauvetage (octroi d'une avance remboursable, de facilités de crédit et d'un délai de paiement de factures) et des mesures de restructuration (conversion en capital des mesures de sauvetage et des intérêts y afférents). L'accord-cadre a été communiqué par l'Etat belge à la Commission Européenne en août 2003.

Selon les informations en notre possession, au terme de son enquête, la Commission Européenne a donné son feu vert à l'aide versée à la filiale de la SNCB IFB, spécialisée entre autres dans le transport multimodal de conteneurs.

Les comptes annuels de la SNCB (actionnaire actuel d'IFB) ont été établis dans la perspective de continuité des activités de la SA IFB. Ils n'incluaient dès lors aucun ajustement qui devrait s'avérer nécessaire si l'hypothèse de la continuité d'exploitation de la S.A. IFB et de ses filiales n'était pas confirmée, et par conséquent aucun retraitement y relatif en consolidation.

IV. Comptes consolidés

1. Actif

ACTIF	31/12/2006	31/12/2005
ACTIFS IMMOBILISES	8 581 408 752,74	7 967 533 299,32
I. Frais d'établissement	98 762,49	268 758,88
II. Immobilisations incorporelles	1 459 289 581,84	1 455 543 054,83
III. Ecarts de consolidation	360 098,62	10 737 860,63
IV. Immobilisations corporelles	7 035 374 098,85	6 376 164 756,89
A. Terrains et constructions	1 158 951 213,55	1 152 323 799,67
B. Installations, machines et outillage	1 240 656 027,44	942 932 519,78
C. Mobilier et matériel roulant	1 300 138 811,79	1 337 865 317,88
D. Location-financement et droits similaires	740 638 468,52	910 142 545,28
E. Autres immobilisations corporelles	365 542 153,50	357 714 203,94
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	2 229 447 424,05	1 675 186 370,34
V. Immobilisations financières	86 286 210,94	124 818 868,09
A. Entreprises mises en équivalence	70 966 214,67	102 170 695,87
1. Participations	69 175 263,21	85 615 590,73
2. Créances	1 790 951,46	16 555 105,14
B. Autres entreprises	15 319 996,27	22 648 172,22
1. Participations, actions et parts	10 671 677,35	10 944 641,59
2. Créances	4 648 318,92	11 703 530,63
ACTIFS CIRCULANTS	7 110 639 864,26	7 502 296 291,50
VI. Créances à plus d'un an	1 573 403 134,11	1 480 001 163,09
A. Créances commerciales	24 478 170,87	2 779 560,39
B. Autres créances	1 548 924 963,24	1 477 221 602,70
VII. Stocks et commandes en cours d'exécution	440 579 270,19	437 113 461,37
A. Stocks	335 892 036,42	336 665 616,19
1. Approvisionnements	296 787 294,72	303 103 173,36
2. En-cours de fabrication	18 257 473,44	19 607 399,40
3. Produits finis	458 020,17	765 953,27
4. Marchandises	2 183 510,50	1 554 139,53
5. Immeubles destinés à la vente	17 569 365,51	11 168 649,43
6. Acomptes versés	636 372,08	466 301,20
B. Commandes en cours d'exécution	104 687 233,77	100 447 845,18
VIII. Créances à un an au plus	1 808 575 339,54	2 215 943 960,50
A. Créances commerciales	444 375 682,41	968 070 907,68
B. Autres créances	1 364 199 657,13	1 247 873 052,82
IX. Placements de trésorerie	2 784 080 897,37	2 771 778 387,23
A. Actions propres	1 794 766 510,84	1 794 713 786,85
B. Autres placements	989 314 386,53	977 064 600,38
X. Valeurs disponibles	30 393 287,86	66 174 312,60
XI. Comptes de régularisation	473 607 935,19	531 285 006,71
TOTAL DE L'ACTIF	15 692 048 617,00	15 469 829 590,82

2. Passif

PASSIF	31/12/2006	31/12/2005
CAPITAUX PROPRES	8 021 400 838,76	7 575 023 986,92
I. Capital	2 191 840 429,39	2 191 840 429,39
A. Capital souscrit	2 191 840 429,39	2 191 840 429,39
B. Capital non appelé		
II. Prime d'émission	299 317 752,80	299 317 752,80
III. Plus-values de réévaluation	4 079 835,98	4 079 835,98
IV. Réserves consolidées	-302 701 139,35	-49 065 002,66
V. Ecarts de consolidation	32 999 656,84	71 524 170,40
VI. Ecarts de conversion	9 326 298,67	11 597 856,57
VII. Subsides en capital	5 786 538 004,43	5 045 728 944,44
INTERETS DE TIERS	-1 722 473,20	-435 471,58
VIII. Intérêts de tiers	-1 722 473,20	-435 471,58
PROVISIONS IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES	1 085 302 683,81	1 226 984 044,85
IX. Provisions et impôts différés	1 085 302 683,81	1 226 984 044,85
A. Provisions pour risques et charges	1 085 278 773,90	1 226 006 904,94
1. Pensions et obligations similaires	246 286 214,40	210 099 188,25
2. Charges fiscales	4 897 693,97	6 708 513,43
3. Grosses réparations et gros entretien	157 721 579,69	152 083 741,95
4. Autres risques et charges	676 373 285,84	857 115 461,31
B. Impôts différés et latences fiscales	23 909,91	977 139,91
DETTES	6 587 067 567,63	6 668 257 030,63
X. Dettes à plus d'un an	2 281 131 444,77	2 105 122 173,11
A. Dettes financières	2 112 262 100,95	1 817 979 344,32
1. Emprunts subordonnés	278 190,96	
2. Emprunts obligataires non subordonnés	520 000 000,00	
3. Dettes de location-financement et assimilées	669 835 468,73	790 105 455,62
4. Etablissements de crédit	922 148 441,26	1 027 783 196,17
5. Autres emprunts		90 692,53
B. Dettes commerciales	165 144 493,23	283 630 987,91
1. Fournisseurs	165 144 493,23	283 630 987,91
2. Effets à payer		
C. Acomptes reçus sur commandes	2 639 807,34	1 927 951,14
D. Autres dettes	1 085 043,25	1 583 889,74
XI. Dettes à un an au plus	2 345 328 366,40	2 774 355 251,52
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	260 842 035,62	131 733 104,46
B. Dettes financières	465 779 128,68	858 245 939,52
1. Etablissements de crédit	219 845,13	107 155 018,89
2. Autres emprunts	465 559 283,55	751 090 920,63
C. Dettes commerciales	753 828 601,05	867 856 515,68
1. Fournisseurs	753 828 601,05	867 565 530,49
2. Effets à payer		290 985,19
D. Acomptes reçus sur commandes	33 346 488,36	38 927 640,57
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	393 046 549,90	444 651 579,46
1. Impôts	68 600 869,41	124 993 670,60
2. Rémunérations et charges sociales	324 445 680,49	319 657 908,86
F. Autres dettes	438 485 562,79	432 940 471,83
XII. Comptes de régularisation	1 960 607 756,46	1 788 779 606,00
TOTAL DU PASSIF	15 692 048 617,00	15 469 829 590,82

3. Compte de résultats

CHARGES	31/12/2006	31/12/2005
RESULTATS D'EXPLOITATION		
II. Coût des ventes et des prestations		
A. Approvisionnements et marchandises	250 141 930,38	227 681 308,07
1. Achats	257 215 306,78	238 171 104,82
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-7 073 376,40	-10 489 796,75
B. Services et biens divers	1 309 864 634,53	2 946 115 569,75
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	2 723 205 017,56	2 931 998 925,68
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	309 968 554,16	340 072 434,78
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	18 578 109,71	42 634 262,93
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	-20 768 043,76	-54 020 006,40
G. Autres charges d'exploitation	21 598 195,91	39 082 204,09
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		
I. Amortissements des écarts de consolidation positifs		
TOTAL II	4 612 588 398,49	6 473 564 698,90
RESULTATS FINANCIERS		
V. Charges financières		
A. Charges des dettes	137 660 280,23	106 790 468,68
B. Amortissements des écarts de consolidation positifs	162 615,29	5 004 088,03
C. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -)	5 036 896,31	650 818,56
D. Autres charges financières	-33 393 843,27	196 162 212,05
TOTAL V	109 465 948,56	308 607 587,32
RESULTATS EXCEPTIONNELS		
VIII. Charges exceptionnelles		
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	13 642 838,02	76 689 415,11
B. Amortissements exceptionnels des écarts de consolidation positifs	44 780 010,88	4 558 752,58
C. Réductions de valeur sur immobilisations financières	1 163 003,18	5 144 295,72
D. Provisions pour risques et charges exceptionnels	165 713 111,05	-214 018 892,40
E. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	34 048 083,68	2 855 255,12
F. Autres charges exceptionnelles	210 428 889,19	570 246 934,23
G. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration		
H. Ecart de consolidation négatifs		
TOTAL VIII	469 775 936,00	445 475 760,36
RESULTAT DE L'EXERCICE, AVANT IMPÔTS, DES ENTREPRISES CONSOLIDÉES		
IX. Perte, avant impôts, des entreprises consolidées	274 526 573,34	349 781 157,20
IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES		
X. A. Transfert aux impôts différés et latences fiscales		70 022,00
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
XI. A. Impôts	3 011 170,55	12 578 939,41
RÉSULTAT DE L'EXERCICE DES ENTREPRISES CONSOLIDÉES		
XII. Perte des entreprises consolidées	277 281 015,15	361 617 686,87
QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE		
XIII. B. Résultats en perte	124 030,93	364 991,86
RÉSULTAT CONSOLIDÉ		
XIV. Perte consolidée	252 511 961,29	354 984 684,10
XV. Part des tiers dans le résultat	1 124 175,21	225 774,22
XVI. Part du groupe dans le résultat	-253 636 136,50	-355 210 458,32

PRODUITS	31/12/2006	31/12/2005
I. Ventes et prestations		
A. Chiffre d'affaires	3 046 757 933,97	5 067 323 466,46
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	6 867 056,62	4 890 428,82
C. Production immobilisée	561 127 471,53	451 712 220,80
D. Autres produits d'exploitation	856 628 466,77	724 266 542,41
TOTAL I	4 471 380 928,89	6 248 192 658,49
IV. Produits financiers		
A. Produits des immobilisations financières	406 509,88	6 198 930,33
B. Produits des actifs circulants	96 144 202,41	92 399 690,55
C. Autres produits financiers	229 382 645,33	230 993 184,98
TOTAL IV	325 933 357,62	329 591 805,86
VII. Produits exceptionnels		
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	1 616 732,53	4 274 690,42
B. Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation		
C. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	8 106 294,04	37 880,74
D. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	20 712 479,18	195 982 076,70
E. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	64 398 468,54	48 925 718,33
F. Autres produits exceptionnels	25 155 448,91	50 862 058,84
TOTAL VII	119 989 423,20	300 082 425,03
IX. Bénéfice, avant impôts, des entreprises consolidées	0,00	0,00
X. B. Prélèvements sur les impôts différés et les latences fiscales	5 699,89	523 114,84
XI. B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	251 028,85	289 316,90
XII. Bénéfice des entreprises consolidées	0,00	0,00
XIII. A. Résultats en bénéfice	24 893 084,79	6 997 994,63
XIV. Bénéfice consolidé	0,00	0,00
	0,00	0,00

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

A. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-253 636 136,50	-355 210 458,32
C. Affectations aux Réserves	253 636 136,50	355 210 458,32
1. Maisons-mères	-207 593 461,82	-70 629 175,83
2. Autres entreprises du périmètre	-46 042 674,68	-284 581 282,49

4. Annexe aux comptes consolidés

A. Filiales comprises dans la consolidation par intégration globale

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Fraction du capital détenue (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)
SA de droit public SNCB Avenue de la Porte de Hal 40 - 1060 Bruxelles BE 869 763 069	100,00%	
GmbH RHEINKRAFT INTERNATIONAL Beecker Strasse 11 - 47166 Duisburg	100,00%	
SPRL ON SITE RAIL Houtdok 25A - 2030 Anvers BE 474 471 639	100,00%	Entrée dans le périmètre en 2006
GmbH RKS RHEINKRAFT VERWALTUNGS Beeckerstrasse 11 - 47166 Duisburg	100,00%	Entrée dans le périmètre en 2006
KG RKS RHEINKRAFT & CO Beeckerstrasse 11 - 47166 Duisburg	100,00%	Entrée dans le périmètre en 2006
SA INTER FERRY BOATS Houtdok 25A - 2000 Anvers BE 403 425 869	89,03%	
SA RAIL INFRA LOGISTICS Houtdok 25A - 2000 Anvers BE 419 938 536	100,00%	
SP.Z O.O BEST LOGISTICS Ul Wielka Odrzanska 30/5 - P 70-535 Szczecin	60,00%	
SA UNILOG Leuvensesteenweg 443 - 2812 Muizen BE 448 133 169	55,00%	
SA RKE Houtdok 25A - 2030 Anvers BE 404 546 814	61,46%	

SA	ABX LOGISTICS GROUP Rue des deux gares 150 - 1070 Bruxelles BE 419 345 054	100,00%
SA	RAIL FACILITIES Rue de France 58 - 1060 Bruxelles BE 403 265 325	100,00%
SA	EUROSTATION Rue Brogniez 54 - 1070 Bruxelles BE 446 601 757	100,00%
SA	TUC RAIL Rue de France 91 - 1070 Bruxelles BE 447 914 029	100,00%
SA	EURO LIEGE TGV Place de Bronckart 26 - 4000 Liège BE 451 150 562	75,00%
SA	CHANTIER DE CREOSOTAGE DE BRUXELLES Avenue de Vilvorde 304 - 1130 Bruxelles BE 428 821 954	51,00%
SA	SYNTIGO Place Marcel Broodthaers 8 - 1060 Bruxelles BE 476 975 427	100,00%
SA	FONCIERE RUE DE FRANCE Rue de France 58 - 1060 Bruxelles BE 433 939 101	100,00%
SA	FINANCIERE RUE DE FRANCE Rue de France 56-58 - 1060 Bruxelles BE 878 467 335	100,00%
SA	WOODPROTECT BELGIUM Wiedauwkaai 91A - 9000 Gand BE 442 279 220	99,89%
SA	EURO IMMO STAR Rue Brogniez 54 - 1070 Bruxelles BE 451 777 894	99,98%
SA	INSTRUCTION Rue Brogniez 54 - 1070 Bruxelles BE 480 161 381	100,00%
SA	IMMO INSTRUCTION Rue Brogniez 54 - 1070 Bruxelles BE 480 161 183	100,00%
SA	S P V 162 Rue de France 58 - 1060 Bruxelles BE 886 279 892	100,00%

Entrée dans
le périmètre en 2006

SA	TRANSURB TECHNIRAIL Rue Ravenstein 60 B 18 - 1000 Bruxelles BE 413 393 907	88,00%	
SA	RAILTOUR Av. de la porte de Hal 40 - 1060 Bruxelles BE 402 698 765	95,44%	
SA	RAILTOUR TO Av. de la porte de Hal 40 - 1060 Bruxelles BE 458 946 095	100,00%	
SRL	INGINERIE PENTRU TRANSPORTURI URBANE SI FERROVIARE Str. Frunzei 26 Sector 2 BUCURESTI 73218 - Romania	100,00%	
	TRANSURB - TUC RAIL Association Momentanée Rue Ravenstein 60 B 18 - 1000 Bruxelles BE 872 695 934	100,00%	
Ltd	UNILOG UK Willesden Euroterminal Channel Gate Road - GB - LONDON NW10 6TY	100,00%	
GmbH	HAEGER & SCHMIDT INTERNATIONAL Vinckeweg 22 - 47119 Duisburg	100,00%	
GmbH	H&S CONTAINER LINE Vinckeweg 22 - 47119 Duisburg	100,00%	
BV	H&S INTERNATIONAL ROTTERDAM Maaskade 85 - 3071 NL Rotterdam	100,00%	+51,02%

B. Filiales qui ne sont pas consolidées par intégration globale

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Fraction du du capital détenue (en %)	Motif de l'exclusion
mbH KREAS GRUNDSTÜCKVERWALTUNGS- GESELLSCHAFT U CO. UMSCHLAGHALLE I DUISBURG OHG Wilhelm-Theodor-Römheld-Str. 30 D-55130 Mainz	94,00%	art.107 - 3°
SA TRANSURB ARGENTINE Posadas 1120 16° B 1011 Buenos Aires - Argentine	99,00%	art.107 - 3°
SA TRANSURB GABON B.P. 6192 Libreville Gabon	100,00%	art.107 - 3°
SA TRANSURB FINANCE Bd Prince Henri 3B 1724 Luxembourg	99,99%	art.107 - 3°
TRANSURB-TECHNIRAIL Assistance CHYPRE	100,00%	art.107 - 3°
Ltd TRANSURB JAMAICA Ellesmer Road 8 Kingston 10 - Jamaica	100,00%	art.107 - 3°
mbH LIMONIT GRUNDSTÜCKSVERWALTUNGS- GESELLSCHAFT & Co. UMSCHLAGHALLE II DUISBURG OHG Wilhelm-Theodor-Römheld-Str. 30 D-55130 Mainz	94,00%	art.107 - 3°

C. Filiales communes comprises dans la consolidation par intégration proportionnelle

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Fraction du capital détenue (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)
SA TRANSPORT ROUTE WAGON Avenue du Port 100 - 1000 Bruxelles BE 405 772 081	50,00%	+2,42 %
SA LIEGE LOGISTICS INTERMODAL (L.L.I.) Rue de l'aéropostale 25 - 4460 Grace Hollogne BE 477 584 547 Globale à l'intermédiaire d'une filiale commune	100,00%	+54,88 %
SA E.T.G. - INVEST Transportlaan 12 - 3600 GENK BE 453 932 284 Globale à l'intermédiaire d'une filiale commune	100,00%	Entrée dans le périmètre en 2006
SA E.T.G. - EXPLOITATIE Avenue du Port 100 - 1000 Bruxelles BE 453 905 956 Globale à l'intermédiaire d'une filiale commune	100,00%	Entrée dans le périmètre en 2006
SA ASSOCIATED TERMINAL OPERATORS Zandvoort 2, Haven 350 - 2030 Anvers BE 882 650 114	50,00%	Entrée dans le périmètre en 2006
SA PUBLIFER Boulevard de la Plaine 5 - 1050 Bruxelles BE 402 695 993 Représentation proportionnelle des deux actionnaires.	50,00%	
SA BENE RAIL INTERNATIONAL Avenue de la Porte de Hal 40 - 1060 Bruxelles BE 479 863 354	50,00%	
SCRL THALYS INTERNATIONAL Place Stéphanie 20 B 15 - 1050 Bruxelles BE 455 370 557 Décisions communes.	30,00%	
EWIV EURATEL Europaplatz 1 - 1150 WIEN De par sa nature juridique, le groupement est assimilé à une filiale commune.	Constitué sans capital	

Ltd.	EUROSTAR GROUP Eurostar House - Waterloo Station GB - LONDON SE1 8SE Décisions communes.	33,33%	
GEIE	IV-INFRA/TUC RAIL Noordhoek 37 - NL - 3350 CD Papendrecht	50,00%	
GmbH	ETK EURO TERMINAL KEHL Hafenstrasse 23A - D-77694 Kehl	50,00%	Entrée dans le périmètre en 2006
SA	COIL TERMINAL Napelsstraat 79 - 2000 Anvers 1 BE 412 581 580 Représentation proportionnelle des deux actionnaires.	50,00%	

D. Filiales communes qui ne sont pas consolidées par intégration proportionnelle

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Fraction du capital détenue (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)
BV EUROTERMINAL ROSENDAAL (in liquidatie) Bosstraat 16 NL - 4704 RL Roosendaal	50,00%	
GIE EURAIL GROUP PO Box 2112 NL - 3500 GC Utrecht	2,85%	art.107 - 1°

E. Entreprises mises en équivalence

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Fraction du capital détenue (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)
SA TERMINAL ATHUS Rue du Terminal 13 - 6791 Athus BE 419 149 074	24,90%	
SA CHARLEROI DRY PORT Rue de Marcinelle 31 - 6000 Charleroi BE 468 920 665	22,86%	+ 8,57 %
SA COMBI-MED Avenue du Port 100 - 1000 Bruxelles BE 448 488 210	40,00%	Entrée dans le périmètre en 2006
SA IFB SERVICE CENTER Houtdok 25A - 2030 Anvers BE 472 910 632	30,00%	
SA ANNEIS Ten Stadhuize - Grote Markt 1 - 2000 Anvers BE 476 327 705	49,05%	
SA HASSELT STATIONSOMGEVING Dr. Willemsstraat 34 - 3500 Hasselt BE 862 570 223	50,00%	
SA BELGORAIL Rue Ravenstein 60 - 1000 Bruxelles BE 865 739 846	33,33%	
SA IC WEST 9 Place de la Gare - L-1616 Luxembourg	35,00%	
SA SEA-RAIL Skaldenstraat 1 - 9042 Gand BE 465 812 905	35,00%	
SA SIBELIT Avenue de la Gare 65 - L-1611 Luxembourg	42,50%	Entrée dans le périmètre en 2006
EUROFIMA Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire Ritterhof/Rittergasse 20 - Case Postale CH-4001 BALE	9,80%	
A+ LOGISTICS 10, Rue du Chateau - F-59100 Roubaix	100,00%	art. 109

F. Entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Fraction du capital détenue (en %)
AS SOBETRA Kapitulska 6 91701 Trnava - Republic Slovak	30,00%
Sarl AFFRETEMENTS VAN REETH 53 bis, Quai des Grands-Augustins F-75006 PARIS	26,00%

G. Entreprises autres que les filiales et les entreprises associées

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Fraction du capital détenue (en %)
DRY PORT MOUSCRON-LILLE INTERNATIONAL SA Boulevard de l'Eurozone 97 - 7700 Mouscron BE 460 426 930	17,97%
EUROPEAN BULK TERMINALS SA Skaldenstraat 1 - 9042 Gand BE 447 744 674	14,07%
INTER-CAPITAL AND REGIONAL RAIL LIMITED - 75 Davies Street London W1K5HT	14,99%
INTERCONTAINER-INTERFRIGO SC Rue de France 85 - 1060 Bruxelles BE 403 449 724	11,52%
COMBILUX SA L-3201 Container Terminal Bettembourg Luxembourg	10%
NOVATRANS ITALIA SA Via Tosseti 90 - Milan	18%
S.G.I.D. Owendo - Libreville, Gabon	11,10%

H. Etat des frais d'établissement

	2006
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	268 758,88
Mutations de l'exercice :	
- Amortissements	-54 585,25
- Autres variations	-115 411,14
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	98 762,49

I. Etat des immobilisations incorporelles

	Frais de recherche et de développement	Concessions, brevets, licences, etc.	Goodwill	Acomptes versés
a) VALEUR D'ACQUISITION				
• Au terme de l'exercice précédent	12 522 363,15	1 613 783 159,08	17 005 074,58	908 161,29
• Mutations de l'exercice :				
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	149 546,75	43 872 312,01	5 046 475,49	870 269,00
- Cessions et désaffectations		-1 940 981,11		
- Transferts d'une rubrique à une autre	481 524,58	52 179,64		-474 085,31
- Ecart de conversion		57,03		
- Autres variations	20 496,21	-28 340 438,57	-16 704 505,87	-58 358,98
• Au terme de l'exercice	13 173 930,69	1 627 426 288,08	5 347 044,20	1 245 986,00
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
• Au terme de l'exercice précédent	10 232 826,79	161 507 809,16	16 929 368,32	5 699,00
• Mutations de l'exercice :				
- Actés	833 786,27	39 357 706,54	1 748 749,04	6 491,30
- Repris car excédentaires		-1,01		
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations		-252 944,71		
- Transférés d'une rubrique à une autre	-39 716,84	51 114,84		-11 398,00
- Ecart de conversion		-29,99		
- Autres variations	14 242,92	-25 807 236,89	-16 672 799,61	
• Au terme de l'exercice	11 041 139,14	174 856 417,94	2 005 317,75	792,30
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) - (c)	2 132 791,55	1 452 569 870,14	3 341 726,45	1 245 193,70

J. Etat des immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location- financement et droits similaires	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
a) VALEUR D'ACQUISITION						
• Au terme de l'exercice précédent	1 526 188 094,40	2 148 028 198,49	2 697 773 750,03	1 323 732 196,12	687 176 227,43	1 676 186 370,34
• Mutations de l'exercice :						
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	25 523 568,12	35 759 960,74	2 214 468,20	654 996,34	3 202 268,02	1 252 435 735,47
- Cessions et désaffectations	-2 834 309,18	-51 662 961,47	-9 082 231,37		-68 228 417,45	-1 786 483,97
- Transferts d'une rubrique à une autre	200 635 265,19	424 609 645,51	141 408 378,91	-139 189 833,33	64 565 478,25	-692 088 553,44
- Ecart de conversion		4 913,11	7 879,31			
- Autres variations	-249 420 081,06	-69 625 750,50	-85 985 379,72	-165 800 612,23	-9 451 971,14	-4 299 644,35
• Au terme de l'exercice	1 500 092 537,47	2 487 114 005,88	2 746 336 865,36	1 019 396 746,90	677 263 585,11	2 230 447 424,05
b) PLUS-VALUES						
• Au terme de l'exercice précédent	34 567 250,53	318 959,19	1 071 195,72		7 091 204,17	
• Mutations de l'exercice :						
- Autres variations	-34 567 250,53	-55 962,00	-58 924,00			
• Au terme de l'exercice	0,00	262 997,19	1 012 271,72		7 091 204,17	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
• Au terme de l'exercice précédent	408 431 545,26	1 205 414 637,90	1 360 979 627,87	413 589 650,84	336 553 227,66	1 000 000,00
• Mutations de l'exercice :						
- Actés	26 360 402,53	107 179 319,29	65 846 411,30	64 819 492,68	17 404 447,98	
- Repris car excédentaires	-139 125,53	-208 420,62	-174 697,83		-1 094 487,54	
- Acquis de tiers			-55 602,84			
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	-1 778 286,21	-12 867 207,78	-8 720 947,08		-63 968 469,85	
- Transférés d'une rubrique à une autre	-183 079,54	69 715,54	103 089 658,34	-139 859 833,33	36 883 538,99	
- Ecart de conversion		-394,12	-315,55			
- Autres variations	-91 550 132,59	-52 866 674,58	-73 753 808,92	-59 791 031,81	-6 965 621,46	
• Au terme de l'exercice	341 141 323,92	1 246 720 975,63	1 447 210 325,29	278 758 278,38	318 812 635,78	1 000 000,00
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)						
	1 158 951 213,55	1 240 656 027,44	1 300 138 811,79	740 638 468,52	365 542 153,50	2 229 447 424,05
dont : - terrains et constructions				670 000,00		
- installations, machines et outillage				1 031 478,24		
- mobilier et matériel roulant				738 936 990,28		

K. Etat des immobilisations financières

	Entreprises mises en équivalence	Autres entreprises
1. Participations		
a) VALEUR D'ACQUISITION		
• Au terme de l'exercice précédent	87 115 590,73	26 200 621,52
• Mutations de l'exercice :		
- Acquisitions	212 500,00	9 579,64
- Cessions et retraits	-5 722 563,27	-750,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	-12 415 839,65	-872 968,84
- Ecart de conversion	-2 324 299,48	
- Autres variations	-21 107 381,54	628 169,06
• Au terme de l'exercice	45 758 006,79	25 964 651,38
c) REDUCTIONS DE VALEUR		
• Au terme de l'exercice précédent		15 255 979,93
• Mutations de l'exercice :		
- Actées		22 260,79
- Reprises car excédentaires		-8 070 861,51
- Acquises de tiers		58 685,00
- Annulées à la suite de cessions et désaffectations		7 911 623,23
- Transférées d'une rubrique à une autre		115 286,59
• Au terme de l'exercice		15 292 974,03
d) MONTANTS NON APPELES		
• Au terme de l'exercice précédent	1 500 000,00	
• Mutations de l'exercice	-1 500 000,00	
• Au terme de l'exercice	0,00	
e) VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES DES ENTREPRISES		
MISES EN EQUIVALENCE	23 417 256,42	
• Quote-part dans le résultat de l'exercice	24 769 053,86	
• Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations	-1 438 534,35	
• Autres types de variations des capitaux propres	86 736,91	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	69 175 263,21	10 671 677,35
2. Créances		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	16 555 105,14	11 703 530,63
• Mutations de l'exercice :		
- Additions	295 467,01	355 200,15
- Remboursements		-1 706 340,65
- Réductions de valeur actées	-167 967,01	-1 140 742,39
- Réductions de valeur reprises		35 432,53
- Autres	-14 891 653,68	-4 598 761,35
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1 790 951,46	4 648 318,92
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES		
AU TERME DE L'EXERCICE		106 200,00

L. Etat des réserves consolidées

	2006
RESERVES CONSOLIDEES AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	-49 065 002,66
• Mutations de l'exercice :	
- Quote-part du groupe dans le résultat consolidé	-253 636 136,50
- Autres variations	-0,19
RESERVES CONSOLIDEES AU TERME DE L'EXERCICE	-302 701 139,35

M. Etat des écarts de consolidation et de mise en équivalence

	Ecart de consolidation		Ecart de mise en équivalence	
	positifs	négatifs	positifs	négatifs
VALEUR COMPTABLE NETTE				
AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	10 737 860,63	42 836 475,04		28 687 695,36
• Mutations de l'exercice :				
- Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	468 254,82	137 369,14	54 459,09	
- Variations dues à une diminution du pourcentage de détention			-42 729,03	
- Amortissements	-44 888 167,08		-54 459,09	
- Ecart porté en résultats				
- Autres variations	34 046 237,62	-33 276 322,20	42 729,03	-5 381 473,13
- Transferts d'une rubrique à une autre	-4 087,37	568 176,91		-572 264,28
VALEUR COMPTABLE NETTE				
AU TERME DE L'EXERCICE	360 098,62	10 265 698,89	0,00	22 733 957,95

N. Etat des dettes

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Dettes		
	échéant dans l'année	ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	ayant plus de 5 ans à courir
Dettes financières	142 250 552,34	423 721 494,78	1 688 540 606,17
1. Emprunts subordonnés	8 822,57	136 869,85	141 321,11
2. Emprunts obligataires non subordonnés			520 000 000,00
3. Dettes de location-financement et assim.	63 527 747,80	236 213 101,63	433 622 367,10
4. Etablissements de crédit	78 713 981,97	187 371 523,30	734 776 917,96
Dettes commerciales	118 486 494,66	131 455 434,64	33 689 058,59
1. Fournisseurs	118 486 494,66	131 455 434,64	33 689 058,59
Acomptes reçus sur commandes	89 758,44	2 639 807,34	
Autres dettes	15 230,18	1 085 043,25	
TOTAL	260 842 035,62	558 901 780,01	1 722 229 664,76

B. DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SURETES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Dettes financières	336 698,46
4. Etablissements de crédit	336 698,46
TOTAL	336 698,46

O. Résultats de l'exercice et de l'exercice précédent

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET, en euro

A1. Ventilation par catégorie d'activité ainsi que par marché géographique

	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Europe	TOTAL par Activité
Voyageurs					1 583 283 578,59	1 583 283 578,59
Colis Eurocargo					55 325 138,18	55 325 138,18
Fret full loads					360 574 843,71	360 574 843,71
Exploitation Terminal logistics		2 107 238,25			79 397 274,50	81 504 512,75
Location, concessions, .. Parcels					74 782 523,41	74 782 523,41
Bureau d'études & immobilier			4 722,00		6 692 955,30	6 697 677,30
Autres prestations services	7 597 159,76		729 651,88	182 726,81	724 027 810,14	732 537 348,59
Mise à disposition de personnel					7 530 625,95	7 530 625,95
Divers					144 521 685,49	144 521 685,49
TOTAL par Zone géographique	7 597 159,76	2 107 238,25	734 373,88	182 726,81	3 036 136 435,27	3 046 757 933,97

A2. Chiffre d'affaires agrégé du groupe EN BELGIQUE

(addition des ventes réalisées en Belgique par les entreprises du groupe)

	2006	2005
	2 757 863 360,32	2 710 142 806,07

B. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL, en unités, ET FRAIS DE PERSONNEL, en euro

	Entreprises consolidées par intégration globale 2006	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle 2006
B1. Effectif moyen du personnel	37 730	50
Ouvriers	21 692	23
Employés	15 632	23
Personnel de direction	400	4
Autres	6	0
B2. Frais de personnel	2 720 046 643,65	3 158 373,91
Rémunérations et charges sociales	1 937 315 819,97	3 157 132,89
Charges des pensions	782 730 823,68	1 241,02
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises du groupe	149	5
B3. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
Nombre total à la date de clôture	158	16
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	145	17
Nombre effectif d'heures prestées	172 767	23 249
Frais pour l'entreprise	20 069 784,52	1 461 530,25

C. RESULTATS EXCEPTIONNELS, en euro

	2006
C1. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS, s'ils sont importants	
(SNCB-Holding) Leasing ABX Allemagne	11 667 423,11
C2. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES, si elles sont importantes	
- Mise à zéro de la valeur de mise en équivalence de A+ Logistics France (variation)	20 712 479,18
- Leasing ABX Allemagne (SNCB-Holding)	41 177 542,45
- Primes annuelles régularisation	45 159 423,11
- Moins value sur cession participation	84 999 999,00

P. Droits et engagements hors bilan

2006

A. 1. Montant des garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	22 491 355,46
2. Montant des garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté respectivement des dettes et engagements : hypothèques	
• valeur comptable des autres actifs gagés	1 269 818 712,67
3. S'ils ne sont pas portés au bilan, biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits des entreprises comprises dans la consolidation	1 903 093 398,87
4. a) Engagements d'acquisition d'immobilisations	93 778 372,36
5. a) Droits résultant d'opérations relatives :	
• devises achetées à terme (à recevoir)	2 691 963 607,23
b) Engagements résultant d'opérations relatives :	
• devises vendues à terme (à livrer)	2 691 963 607,23
C. Litiges importants et autres engagements importants non visés ci-dessus	
IRS	3 016 243 216,41
Garantie constituée par des tiers pour compte de l'entreprise	3 373 804 260,02
Intervention tiers reprise pensions	244 133 741,50

Q. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation qui ne sont pas comprises dans la consolidation

	ENTREPRISES LIEES		ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
	2006	2005	2006	2005
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et actions	64 940,60	314 166,74	25 831 563,78	32 760 866,05
2. CREANCES	1 663 451,46	16 772 616,47	171 447 308,52	179 077 815,94
- A plus d'un an	1 663 451,46	16 555 105,14	155 426 200,00	155 298 700,00
- A un an au plus		217 511,33	16 021 108,52	23 779 115,94
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE		841 786,95		
- Créances		841 786,95		
4. DETTES	20 451,78	284 183,39	546 767 714,68	589 052 720,51
- A plus d'un an			514 244 500,00	539 033 852,48
- A un an au plus	20 451,78	284 183,39	32 523 214,68	50 018 868,03
7. RESULTATS FINANCIERS				
- Produits des immobilisations financières	52 237,37	5 794 618,25		
- Produits des actifs circulants	115 729,64	109 868,69		
- Charges des dettes		1 282,74		
- Autres charges financières		93 485,29		

R. Relations financières avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)

B. LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE

(ILS SONT LIES) en euro

2006

1. Emoluments du (des) commissaires(s)	
1.2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès du groupe	
a. Autres missions d'attestation	56 280,00
b. Missions de conseillers fiscaux	54 652,50
c. Autres missions extérieures à la mission révisorale	578 571,10

5. Règles d'évaluation

A. Préliminaire

Les comptes consolidés sont établis dans le respect de la législation comptable belge, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Les principes comptables sont identiques à ceux appliqués lors de l'exercice précédent et à ceux des comptes annuels individuels de la SNCB-Holding et d'Infrabel; sociétés consolidantes ayant toutes deux les mêmes règles d'évaluation statutaires. Les règles d'évaluation sont uniformes pour toutes les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Si nécessaire, des retraitements ont été opérés dans la mesure où leur intérêt n'était pas négligeable au regard de l'objectif d'image fidèle. Il en est de même pour la conversion en évaluation économique des évaluations d'inspiration fiscale.

B. Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation incorpore outre la SNCB-Holding et Infrabel, entreprises mères, l'ensemble de leurs filiales, de leurs filiales communes ainsi que des entreprises associées. Sont toutefois exclues certaines entreprises soit lorsque, compte tenu de leur importance totale négligeable, leur inclusion serait sans intérêt sous l'angle de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière ou du résultat consolidé, soit lorsque les informations nécessaires pour leur inclusion dans la consolidation ne peuvent être obtenues sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié.

Les comptes des entreprises intégrées globalement ou proportionnellement ainsi que la quote-part dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence figurent dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle débute effectivement ou à une date proche de celle-ci.

C. Elimination des prestations réciproques.

En application de l'article 144, les dettes et créances trouvant leur pendant dans une autre entreprise du périmètre de consolidation sont éliminées du bilan consolidé.

En application de l'article 146, sont éliminés du compte de résultats consolidé :

- 1° les produits et les charges réciproques afférents aux opérations effectuées entre des entreprises comprises dans la consolidation ;
- 2° les bénéfices et les pertes inclus dans la valeur d'un actif figurant au bilan consolidé, acquis des sociétés consolidantes ou d'une filiale comprise dans la consolidation ;
- 3° les plus et moins-values réalisées sur participations dans les sociétés consolidantes ou dans des filiales comprises dans la consolidation ou mises en équivalence, cédées aux sociétés consolidantes ou à des filiales comprises dans la consolidation ;

4° les dividendes attribués par les sociétés consolidantes ou par des filiales comprises dans la consolidation aux sociétés consolidantes ou à des filiales comprises dans la consolidation;

5° les réductions de valeur sur participations dans les sociétés consolidantes ou dans des filiales comprises dans la consolidation ou mises en équivalence.

Les cessions d'actifs immobilisés au sein du groupe ne font pas l'objet de retraitement car ces opérations sont conclues aux conditions normales du marché et ont une influence négligeable sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble consolidé. Leur élimination des résultats internes entraînerait des frais disproportionnés (article 146 alinéa 3).

D. Conversion des états financiers en devises.

Les éléments de l'actif et du passif, les droits et engagements ainsi que les produits et les charges, en devises, sont convertis en EUR selon la méthode dite des cours de clôture, soit :

1° devises ne participant pas à la monnaie unique :

les capitaux propres ainsi que les participations consolidées ou mises en équivalence sont convertis au taux du jour d'entrée dans le périmètre de consolidation (taux historique);

tous les autres actifs et passifs, tant monétaires que non monétaires ainsi que les droits et engagements sont convertis aux cours de clôture;

les charges et les produits sont convertis aux cours moyens de l'exercice;

2° devises des pays participant à la monnaie unique: tous les éléments de l'actif et du passif, les droits et engagements ainsi que les produits et les charges sont convertis aux cours de la parité fixée par l'Union européenne à l'exception des capitaux propres et des participations consolidées ou mises en équivalence des entreprises consolidées pour la première fois avant le 1er janvier 1999, ces éléments étant convertis au taux du jour d'entrée dans le périmètre (taux historique).

E. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture.

Le groupe recourt à des instruments financiers dérivés pour se prémunir des risques de change et de taux d'intérêts découlant de ses activités d'exploitation, de financement et d'investissements. En conformité avec sa politique de gestion de trésorerie, le groupe ne détient ni n'émet d'instruments financiers à des fins spéculatives. Les instruments financiers utilisés pour des opérations de couverture sont comptabilisés de la même manière que les éléments couverts. En conséquence, les bénéfices et les pertes, qui se compensent, sont enregistrés dans le compte de résultat du même exercice. Le groupe considère que les instruments dérivés des taux d'intérêts sont des produits de couverture de dettes. Le différentiel d'intérêt à verser ou à recevoir en vertu de ces accords est comptabilisé sous forme d'ajustements des charges d'intérêts et ce sur la durée de vie des contrats.

D'autre part, les swaptions et les couvertures dont les clauses ne coïncident pas exactement avec celles de la dette correspondante sont valorisés à la clôture de l'exercice à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de la valeur du marché.

L'estimation des instruments financiers dérivés et opérations de couverture font l'objet d'une réestimation à la Fair Value.

F. Opérations de financement alternatif.

Outres des opérations classiques du style sale and lease back et de sale and rent back, d'autres opérations de financement alternatif sont conclues. Ces opérations sont de deux types :

1° sale and lease back avec prépaiement des loyers à la date de closing de l'opération, soit directement au lessor ou via des dépôts ouverts au nom du lessee mais sur lesquels ce dernier ne peut plus disposer du montant mis en gage. Les prépaiements des loyers, gain brut de l'opération déduit, sont comptabilisés en immobilisations corporelles et ces actifs sont amortis sur les durées résiduelles initiales des immobilisés objet de ces contrats. Les différences entre les loyers et les prix de vente des actifs sont imputés soit en compte de régularisation du passif comme produits à reporter, soit en charges exceptionnelles. Les produits à reporter sont portés en résultats exceptionnels au prorata de la durée des opérations concernées ;

2° rent and rent back et concession and concession back : la SNCB-Holding loue les actifs concernés à des trusts qui les relouent ensuite à la SNCB-Holding, la location des biens faisant l'objet de la part des trusts d'un prépaiement total à la date du closing. A la SNCB-Holding, le prépaiement est imputé sur un compte de produits à reporter, lui-même atténué des versements effectués dans le cadre de swaps conclus par la SNCB-Holding en vue de l'achat à terme des devises nécessaires aux paiements des loyers futurs et de l'option de rachat des droits aux trusts au titre de location ou concession. Une part des revenus à reporter ainsi actés est investie comme valeurs disponibles dans un equity account pour assurer la couverture des paiements non réalisée dans les swaps. Les revenus à reporter diminués de ce placement représentent la NPV de l'opération ou bénéfice réalisé par la SNCB-Holding dans l'opération. Si le tiers dresse anticipativement des factures de loyer, celles-ci sont imputées en dettes commerciales par un compte de charges à reporter. Pour une même opération, il est procédé à une compensation des charges à reporter et des produits à reporter. Durant la vie de l'opération, les flux à l'entrée (couverture des swaps et de l'equity account) ainsi que ceux à la sortie (paiements de l'option et des loyers) sont systématiquement imputés sur

le compte de produits à reporter ou en atténuation de celui-ci. Les intérêts de l'equity account sont cumulés à l'actif du dépôt en majoration du compte produits à reporter soit directement ou par l'intermédiaire du compte de résultats. La NPV de l'opération est répartie sur la durée de celle-ci et imputée annuellement en compte de résultats sous autres produits financiers par prélèvement sur les produits à reporter.

G. Ecarts de consolidation.

Pour chaque entreprise incluse dans le périmètre de consolidation, la quote-part des capitaux propres est compensée par la valeur comptable des actions et parts qui les représentent dans les comptes des entreprises qui les détiennent.

La compensation est opérée pour chaque filiale à la date d'acquisition des actions et parts ou à une date proche de celle-ci. Lorsqu'une entreprise, qui antérieurement n'était pas consolidée ni mise en équivalence, est consolidée pour la première fois, la compensation s'opère à la date du début de l'exercice auquel sont afférents les comptes consolidés dans lesquels l'entreprise en cause est consolidée pour la première fois.

La différence entre la valeur comptable des participations et leur quote-part proportionnelle dans les capitaux propres de l'entreprise consolidée est, dans la mesure du possible, imputée aux éléments de l'actif et du passif qui ont une valeur supérieure ou inférieure à leur valeur comptable dans la comptabilité de la filiale en cause. L'écart qui subsiste est inscrit au bilan consolidé sous la rubrique «Ecarts de consolidation» à l'actif s'il est positif, au passif s'il est négatif. Si des écarts positifs et négatifs sont afférents à une même filiale, ils sont compensés.

Les écarts de consolidation positifs sont amortis, à charge du compte de résultats par l'intermédiaire des charges financières, sur :

1° 1 an, si le montant est inférieur ou égal à 250 000 €;

2° 5 ans maximum si :

le montant est compris entre 250 000 € et 1 250 000 €; ET

l'entreprise n'est pas intégrée dans un sous-groupe présentant des synergies entre sociétés;

3° 15 ans maximum si :

le montant est supérieur à 1 250 000 €; OU

l'entreprise est intégrée dans un sous-groupe présentant des synergies entre sociétés.

Les écarts de consolidation positifs font l'objet d'amortissements exceptionnels, par l'intermédiaire des résultats exceptionnels, si, en raison de modifications des circonstances économiques, leur maintien à cette valeur dans le bilan n'est plus économiquement justifié.

Les écarts de consolidation négatifs restent actés au passif. Toutefois, lorsqu'un écart correspond à la prévision, au moment de sa constatation, d'une faiblesse des résultats futurs de la filiale concernée ou de charges qu'elle occasionnera, il est porté au compte de résultats consolidé dans la mesure et au moment où cette prévision se réalise.

H. Immobilisations financières.

Les participations classées en actifs à long terme englobent les participations dans des sociétés dont le groupe ne détient pas le contrôle ou dans des filiales laissées en dehors du périmètre de consolidation. Si le groupe dispose, directement ou indirectement, de plus de 20 % des droits de vote et/ou influence de manière significative la politique financière et opérationnelle d'une société, ces participations sont considérées comme entreprises associées, sociétés consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Il en est de même pour les filiales laissées en dehors du périmètre de consolidation pour les motifs de filiales ne répondant pas au principe de going concern ou de filiales exerçant des activités à ce point différentes que leur inclusion dans la consolidation ne répondrait pas à l'image fidèle.

Les autres participations à long terme sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des montants destinés à constater les dépréciations durables de ces participations. Il en est de même pour les filiales laissées en dehors du périmètre de consolidation pour des motifs notamment de leur importance négligeable ou de frais disproportionnés et/ ou de délais injustifiés pour obtenir les informations nécessaires à leur consolidation.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

I. Provisions.

Des provisions sont comptabilisées à la clôture lorsqu'une société du groupe a une obligation faisant suite à un événement passé, lorsqu'il est probable qu'un décaissement influençant le résultat, sera nécessaire pour faire face à cette obligation. Le montant enregistré correspond à l'estimation la plus précise de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation existant à la date de clôture du bilan.

A partir de 2006, constitution d'une provision pour couvrir l'engagement pris concernant l'octroi de primes de jubilé au personnel atteignant une certaine ancienneté, lesquelles sont assimilables, en normes IFRS, aux régimes à prestations définies, pour lesquelles il faut comptabiliser immédiatement les gains ou pertes actuariels constatés ainsi que l'ensemble du coût des services passés. L'impact sur les comptes 2006 s'élève à 2 150 400,00 €, montant qui a été déterminé par un actuaire agréé indépendant, et qui a été comptabilisé sous forme d'une dotation aux provisions à caractère exceptionnel.

En outre, une évaluation de l'engagement pris par la SNCB-Holding en matière d'avantages postérieurs à l'emploi les avantages attribués par la caisse III. Est plus spécifiquement visée la contribution de 0,83 % versée par la SNCB-Holding, et qui est calculée sur les pensions versées au personnel, déduction faite de la quote-part relative aux facilités de circulation, conformément à l'article 16, chapitre X du Statut du Personnel. L'impact sur les comptes s'élève à 122 814 833,00 €, montant qui a été déterminé par un actuaire agréé indépendant, et qui a été comptabilisé sous forme d'une dotation aux provisions à caractère exceptionnel.

J. Interventions de l'Etat.

Les relations entre le Groupe Sncb et l'Etat sont régies par des contrats de gestion qui reprennent l'ensemble des droits et obligations de chacune des parties, le Groupe Sncb constituant un élément essentiel dans le cadre de la politique de transport et de mobilité menée par le Gouvernement.

Les tâches que le Groupe Sncb assume en exécution des missions de service public qui lui sont imparties par la loi sont :

- 1° le transport intérieur de voyageurs assuré par les trains du service ordinaire, en ce compris la maintenance du matériel roulant y affecté ;
- 2° l'acquisition, la construction, l'entretien, la gestion et l'exploitation de l'infrastructure ;
- 3° les prestations que le Groupe Sncb est tenu de fournir pour les besoins de la Nation.

Pour l'exécution de ces tâches, l'Etat verse des contributions et compensations financières. Celles-ci sont actées en compte de résultats sous :

- 1° «Chiffre d'affaires », pour les tâches relatives au transport intérieur de voyageurs assuré par des trains du service ordinaire et à l'entretien, la gestion et l'exploitation de l'infrastructure ;
- 2° «Autres produits d'exploitation », pour les charges liées aux pensions et accidents de travail ;
Par ailleurs, les interventions pour l'acquisition et la construction de l'infrastructure ainsi que pour l'acquisition de matériel roulant sont actées en subsides en capital.

K. Mise en équivalence de A+ Logistics France

Vu que le conseil d'administration de l'ex-Sncb du 1er décembre 2004 a décidé :
que le désengagement complet des activités subsistantes en France serait dorénavant la seule voie envisagée par la Sncb pour les activités « Road Domestic » et « Contract Logistics » ;

de mandater le management pour engager dès que possible une information et une consultation des représentants du personnel sur ce projet, qui doit être mis en œuvre de manière compatible avec les règles communautaires en la matière ;

Depuis 2004, le palier ABX France est intégré dans la consolidation selon la méthode de Mise en Equivalence.

Au 31.12.2006, la valeur de mise en équivalence de ABX France s'élève à -18 207 221,50 EUR (dont 21 142 711,95 EUR de résultat de l'exercice).
Cette valeur de mise en équivalence a été ramenée à zéro et une provision à due concurrence a été constituée à la SNCB-Holding.

L. Spécificités

Périmètre de consolidation

Suite à la restructuration de l'ex-SNCB pour répondre aux exigences de la Commission Européenne visant à garantir un accès équitable et non discriminatoire à l'infrastructure ferroviaire et à assurer l'utilisation optimale de celle-ci (et donc une indépendance du gestionnaire de réseau par rapport aux exploitants du réseau), la Société Nationale des Chemins de Fer Belges a été scindée en trois sociétés anonymes de droit public distinctes.

Il existe un contrat de gestion entre l'Etat belge et la SNCB-Holding, entre l'Etat belge et la Sncb-Nmbs et entre l'Etat belge et Infrabel.

Ces contrats de gestion définissent la mission de chacune des 3 sociétés et la manière dont elles doivent travailler ensemble pour assurer la politique de mobilité du gouvernement. Ces contrats de gestion doivent être réalisés sous le contrôle de l'Etat.

La SNCB-Holding détient 100 % des actions représentatives du capital de la Sncb-Nmbs. Celle-ci est donc une filiale de la SNCB-Holding et est intégrée globalement dans les comptes consolidés.

La SNCB-Holding détient des actions B dans le capital d'Infrabel; les actions A étant exclusivement détenues par l'Etat belge.

Quelle que soit la proportion de capital que les actions A représentent, elles donneront toujours droit à 80% des droits de vote plus une voix. L'Etat nomme 80% des administrateurs d'Infrabel; ils doivent être différents des administrateurs nommés par l'Etat auprès de la SNCB-Holding.

Dans le cas présent la SNCB-Holding ne fait que coordonner les politiques/décisions destinées à respecter le contrat de gestion déterminé par l'Etat.

Infrabel ne peut donc pas être considérée comme une filiale de la SNCB-Holding (absence de contrôle). Le paragraphe 2, 1°, de l'Art 10 du Code des sociétés, est applicable au cas de la SNCB-Holding et Infrabel: un contrat de gestion défini par l'Etat impose à Infrabel et à la SNCB-Holding à travailler de manière collégiale pour remplir ce contrat de gestion (personnel détaché par la SNCB-Holding chez Infrabel; investissements ferroviaires d'Infrabel décidés par l'Etat, financés et garantis par la SNCB-Holding; gestion financière commune imposée par l'Etat et centralisée chez SNCB-Holding; ...).

La SNCB-Holding et Infrabel sont considérées comme formant un Consortium et les deux entreprises sont réputées sociétés consolidantes (entreprises mères).

La Structure de consortium, applicable en consolidation, n'interfère en rien sur la garantie d'autonomie (de gestion) de chacune des entités, imposée par la Directive Européenne et mise en place par la scission de l'ex-Sncb en trois entités.

Coordonnées Infrabel:

Société anonyme de droit public

N° 0869.763.267

Rue Bara 110

1070 Bruxelles

Il en découle les particularités suivantes :

a) A l'Actif

La septième directive (83/349/CEE), en son article 12 § 3, prévoit que, dans le cas d'entreprises placées sous une direction unique et formant un consortium, il y a lieu d'additionner les capitaux propres de chacune des sociétés consolidantes en tenant compte du prescrit de l'article 19 § 2. Ce dernier mentionne explicitement que les actions détenues dans le capital de l'entreprise-mère, par elle-même ou par une autre entreprise comprise dans la consolidation doivent être considérées dans les comptes consolidés comme des actions propres.

Application aux comptes consolidés 2006 :

- les 13 435 869 d'actions du capital d'Infrabel détenues par la SNCB-Holding ont fait l'objet d'un reclassement en Rub.IX.A. actions propres soit une valeur de 1 794 713 786,85 € ;
- les 190 783 actions de jouissance de la SNCB-Holding détenues par la Financière Rue de France ont fait l'objet du même reclassement soit une valeur de 52 723,99 €.

b) Au Passif

Etat du Capital

Le capital de la SNCB-Holding s'élève à 741 778 929,39 € et se compose comme suit :

Type d'actions	Nombre	Droits de vote	Montant
Ordinaires à 3,09866906	185 304 705	185 304 705	574 197 956,06
Ordinaires à 2,47893525	67 601 997	67 601 997	167 580 973,33
Jouissance	20 000 000	2 000 000	0,00
Total	272 906 702,00	254 906 702,00	741 778 929,39

Les droits de vote sont détenus à 99,8% par l'Etat et 0,2 % par les actions de jouissance.

Le capital d'INFRABEL s'élève à 1 450 061 500,00 € et se compose de 14 500 615 actions nominatives sans mention de valeur nominale.

Ces actions sont détenues par :

- l'Etat: 1 064 746 actions, soit 7,34 % du capital ;
- la SNCB-Holding: 13 435 869 actions, soit 92,66 % du capital ;

Néanmoins, les droits de vote sont détenus à 80 % plus une voix par l'Etat et 20 % moins une voix par la SNCB-Holding.

M. Comparabilité 2005/2006

Outre le Résultat enregistré dans les comptes statutaires 2006 de la SNCB-Holding, la réalisation du palier «ABX» a un impact de - 26 112 593,89 € sur le résultat consolidé 2006 avec comme date de déconsolidation le 1er janvier 2006.

6. Rapport des Commissaires sur les comptes consolidés

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire aux comptes consolidés du consortium. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation des comptes consolidés sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 15.692.048.617,00 € et dont le compte de résultats se solde par une perte consolidée de l'exercice (part du consortium) de 253.636.136,50 €.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité des organes de gestion des sociétés consolidantes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que le détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu des organes de gestion et des préposés des sociétés consolidantes les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes consolidés. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par les sociétés consolidantes ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu de dispositions légales et réglementaires tant générales que spécifiques aux deux sociétés consolidantes, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'ensemble consolidé, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport consolidé de gestion relèvent de la responsabilité des organes de gestion des sociétés consolidantes.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés :

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat ;
- Comme indiqué dans l'annexe VI (« Provisions ») des comptes consolidés, les règles d'évaluation appliquées pour l'élaboration des comptes consolidés ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent et principalement en ce qui concerne la constitution de provisions couvrant les avantages postérieurs à l'emploi.

Fait à Bruxelles, le 26 avril 2007,

Le Collège des Commissaires

S.c.P.R.L. Michel Delbrouck & C°

Réviseurs d'Entreprises

Représentée par

M. Delbrouck

Réviseur d'entreprises

S.c.P.R.L. Van Impe, Mertens & Associates

Réviseurs d'Entreprises

Représentée par

H. Van Impe

Réviseur d'entreprises

Président du

Collège des Commissaires

PricewaterhouseCoopers

Réviseurs d'Entreprises S.C.C.R.L.

Représentée par

J. Fossion

Réviseur d'Entreprises



Editeur responsable :

Erik Sclep - Communication Manager SNCB-Holding
rue de France 85 - 1060 Bruxelles. Juin 2007

Lay-out: *STUDIO* **GOFFIN**.BE

Photos: Leo Goossenaarts, Denis Moinil, Lou De Meyere
Imprimé (SNCB) sur papier sans chlore



SNCB-Holding
S.A. de droit public
Rue de France 85
B-1060 Bruxelles